



REPUBLIQUE DU MALI
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
INSTITUT D'ECONOMIE RURALE



Japan International Research
Center for Agricultural Sciences



Guide pour la gestion et la Conservation des Ressources Naturelles

Décembre 2012

Table des Matières

Glossaire.....	i
Resumé.....	ii
1. Introduction	1
1.1 Objectif.....	1
1.2 Orientation.....	1
1.3 Zones concernées	1
1.4 Utilisateurs ciblés par le Guide	3
1.5 À propos du présent guide	3
1.5.1 Composition du guide et mode d'utilisation.....	3
1.5.2 Relations entre les guide/manuels et les mesures prises pour la conservation des ressources naturelles.....	4
1.6 Schéma du processus de la mise en œuvre du Guide	5
2. Mode de détermination de l'ordre de priorité des villages où des mesures conservatoires sont requis	6
2.1 Sélection des communes ciblées	6
2.2 Procédure de sélection des villages candidats pour le Projet.....	7
2.3 Détermination du degré de priorité des villages où les ressources sont à préserver	8
3. Classement des caractéristiques locales dans les pays concernés	10
3.1 Caractéristiques sociales.....	10
3.1.1 Situation actuelle des caractéristiques des organisations villageoises et problèmes relevés 10	10
3.1.2 Mesures relatives aux caractéristiques des organisations villageoises	11
3.2 Caractéristiques naturelles	12
3.2.1 Situation actuelle des caractéristiques naturelles et problèmes relevés.....	12
3.2.2 Mesures en rapport avec les caractéristiques naturelles	13
4. Stade d'introduction	14
4.1 Vérifications sur le terrain	15
4.1.1 Vérification des particularités locales	15
4.1.2 Etablissement d'une carte de base du village	15
5. Stade de la planification	18
5.1 Soutien aux organisations de gestion et conservation des ressources naturelles	18
5.2 Soutien à l'élaboration d'un Schéma Directeur	18
5.2.1 Vérification de la motivation des populations pour les 3 domaines des particularités naturelles	18
5.2.2 Problèmes dans chaque domaine et confirmation de la motivation	18
5.2.3 Examen des mesures à prendre face aux problèmes rencontrés dans chaque domaine.....	19
5.3 Etablissement du Plan d'Action.....	20
5.3.1 Etude sur le terrain	20
5.3.2 Etablissement de l'avant-projet de Plan d'Action.....	23
5.3.3 Discussions avec les services administratifs concernant l'élaboration du Plan d'Action.....	24
5.4 Soutien à l'élaboration du Plan d'Action	24
5.4.1 Confirmation du Schéma Directeur.....	24
5.4.2 Confirmation avec les villageois de leurs contributions financière et physique	24
5.4.3 Explication de l'avant-projet de Plan d'Action.....	24
5.4.4 Elaboration du Plan d'action	26
5.4.5 Elaboration des divers règlements de fonctionnement en relation avec le Plan d'action.....	26
5.4.6 Programme des travaux.....	26
6. Stade d'exécution.....	28
6.1 Problèmes liés à l'exécution du plan d'action et propositions de solutions	28
6.1.1 Clarification des problèmes et des contre-mesures	28
6.1.2 Suivi (monitoring) des problèmes et du déroulement des mesures.....	29

6.1.3	Exemples pour chaque domaine	31
6.2	Méthodologie pour l'évaluation et l'établissement de nouveau plan d'action.....	32
6.2.1	Evaluation par le facilitateur.....	32
6.2.2	Evaluation par les villageois	36
6.2.3	Renouvellement de P/A.....	39
6.2.4	Procédure de l'évaluation et l'établissement nouveau plan d'action	45
6.3	Modes d'appui des activités.....	45
6.3.1	Système d'appui des activités	45
6.3.2	Création de fonds de gestion des ressources naturelles	46
6.3.3	Appui des activités collectives.....	49
6.3.4	Appui des activités individuelles	51
Annexe 1 : Règlement pour gérer les matériels et le fonds de gestion et la conservation des ressources naturelles		61
Annexe 2 : Règlement d'activités de restauration de la végétation		63
Annexe 3 : Avant-projet de Plan d'action pour les ravines et les pâturages (Village de Lontia Kaina au Niger).....		65
Annexe 4 : Règlement de la gestion du fonds de la conservation des ressources naturelles (Mali)		66

Liste des tableaux

Tableau 1.1	: Composition du guide.....	3
Tableau 2.1	: Critères d'évaluation du degré de priorité des villages où les ressources sont à préserver.....	8
Tableau 2.2	: Exemple de résultats d'évaluation du degré de priorité de chaque village candidat pour les différents secteurs.....	9
Tableau 3.1	: Mode d'utilisation des terres et problèmes.....	12
Tableau 3.2	: Proposition de mesures à prendre d'après les caractéristiques naturelles.....	13
Tableau 4.1	: Rubriques de l'enquête sur les organisations villageoises.....	15
Tableau 4.2	: Exemple de prise de notes pour référence.....	16
Tableau 5.1	: Analyse des sites candidats de contre érosion du village A.....	22
Tableau 5.2	: Exemple du contenu de l'enquête.....	22
Tableau 5.3	: Exemple d'applications par le Projet.....	23
Tableau 5.4	: Synthèse du programme des travaux.....	27
Tableau 5.5	: Programme des activités.....	27
Tableau 6.1	: Reconnaissances des problèmes et teneur des questions.....	28
Tableau 6.2	: Formes de questionnement et leur application.....	28
Tableau 6.3	: Formulaire de suivi et points à inscrire.....	29
Tableau 6.4	: Exemple de tableau pour l'évaluation annuelle du plan des activités.....	39
Tableau 6.5	: Exemple du plan des activités renouvelé.....	40
Tableau 6.6	: Aperçu du programme indicatif des travaux.....	45
Tableau 6.7	: Structure des fonds.....	47
Tableau 6.8	: Critères de dépenses raisonnables pour les fonds de gestion des ressources naturelles.....	48
Tableau 6.9	: Tableau comparatif des modes de gestion directe par le Projet et de délégation à une organisation extérieure spécialisée.....	50
Tableau 6.10	: Raisons de la non application des techniques connues et exemple de mesures examinées.....	54

Liste des figures

Figure 1.1	: Zone concernée du Mali.....	2
Figure 1.2	: Zone concernée du Niger.....	2
Figure 1.3	: Relation entre les guide/manuels et mesures de conservation des ressources.....	4
Figure 1.4	: Schéma du processus de mise en œuvre du Guide.....	5
Figure 2.1	: Carte situation sécuritaire 1.....	6
Figure 2.2	: Carte situation sécuritaire 2.....	6
Figure 3.1	: Processus du renforcement des capacités d'une organisation.....	11
Figure 3.2	: Relation entre les techniques de conservation des ressources naturelles.....	13
Figure 4.1	: Les étapes de la mise en œuvre des actions.....	14
Figure 4.2	: Carte de base présentant les limites du village à l'aide de Google Earth.....	17
Figure 4.3	: Exemple de carte de base de la zone A établie avec Google Earth.....	17
Figure 5.1	: Exemple de carte de planification de la gestion et conservation des ressources naturelles.....	21
Figure 5.2	: Explication de la mise en place des ouvrages anti érosifs No1.....	25
Figure 5.3	: Localisation de la mise en place des ouvrages anti érosifs No2.....	25
Figure 6.1	: Résolution des problèmes par questionnement.....	29
Figure 6.2	: Situation d'utilisation du fonds au village B.....	33
Figure 6.3	: Situation d'utilisation du fonds au village A.....	34
Figure 6.4	: Enquête réalisée auprès des personnes qui ont participé aux activite.....	37
Figure 6.5	: Enquête réalisée auprès des personnes qui n'ont pas participé aux activite.....	38
Figure 6.6	: Système d'appui pour conserver les ressources naturelles.....	46

Figure 6.7 : Relations entre le fonds et les dépenses.....	47
Figure 6.8 : Champs de couverture des fonds en relation avec les autres activités de GRN.....	48
Figure 6.9 : Etapes de l'exécution des activités collectives.....	51
Figure 6.10: Procédures d'appui aux activités individuelles.....	53
Figure 6.11: Solutions en cas d'obstacles rencontrés dans la vulgarisation technique à chaque étape.....	53

Abbreviations

CGTV (Mali)	Comité de Gestion des Terroir Villageois
COFOB (Niger)	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
GPS	Global Positioning System
GCRN	Gestion et conservation des Ressources Naturelles
IER (Mali)	Institut d'Economie Rurale, Mali
IGN (Niger)	Institut Géographique du Niger
JIRCAS	Japan International Research Center for Agricultural Sciences
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MD	Microdose
MO	Matière Organique
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
P/A	Plan d'Action
P/D	(Plan) Schéma Directeur
UPA	Unité de Production Agricole

Glossaire

Projet :

Le « projet » signifie les organismes d'exécution qui sont : Le pays, le bailleur de fonds et les O.N.G. qui établissent un plan et réalisent des activités (ou la personne responsable de l'activité) sur la base et / ou le suivi de la stratégie nationale de base.

Facilitateur :

Le « facilitateur » est la personne qui travaille en tant que Président au cours des réunions, ateliers etc. ...

Le « facilitateur » participe et oriente les réunions, il aide à résoudre les problèmes, il a aussi pour rôle de parvenir à un accord des points de vues, tout en gardant une position neutre. Le « facilitateur » doit faire soulever les problèmes réels et de faire en sorte qu'une solution soit trouvée par les participants.

Dans le guide, les agents des Services Techniques et les l'O.N.G. travaillent en tant que « facilitateurs ». Il y a quelques points auxquels ils doivent se référer surtout quand ils travaillent comme tels, qui sont :

Si « Le Facilitateur » et les agents du projet appartiennent à un même département d'une organisation non gouvernementale, « le facilitateur » et les agents du projet doivent agir de façon à ce que chacun suit son rôle.

Pour la réunion avec les villageois, au tout début, le « facilitateur » et les agents de Projets doivent s'entretenir avec les villageois pour obtenir leurs avis et leurs opinions. En plus, l'occasion d'expliquer leur idée doit être préparée au cours de la réunion.

S'il ya une différence d'idée ou de proposition entre l'équipe du Projet et les villageois, « le facilitateur » doit gérer la réunion pour obtenir les bons arguments, et les points les plus difficiles pour les villageois sur l'idée de l'équipe du Projet. Le "facilitateur" s'organise pour trouver des arguments et gère la discussion pour apprécier les idées différentes des villageois et de l'équipe du projet.

Au cours de la phase de la mise en œuvre du projet, il est courant qu'il ya une différence de l'idée du projet entre les villageois et l'équipe du Projet. Pour les villageois, la première priorité est donnée à leur vie quotidienne et à sa garantie ; et ceux-ci ont la priorité sur le profit qui sera tiré à long terme. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet doit être le travail et non la survie pour l'agent du Projet ou du service technique.

L'agent du Projet, ou du service technique doit savoir cette différence et avoir la flexibilité d'ajuster leur idée sur la position et les conditions des villageois.

En outre, le « facilitateur » n'induit pas l'idée de l'agent des services techniques, même après l'explication de celui -ci.

Le facilitateur doit aider à trouver un point commun aux idées différentes, avoir de l'information et de l'expérience venant des villageois et des agents du Projet.

Resumé

Le Centre International de Recherche en Sciences Agricoles du Japon (JIRCAS) a élaboré ce guide sur la base des résultats obtenus lors de l'exécution de l'étude portant sur la gestion des ressources naturelles ayant lieu de 2008 à 2012 en collaboration avec l'Institut d'Economie Rurale du Mali et les Ministères de l'Agriculture et celui de l'Hydraulique et de l'Environnement au Niger

En ce qui concerne cette étude, l'objectif est la mise en œuvre d'une méthode pour la gestion des ressources naturelles en vue de conserver efficacement et augmenter le rendement des ressources naturelles incluant les terres et les ressources végétales en rapport avec l'agriculture, Dans les zones cible, où les agriculteurs produisent du mil, la conservation des ressources forestières et l'amélioration de la fertilité des sols ont été menées suivant trois axes, (1) Introduction de techniques et mesures conservatoires des ressources naturelles en fonction des caractéristiques locales, (2) Développement de l'autopromotion de la population et (3) Pérennisation de la conservation et de la gestion des ressources naturelles.

Concernant ces activités, JIRCAS, appuyé par des structures collaboratrices, a exécuté les activités avec le personnel des services administratifs et techniques locaux, des chercheurs et du personnel d'ONG qui ont travaillé ensemble avec le facilitateur tout le long du processus depuis le stade de la planification, l'exécution, le suivi jusqu'à l'évaluation.

Le guide est structuré en trois stades dans le processus commençant par un « Stade de préparation et d'introduction », puis le « Stade de la Planification » et enfin « le Stade de l'exécution ». Premièrement au niveau du « Stade de préparation et d'Introduction », ceci consiste à la « *Sélection des villages prioritaires pour les mesures de conservation* » et « *une Bonne compréhension des caractéristiques locales (naturelles, sociales) de la zone ciblée* ». Deuxièmement au niveau du « Stade de la Planification », on note la « *Mise en place d'une organisation et/ou son renforcement* » se portant sur le groupe de paysans qui exécute les activités et l'« *Etablissement d'un Schéma Directeur et Plan d'Action* » par les organisations paysannes et les utilisateurs du guide. Enfin quand au dernier qui est le « Stade d'Exécution », il consiste à l'« *Exécution du Plan d'Action* », le « *Suivi et l'Evaluation du Plan d'Action* » et l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action sur la base des résultats de l'évaluation.

En ce concerne le contenu des activités qui ont été menées, des fiches techniques visant à fournir des instructions adéquates aux utilisateurs de ce guide et les conseils que peuvent donner ces dits utilisateurs aux paysans ont été jointes à ce guide comme des annexes. Ces fiches techniques décrivent les pratiques techniques y compris le renforcement des organisations paysannes, la conservation des ressources forestière, la conservation des terres et l'amélioration des sols.

1. Introduction

1.1 Objectif

Ce guide a pour objectif d'apporter une contribution dans la lutte contre la dégradation des terres en milieu rural, qui s'accroît sous l'effet des activités de production agricole usurpatrice de ressources, notamment le surpâturage et la surexploitation des terres. Ainsi, il va permettre une gestion adéquate des ressources naturelles à l'initiative des populations en mettant en application des techniques destinées à assurer une production agricole durable en fonction des spécificités naturelles et sociales de la région.

1.2 Orientation

Pour que les populations rurales s'engagent dans une production agricole durable alors que leurs villages sont aux prises avec des conditions naturelles particulièrement difficiles, il est nécessaire d'introduire des techniques de gestion qui permettent de tirer parti judicieusement des ressources naturelles existantes dans les villages, et ne pas s'en tenir seulement à la conservation de l'agriculture. L'exécution se fera selon les orientations ci-dessous :

(1) Introduction de techniques et mesures conservatoires des ressources naturelles en fonction des caractéristiques locales:

Introduction de techniques et mesures conservatoires (voir manuels techniques) des ressources naturelles adaptées aux villages et qui s'appuient sur les spécificités locales des facteurs naturels et sociaux, à savoir la dégradation des ressources naturelles et l'organisation interne du village.

(2) Développement de l'autopromotion de la population:

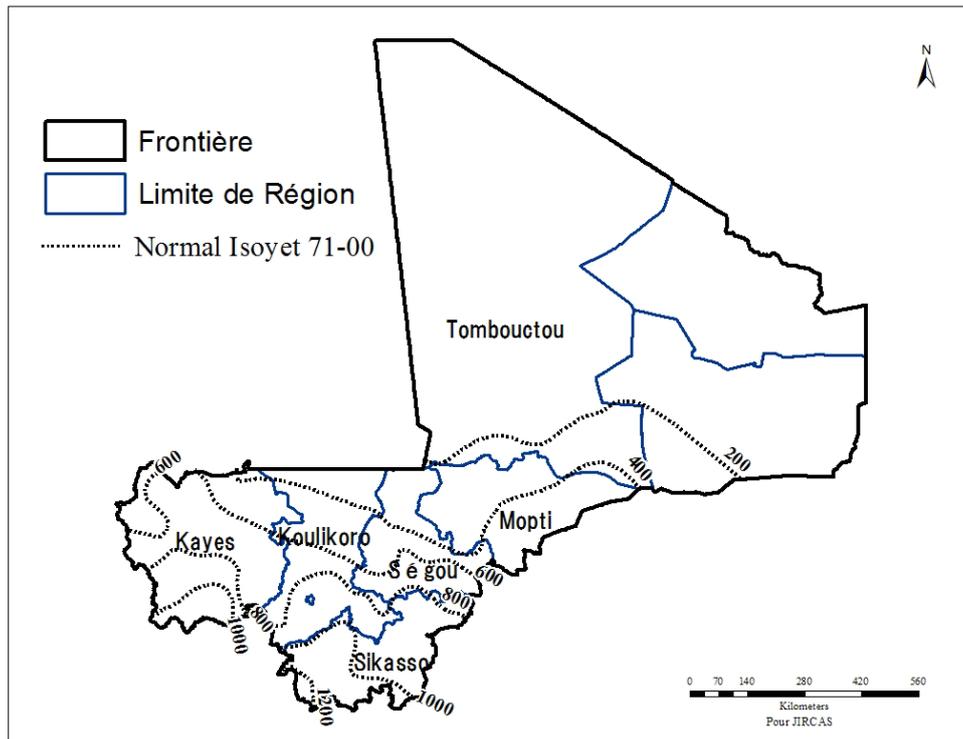
Il est nécessaire que les populations locales qui bénéficient des ressources naturelles soient conscientes du fait qu'elles sont des parties prenantes qui gèrent ces ressources. On introduira des méthodes et des procédures permettant d'impliquer les organisations villageoises et les villageois en tant qu'individus dans la façon dont ils gèrent en tant qu'acteurs principaux les ressources naturelles locales.

(3) Pérennisation de la conservation et de la gestion des ressources naturelles:

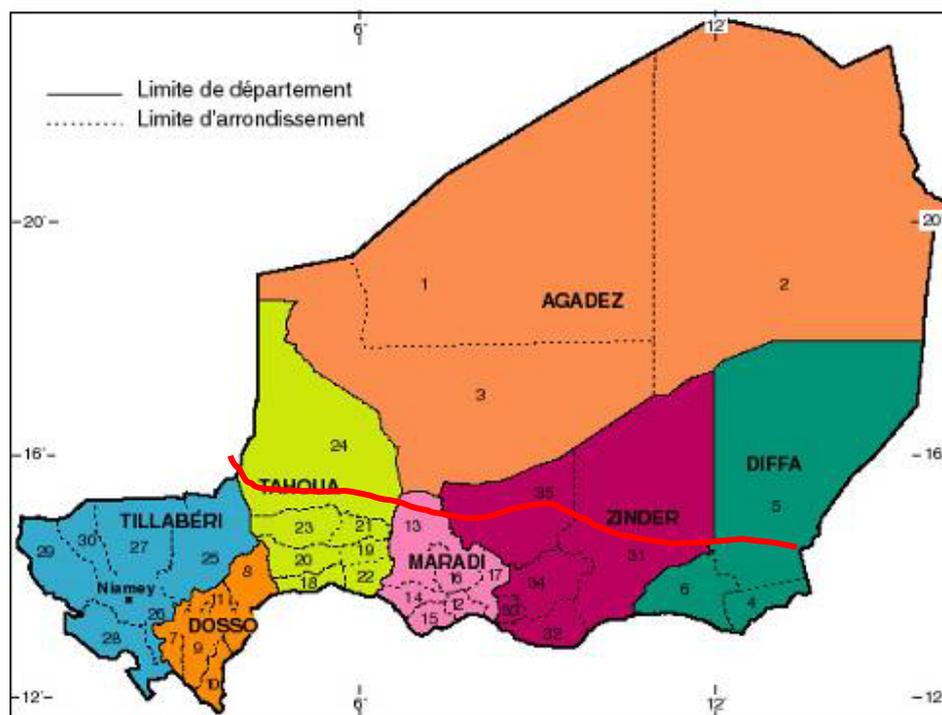
Comme il est difficile aux villageois de conserver les ressources naturelles à eux seuls, en vue d'une pérennisation des activités de l'ensemble de la zone, on introduira des méthodes d'activités de conservation telles que le système de soutien basé sur les organisations villageoises et les services étatiques locaux, les soutiens extérieurs, etc. coopèrent de façon bien harmonisée.

1.3 Zones concernées

Situées dans les Républiques du Mali et du Niger, les zones qui font l'objet de ce guide, sont des régions caractérisées par une précipitation annuelle supérieure ou égale à 350 mm, ce qui constitue la quantité limite pour la culture du mil.



Sources : Les Atlas de l'Afrique - Mali, et l'IER
Figure 1.1 : Zone concernée du Mali



Source :IGN, Niger (2011)
Figure 1.2 : Zone concernée du Niger

Pour le Mali, les régions concernées sont celles de Kayes, Koulikoro, Sikasso, le District de Bamako, ainsi qu'une partie des régions de Ségou et de Mopti (voir le Fig.1.1).

Les régions qui font l'objet du projet au Niger sont celles de Tillabéri, Niamey, Dosso et Maradi, ainsi qu'une partie des régions de Diffa, Zinder, Tahoua (voir le Fig.1.2).

1.4 Utilisateurs ciblés par le Guide

Les personnes concernées par ce guide sont les responsables des services techniques et les planificateurs tels que les ONG, les projets de développement, et les institutions de recherche.

Ce guide est établi dans l'hypothèse qu'un ou plusieurs facilitateurs (personnels des ONG et des services étatiques formés en facilitation) apporteront leurs appuis aux utilisateurs du guide pour les soutenir dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation.

1.5 À propos du présent guide

1.5.1 Composition du guide et mode d'utilisation

On trouvera dans le tableau 1.1 le contenu et la composition du présent guide élaboré par le Centre international japonais de recherches en science agricole (JIRCAS) en collaboration avec l'IER au Mali et le Ministère de l'Agriculture du Niger.

Le guide est intitulé « Guide sur les méthodes de planification pour la gestion et la conservation des ressources naturelles (par les populations rurales) ». Des manuels d'introduction d'un certain nombre de techniques adoptées durant la période de l'étude pilote du JIRCAS ont été élaborés.

En recourant au présent guide et aux manuels d'introduction de techniques, les utilisateurs auxquels est destiné ce guide, tels que définis 1.4, peuvent encadrer et conseiller de façon appropriée les populations rurales pour qu'elles conservent leurs ressources naturelles. Le guide est aussi conçu de façon à ce que, en résultat de cet encadrement, dans ce milieu rural où la baisse du niveau des ressources est préoccupante, les populations, tout en pratiquant l'agriculture comme auparavant, préservent les sols des terres agricoles et la végétation naturelle qui forment le socle de l'agriculture.

Tableau 1.1 : Composition du guide

1. Guide
« Guide pour la gestion et la Conservation des Ressources Naturelles »
2. Manuels techniques
« Niger »
(1) Le Renforcement des Capacites et la Gestion d'une COFOB
(2) Conservation de la Vegetation – Par la Motivation des Paysans -
(3) Conservation de la Vegetation – Une Technique de Plantation d'Arbre -
(4) Mesures de Conservation des Sols à l'aide de Sacs de sable plus ciment
(5) Utilisation efficace de la technique de microdose d'engrais
« Mali »
(6) Technique du compostage (Valorisation des déjections animales et des résidus de cultures)
(7) Stabulation des petits ruminants (Amélioration des techniques d'embouche et valorisation des déjections animales)
(8) Introduction de la technique de placement mécanique de microdoses d'engrais et de la semence
(9) Aménagement en courbes de niveau pour la conservation des sols en chams paysans
(10) Soutien aux activités de maraîchage collectif à travers la méthode de questions

1.5.2 Relations entre les guide/manuels et les mesures prises pour la conservation des ressources naturelles

Les guide et les manuels établis seront utilisés pour la réalisation des projets de conservation des ressources naturelles en milieu rural par les populations, tout en pratiquant l'agriculture comme auparavant.

On présentera dans la figure 1.3 le diagramme des relations entre les guide/manuels et les mesures prises pour la conservation des ressources.

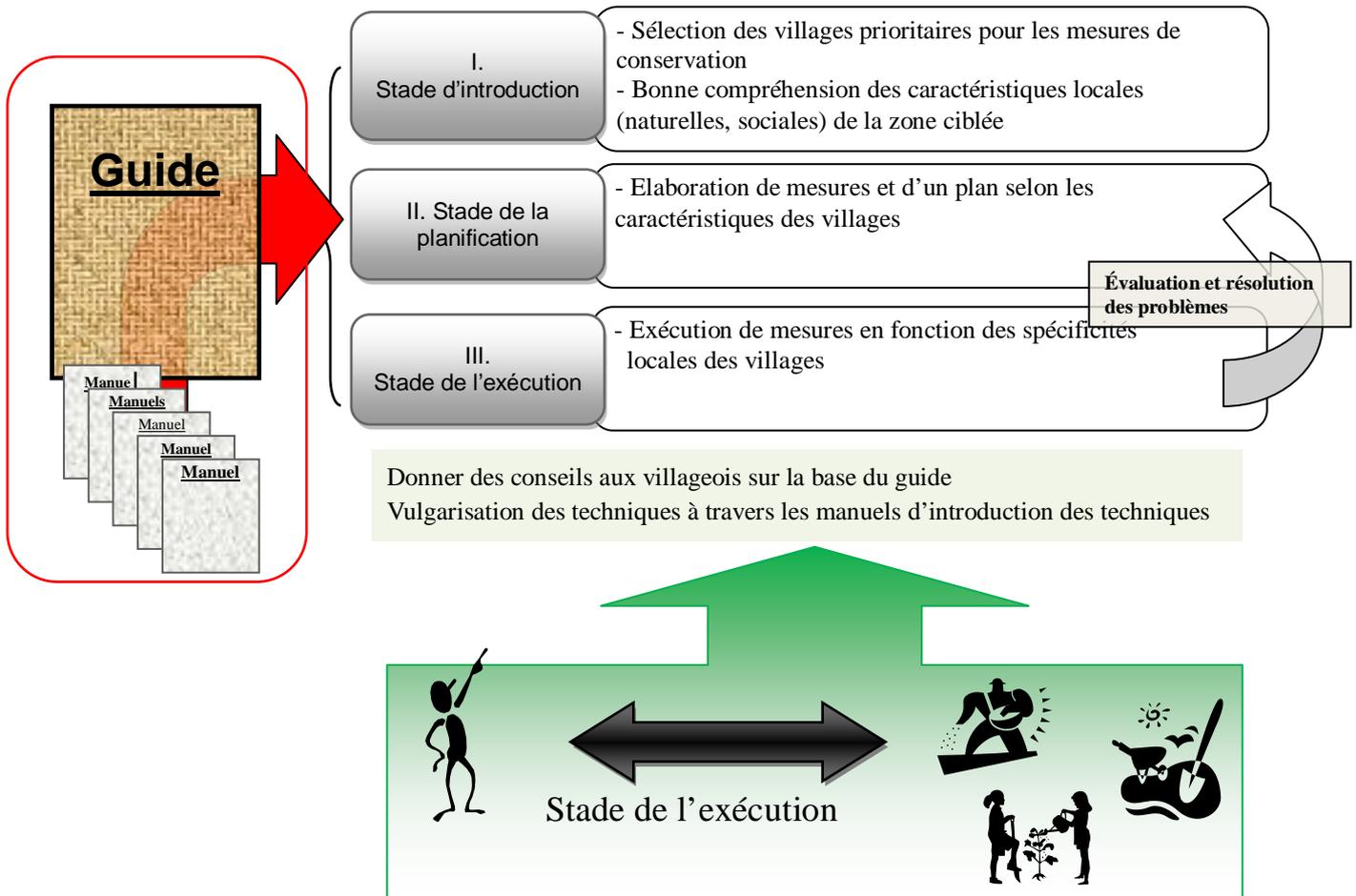


Figure 1.3 : Relation entre les guide/manuels et mesures de conservation des ressources

1.6 Schéma du processus de la mise en œuvre du Guide

Le schéma de déroulement de la mise en œuvre du guide est consigné dans la figure 1.4 Ainsi, le processus de la mise en œuvre du guide est constitué par trois étapes qui sont: le « Stade d'Introduction », le « Stade de la Planification » et le « Stade de l'exécution » ; et chaque étape a un contenu d'activités. La section suivant traitera du contenu des dites activités.

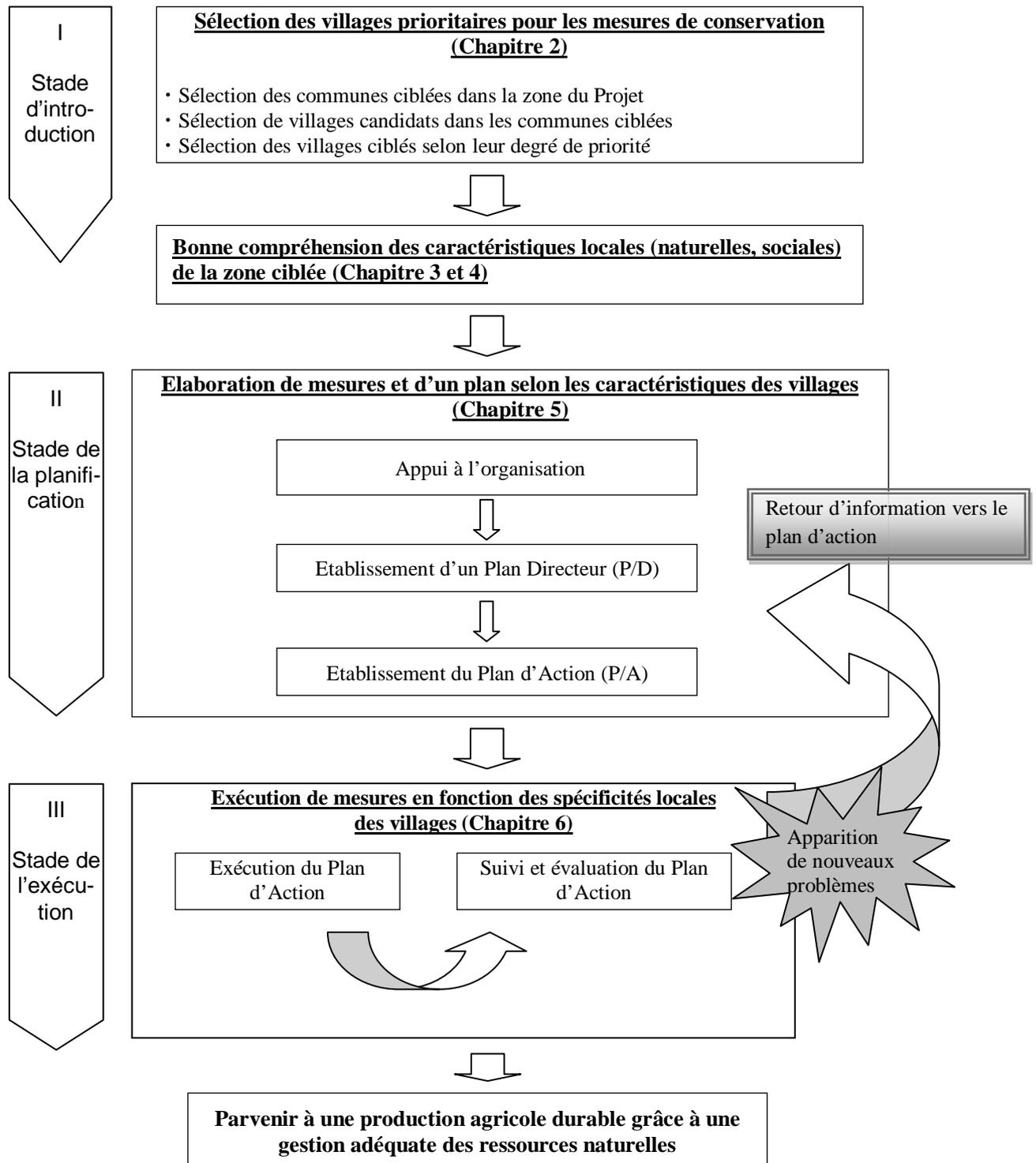


Figure 1.4 : Schéma du processus de mise en œuvre du Guide

2. Mode de détermination de l'ordre de priorité des villages où des mesures conservatoires sont requises

2.1 Sélection des communes ciblées

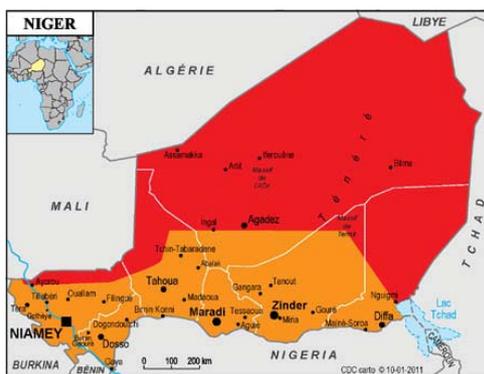
Lorsque le choix d'une zone ciblée par le Projet part du niveau régional, descend au niveau départemental, puis jusqu'au niveau communal, il est normal que les critères d'évaluation pour la sélection diffèrent selon la maîtrise d'exécution du projet, ses objectifs et l'établissement des zones hautement prioritaires. Voici un exemple de critères d'évaluation permettant une réalisation efficace du projet.

1. Situation sécuritaire : Atteindre les résultats du Projet nécessite une mise en œuvre périodique et un suivi continu. Pour cela, les zones présentant des risques en matière de sécurité sont écartées de la sélection.
2. Situation des infrastructures sociales : Pour une conduite efficace des activités de soutien aux populations par les intervenants du Projet, il est souhaitable d'y trouver des stations d'essence, le réseau électrique et des facilités d'hébergement, notamment au niveau des chefs-lieux de communes.
3. Conditions d'accès à partir du site servant de base : Les conditions d'accès et le temps de déplacement sont des facteurs de choix très importants lorsqu'on prend en compte les tournées d'encadrement périodiques dans les villages du Projet. Ainsi, on peut aussi penser à choisir une commune permettant un aller-retour dans la journée à partir du bureau du projet.
4. Discussions avec l'administration : Un appui total des services administratifs est indispensable à la mise en œuvre du Projet. Pour cette raison, les communes seront retenues après des discussions approfondies avec les antennes des services étatiques au niveau régional et départemental.

Cas du Niger

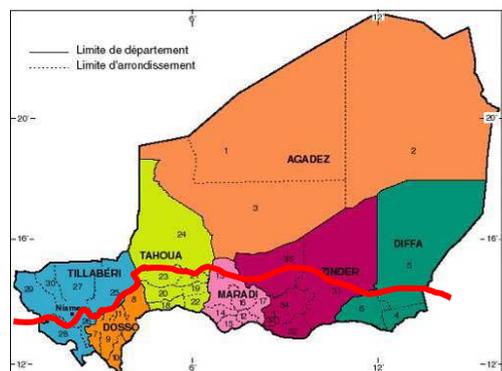
(1) Examen des conditions de sécurité

En 2009, le site du Ministère des Affaires Etrangères de la France concernant la sécurité au Niger indiquait en rouge les zones où il ne fallait pas voyager et en orange où les déplacements étaient à éviter, sauf raisons particulières, conformément aux cartes 2.1 et 2.2.



Source: Site du Ministère des Affaires Etrangères français

Fig.2.1: Carte situation sécuritaire 1



Source: Institut Géographique du Niger (2011)

Fig.2.2: Carte situation sécuritaire 2

Après examen de la situation en se basant sur les informations plus haut, une partie de la région de Tillabéri a été écartée de la zone ciblée par le Projet mentionnée au point 1.3.

(2) Détermination de la Région

Le choix s'est porté sur la région de Tillabéri pour l'exécution des activités du projet, car le bureau du projet a été établi à Niamey.

(3) Détermination du Département

La candidature des départements de Kollo et de Say avait été retenue; cependant, après concertations avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage de Tillabéri, c'est le département de Say qui a été choisi pour exécuter le Projet, en se basant sur la situation des infrastructures sociales du chef-lieu de commune et des conditions d'accès entre le bureau du projet et les communes.

(4) Détermination de la Commune

La commune de Say, dans le département du même nom, est également le chef-lieu de ce département ; de ce fait, la collaboration avec l'administration s'en trouve facilitée, et il a été décidé de réaliser les activités dans cette commune.

2.2 Procédure de sélection des villages candidats pour le Projet

Des villages candidats sont sélectionnés dans les communes à partir des informations existantes. Leur sélection se fait dans un département où la situation dans les communes se présente bien, ou à travers des discussions avec les agents de la Direction de l'Agriculture de la commune.

Dans ce processus de sélection, partant du principe que les villages ciblés sont positionnés comme villages modèles, et que les activités seront développées à partir de ces villages vers les villages environnants, comme les conditions d'accès routier et le temps de déplacement constituent des facteurs cruciaux lors des visites d'encadrement périodiques réalisés dans les villages cibles pendant la période d'exécution du Projet. C'est pourquoi les villages candidats retenus sont des villages situés dans un périmètre qui permet un aller-retour dans la même journée à partir de la ville où l'on trouve des stations d'essence.

On vérifiera également si diverses études et enquêtes ont déjà été effectuées par des projets ou les services administratifs dans ces villages ; se procurer les rapports de ces études permet de simplifier l'étude préliminaire pour passer immédiatement à l'exécution d'activités concrètes dans les villages. De tels villages seront évalués comme très prioritaires.

Ensuite, il est demandé aux responsables des services de l'Agriculture du département ou de la commune de choisir environ 5 villages parmi les villages candidats sélectionnés. En vue d'une mise en œuvre efficace du Projet, il est préférable de commencer par les villages dont les particularités sociales présentent un potentiel élevé, et de faire de ces villages des modèles à partir desquels les activités s'étendront aux villages environnants. De ce fait, les critères de choix que sont les caractéristiques sociales mentionnées en 1 et 2 ci-dessous seront prioritaires dans la perspective d'effets de démonstration et de diffusion rapidement obtenus par l'exécution du Projet; et l'on applique des critères de choix des caractéristiques naturelles (de 3 à 5), considérés comme essentiels pour gérer et conserver les ressources naturelles. Pour ce qui concerne l'état des ressources forestières, de la dégradation des sols, etc., il faut demander la participation d'un agent des services étatiques dont les missions ressortent de ces domaines : services forestiers etc. Les critères de choix sont les suivants.

1. **Existence ou non de personnes-clés et une cohésion sociale dans les villages candidats:** Si le chef de village et les villageois influents font preuve de réactivité vis-à-vis de l'administration, pas de conflit interne au niveau du village, alors les services administratifs et le village travaillent en bonne harmonie et le projet peut progresser.
2. **Existence ou non de demande en rémunération :** Il est souhaitable d'éviter les villages où les habitants ont bénéficié dans le passé de Nourriture contre travail, ou Argent contre travail, pour effectuer des travaux de génie civil car, lorsque c'est le cas, on y observe souvent l'apparition d'une attitude de dépendance à l'assistance extérieure.

3. **Degré d'érosion des sols et la gestion du foncier** : Au moins une partie des terres villageoises (terres agricoles, terres dénudées, buissons) sont en pente, et une érosion apparaît dans certains villages. Les terres n'appartiennent pas à une ou un petit groupe de personnes du terroir.
4. **Degré d'appauvrissement des terres agricoles**: il s'agira de villages où les habitants sont conscients que la fertilité des terres agricoles, ou leur rendement, ou bien les deux diminuent.
5. **Degré de difficulté atteint pour exploiter les ressources forestières**: il s'agira de villages où les habitants sont conscients que la distance à parcourir pour prélever le bois de chauffe est de plus en plus longue, ou que le volume de bois disponible diminue, ou encore que les produits forestiers sont de plus en plus difficiles à trouver.

2.3 Détermination du degré de priorité des villages où les ressources sont à préserver

Le degré de priorité des villages où des mesures conservatoires sont à prendre indique le classement par ordre de priorité pour l'exécution du Projet entre plusieurs villages où les ressources naturelles sont particulièrement dégradées et où il est difficile de pratiquer une agriculture pluviale durable. Les conditions naturelles dans les villages sont appréciées par des indicateurs que sont la biomasse et le degré de détresse pour 3 secteurs : ressources forestières, agriculture et sols. Les indicateurs pour chaque secteur sont indiqués dans le tableau 2.1. La notation utilisée est de 3, 1 et 0. On estime que les besoins en mesures conservatoires sont élevés lorsque la note est élevée. Pour définir les priorités, les enquêteurs sont les membres du Projet et les personnes interrogées, des agents de l'administration, tels que les forestiers et les agents de vulgarisation de l'agriculture et de l'élevage, qui connaissent parfaitement la région.

Tableau 2.1 : Critères d'évaluation du degré de priorité des villages où les ressources sont à préserver

Secteur	Critères d'évaluation		3 point	1 point	0 point
Agriculture	Biomasse	Rendement des principales cultures (mil, sorgho)	Diminution depuis 2 ou 3 années précédentes	Pas de changement depuis 2 ou 3 années précédentes	Augmentation depuis 2 ou 3 années précédentes
		Superficie actuelle des jachères	idem	idem	idem
	Degré de détresse	Nb. de mois d'autosuffisance en céréales par an (sauf année de famine)	idem	idem	idem
Sols	État actuel	État actuel d'apparition d'érosion des sols dans le village	Il y a des endroits inutilisables sous l'effet de l'érosion des sols dans les routes/pistes, dans les terres agricoles.	Bien que l'érosion du sol exerce des impacts, les routes/pistes, les terres agricoles restent utilisables.	Il n'y a presque pas de problèmes dans les routes/pistes ni dans les terres agricoles.
	Degré de détresse	Quantité de sol érodé	Augmentation depuis 2 ou 3 années précédentes	Pas de changement depuis 2 ou 3 années précédentes	Diminution depuis 2 ou 3 années précédentes
Forêts	Biomasse	Quantité des ressources en forêts du village	Baisse depuis l'indépendance	Identique à avant l'indépendance	Augmentation depuis l'indépendance
	Degré de détresse	Disponibilité du bois de chauffe	100% du bois provient de l'extérieur du village	Bois parfois obtenu hors du village	Bois en suffisance dans le village

(Exemple d'évaluation)

Cinq villages candidats (les villages A, B, C, D, et E) ont fait l'objet d'une notation par des agents

forestiers, des agents vulgarisateurs en agriculture, des agents vulgarisateurs en élevage, et des agents de la mairie, sur la base des critères d'évaluation du tableau 2.1.

Cependant, comme tous ces évaluateurs ne disposaient pas obligatoirement d'informations relatives aux trois domaines, le nombre de personnes ayant noté les villages diffère selon les secteurs et les rubriques de critères d'évaluation. Par conséquent, afin de rendre équitable le traitement de chacun des secteurs, la note d'évaluation a été calculée en multipliant de nombre de points par le pourcentage d'évaluateurs. On en trouvera un exemple ci-dessous :

Exemple de la notation

Village A		3 points	1 point	0 point	Nombre d'évaluateurs
Agriculture	Biomasse	2 pers.	3 pers.	1 pers.	6 pers.
	Degré de détresse	1 pers.	2 pers.	2 pers.	5 pers.

Notation en matière de biomasse = $3 \text{ points} \times 2 \text{ pers.} / 6 \text{ pers.} + 1 \text{ point} \times 3 \text{ pers.} / 6 \text{ pers.} = 1,0 + 0,5 = 1,5 \text{ points}$

Notation en matière de degré de détresse = $3 \text{ points} \times 1 \text{ pers.} / 5 \text{ pers.} + 1 \text{ point} \times 2 \text{ pers.} / 5 \text{ pers.} = 0,6 + 0,4 = 1,0$

Le nombre de points des cinq villages a été calculé selon la même formule, et l'on en trouvera la synthèse dans le tableau 2.2.

Plus le nombre de points total du degré de détresse et des ressources disponibles est élevé, plus le village est considéré comme prioritaire en tant que village nécessitant des mesures de conservation. Comme indiqué dans le tableau 2.2, le village ayant le degré de priorité le plus élevé est le village B, suivi dans l'ordre par les villages A, E, C, et D.

Tableau 2.2 : Exemple de résultats d'évaluation du degré de priorité de chaque village candidat pour les différents secteurs

Village	Agriculture		Sols		Forêts		Total des points	Rang de priorité
	Biomasse	Degré de détresse	État actuel	Degré de détresse	Biomasse	Degré de détresse		
A	1,5	1,0	2,3	2,0	2,7	0,9	10,4	2
B	2,2	1,8	2,0	1,5	3,0	0,6	11,1	1
C	2,6	1,5	0,8	1,0	3,0	0,7	9,6	4
D	1,8	1,5	0,9	1,5	2,7	0,6	9,0	5
E	1,8	1,0	1,6	2,1	2,6	0,6	9,7	3

【Exemple】 (Sélection des villages candidats au Niger)

Parmi les critères de choix qui prennent en compte les effets de démonstration et de diffusion, on a pu vérifier que les villages de la commune de Say étaient situés à une distance permettant un aller-retour dans la journée entre les villages et le chef-lieu, cependant on n'a pas pu vérifier les autres critères. Par conséquent, les 5 villages candidats sélectionnés après discussions avec la Direction départementale de l'Agriculture et de l'Élevage de Say sont : Dokimana, Karé, Lontia Kaina, Doguel Kaina, Tientiergou.

Le résultat de la sélection a permis de retenir Lontia Kaina et Karé.

Mais, lors de la mise en œuvre des activités, les constats suivants sont relevés :

- Les villageois réclament des paiements en contrepartie de leur participation aux activités ;
- Non respect des membres des services techniques par les villageois ;
- Menacent de cesser toute activité avec le projet si tous leurs besoins ne sont pas satisfaits ;

En conclusion, il ressort que ce choix n'est pas le meilleur.

Cette situation résulte du non respect rigoureux des critères de choix, notamment les critères 1 et 2.

Ceci parce que le projet n'a pas pris suffisamment d'information sur le village.

Au Niger, pour opérer un bon choix de villages, il faut impliquer le chef de canton (il est l'autorité traditionnelle qui administre l'ensemble des villages de sa zone, donc détient une profonde connaissance des caractéristiques de tous les villages).

D'ailleurs, lors d'une rencontre avec les membres de l'équipe au démarrage du projet, le chef de canton a fait remarquer, que le choix s'est porté sur les deux villages à collaboration difficile.

3. Classement des caractéristiques locales dans les pays concernés

On distingue deux types de caractéristiques locales dans les pays concernés : les caractéristiques sociales des organisations villageoises qui s'occupent de la gestion et la conservation des ressources naturelles, et les caractéristiques naturelles qui indiquent l'état actuel des ressources.

Les résultats des analyses des caractéristiques locales effectuées au Mali et au Niger sont exposés de la manière suivante.

3.1 Caractéristiques sociales

La capacité d'un seul individu ne saurait suffire pour s'engager dans la gestion et la sauvegarde des ressources naturelles de tout un village. Des activités où les organisations villageoises s'impliquent pleinement sont indispensables. Par conséquent, les organisations villageoises chargées de gérer les ressources naturelles ont été évaluées comme une caractéristique sociale.

3.1.1 Situation actuelle des caractéristiques des organisations villageoises et problèmes relevés

Dans les pays concernés, les organisations villageoises ont des problèmes variés.

Au cas où l'état a chargé les organisations villageoises d'exécuter la gestion et la conservation des ressources naturelles dans des conditions fixées par la loi, les projets établissent et appuient les organisations villageoises en se référant à la loi connexe. Dans le cas où l'état n'a pas affecté cette tâche à l'organisation villageoise, le projet doit établir et renforcer les capacités de l'organisation villageoise en mettant l'accent sur la gestion et la conservation des ressources naturelles.

Au Mali, la législation relative au foncier et à la gestion des ressources naturelles qui lui est associée est la Loi d'Orientation Agricole et le Code Forestier. On relève en outre le Code Foncier qui porte sur les infrastructures sociales. La Loi d'Orientation Agricole fixe les orientations de la politique de développement agricole au Mali pour les 20 années à venir, en vue d'atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaires. Sans se limiter à l'agriculture, elle donne les orientations agricoles au sens large et couvre aussi l'élevage, la pêche et la foresterie. Cette loi comporte des articles qui traitent des orientations pour la gestion des ressources naturelles en milieu rural mais ne stipule rien sur les organisations chargées de gérer ces ressources au niveau du village. Quant au Code Forestier, il est essentiellement consacré aux règlements relatifs aux forêts domaniales et ne stipule pas de règles sur les organisations publiques de gestion des ressources naturelles au niveau du village.

Le Code Domanial et Foncier stipule en détail les droits de propriété foncière en général, y compris les terrains à usage d'habitation en zones urbaines et les terres agricoles en zones rurales. Dans cette loi, il est indiqué que les plans de développement seront spécifiés lors de l'octroi de concessions, mais rien n'est mentionné sur les organisations de gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, il y a un Code Coutumier sur les terrains du village et ce sont des chefs de villages qui détiennent le pouvoir de décision sur la possession et l'exploitation des terres de villages. Mais dans cette loi, rien n'est mentionné sur les organisations de gestion des ressources naturelles au niveau du village.

L'ensemble de ces lois sur le foncier et les ressources naturelles ne stipule donc rien sur les organisations villageoises qui sont chargées de gérer les ressources naturelles.

On rencontre parfois au Mali des Comités de Gestion du Terroir Villageois (CGTV) existants, chargés des activités de développement global dans le village, qui s'occupent de la protection et de la gestion des ressources naturelles à côté de ses activités principales, mais ils se consacrent surtout à la gestion des activités de développement global du village. Lors de la mise en place ou du renforcement des organisations villageoises, il est donc nécessaire de se concentrer sur la gestion et la préservation des ressources naturelles afin de promouvoir de telles activités dans les villages.

Au Niger, le Code Rural stipule de confier la gestion et la conservation des ressources naturelles villageoises aux Commissions Foncières de Base (COFOB). Ces COFOB sont des structures administratives chargées de gérer les ressources (foncières, hydrauliques, végétales et animales) au niveau du village et le chef de village est le Président. Il existe des structures locales de gestion des marchés ruraux de bois qui sont des organisations villageoises reconnues par l'état. Le gouvernement

étend la mise en place des COFOB, toutefois les données de septembre 2010 indiquent que leur établissement se limite à 17% au niveau national. En outre, cette mise en place des COFOB par l'Etat s'est focalisée sur les aspects organisationnels mais l'encadrement sur la gestion des ressources s'est révélé déficient, si bien que cette gestion n'est pas suffisamment assurée par les COFOB.

La loi 93 sur le principe d'orientation du Code Rural et ses decrets d'applications est en vigueur depuis 1993.

3.1.2 Mesures relatives aux caractéristiques des organisations villageoises

Ce Projet tire parti des organisations que sont les CGTV au Mali et les COFOB au Niger, c'est-à-dire des structures qui gèrent et protègent les ressources naturelles du village, pour les impliquer dans l'élaboration de plans de gestion et conservation des ressources naturelles, leur mise à exécution, leur suivi et leur évaluation.

Avec l'avancement du Projet, il est nécessaire de mettre en place et de renforcer les organisations chargées de la protection et de la gestion des ressources naturelles, selon leur existence ou non et selon la situation actuelle, comme indiqué dans la figure 3.1. Des mesures doivent être prises pour se procurer les fonds de roulement requis pour des activités durables.

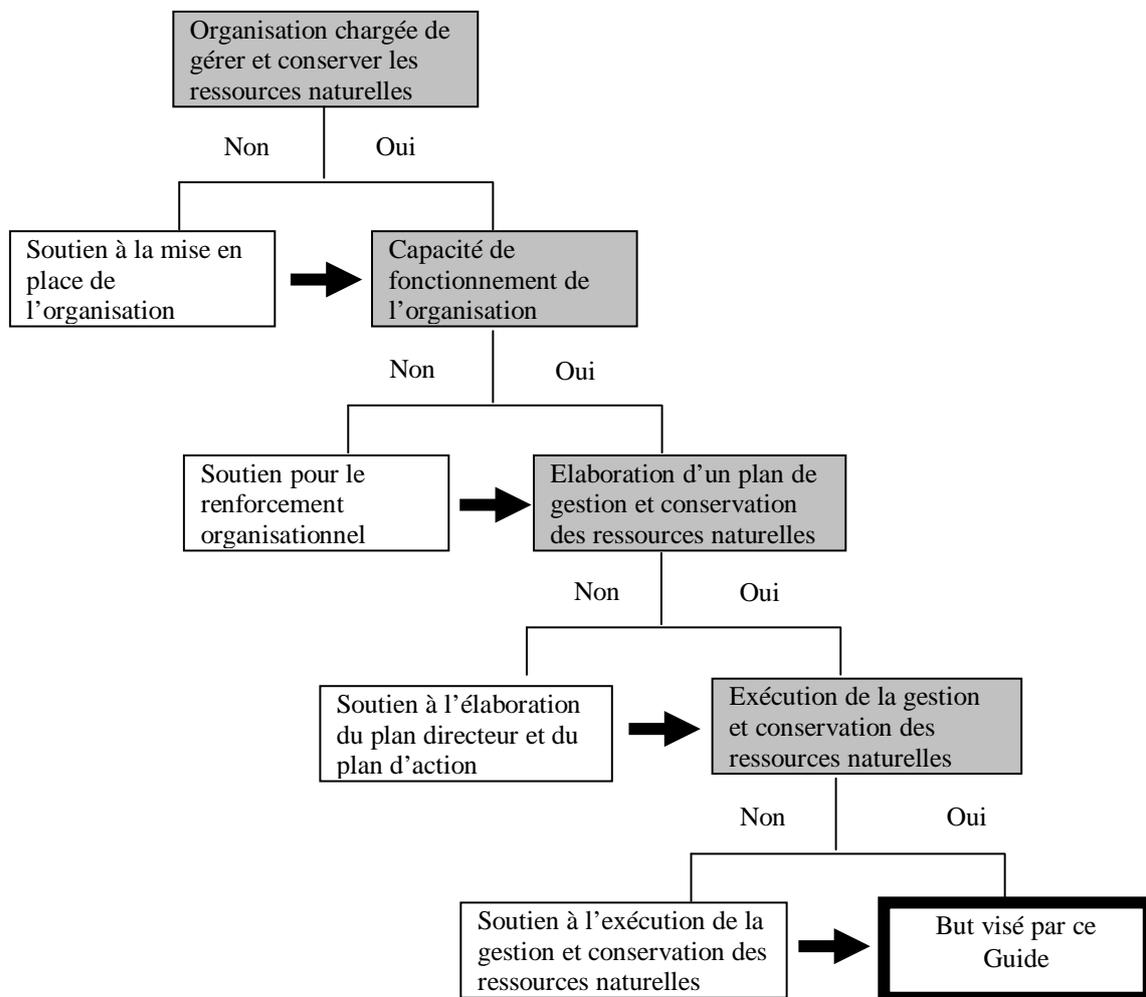


Figure 3.1 : Processus du renforcement des capacités d'une organisation

3.2 Caractéristiques naturelles

Au Niger selon le Code Rural, les ressources naturelles regroupent les ressources hydrauliques, végétales, foncières et animales. L'activité dominante dans les pays concernés (Niger et Mali) est l'agriculture notamment l'agriculture pluviale. Autrefois, les forêts et les pâturages abondaient autour des terres de culture pluviale et servaient à la pâture du bétail, dont les déjections fournissaient la matière organique pour les cultures pluviales. Les jachères permettaient, de plus, de régénérer la fertilité de ces terres. Or, la dégradation des champs de culture pluviale de ces dernières années est causée par celle des forêts et des pâturages et par la diminution des jachères. Pour freiner cette dégradation des terres cultivées, il faut aussi préserver les zones forestières et pastorales, les terres dénudées et les ravines et aussi contrôler le ruissellement des eaux de pluies sur les sols, qui sont fortement liées aux terres de culture pluviale du fait du cycle des ressources.

Ce guide a donc mis l'accent sur trois secteurs, dans l'intention de gérer et préserver les ressources naturelles liées aux activités de production agricole, à savoir l'amélioration de la fertilité des terres agricoles, la conservation des ressources sylvo-pastorales et la conservation des sols.

3.2.1 Situation actuelle des caractéristiques naturelles et problèmes relevés

Lors de la mise en œuvre des activités de gestion et conservation des ressources naturelles, le territoire du village concerné est réparti en trois selon des modes d'utilisation des terres : I. terres dénudées, ravines; II: champs de culture pluviale, et III. Forêts et pâturages. Ces 3 classes représentent également chaque domaine affilié aux ressources naturelles, à savoir la conservation des sols, l'amélioration de la fertilité agricole et la conservation des ressources sylvo-pastorales.

Grâce à cette classification, les villageois peuvent facilement identifier leurs problèmes à résoudre par domaine et établir les programmes de contre-mesures.

Cette classification s'appuie sur les études MARP (PRA) conduites dans 4 villages au Mali et 2 villages au Niger.

Le tableau 3.1 est une généralisation des problèmes de chaque classe d'utilisation des terres du Mali et du Niger, qui ont été répertoriés par les études MARP (PRA).

Tableau 3.1 : Types d'occupation des terres et problèmes

Mode d'utilisation des terres	Problèmes	Mali	Niger
Terres dénudées et ravines	Erosion éolienne et hydrique	✓	✓
Forêts et pâturages	Amenuisement des forêts	✓	
	Disparition des forêts		✓
	Gestion des coupes de bois illégales et de prélèvements abusifs, feux de brousse	✓	
Terres de culture pluviale	Erosion éolienne et hydrique	✓	✓
	Déficiences en fumure (fumier,..) ou faible fertilité des sols	✓	✓
	Accès difficile de semences améliorées		✓
	Insuffisance des moyens de transport de la fumure		✓

3.2.2 Mesures en rapport avec les caractéristiques naturelles

Les techniques recommandées dans ce guide, répertoriées sur la base des résultats d'analyse des différentes caractéristiques naturelles du Mali et du Niger, sont exposées dans le tableau 3.2.

Tableau 3.2 : Proposition de mesures à prendre d'après les caractéristiques naturelles

Modes d'utilisation des terres	Problèmes	Techniques et mesures préconisées	Mali	Niger	Remarques	
Terres dénudées et ravines	Erosion éolienne et hydrique	Mesures anti-érosives pour les ravines	✓	✓		
Forêts et pâturages	Diminution ou disparition des forêts	Régénération de la végétation	Récupération des forêts et pâturages	Récupération des pâturages	Vu la disparition des forêts au Niger, on s'en tiendra à la récupération des pâturages.	
Terres de culture pluviale	Erosion éolienne et hydrique	Ouvrages de conservation des sols (cordons pierreux, seuils en gabion, fascines, etc.)	Activité en plus: billons cloisonnés	Activité en plus : Agroforesterie		
	Manque de fumure	Amélioration du flux de la matière organique	✓	✓		
		Amélioration des méthodes de compostage	✓		Pas prévue au Niger car les Nigériens ne font généralement pas de compost.	
		Micro-dose	✓	✓		
		Parcage amélioré (stabulation)	✓			
		Culture du niébé ((cultures associées avec le mil)	Utilisé aussi comme fourrage amélioré		✓	
		Difficultés d'accès aux semences améliorées	Appui Boutique d'Intrants		✓	Pas prévue au Mali car les producteurs peuvent s'en procurer eux-mêmes.
	Moyen de transport du fumier insuffisant	Etablissement d'un système de transport et d'obtention de la matière organique		✓	Pas prévu au Mali car la majorité des UPA sont équipées de charrettes.	

Chaque technique contribue à un domaine pluraliste et appui l'articulation entre les secteurs (Fig 3.2).

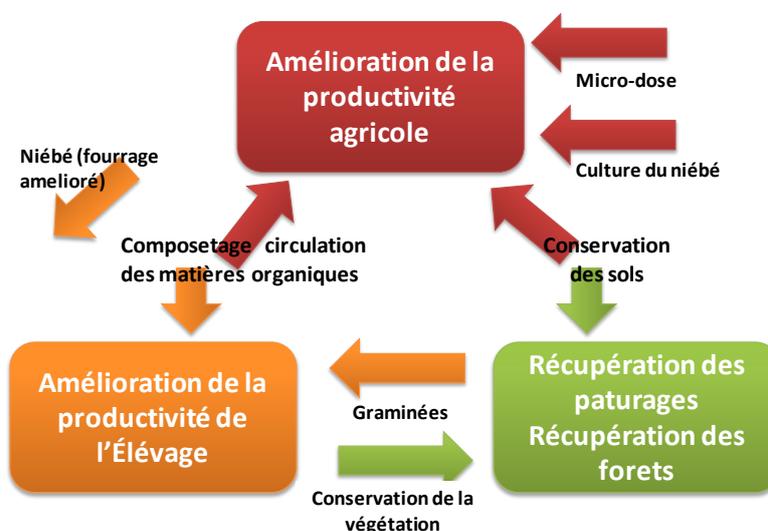


Figure 3.2 : Relation entre les techniques de conservation des ressources naturelles

4. Stade d'introduction

La gestion et la conservation des ressources naturelles dans les villages nécessitent l'action de l'ensemble de la population. Les organisations villageoises qui jouent un rôle-clé pour cela sont, au Mali, les CGTV ou organisations similaires, et au Niger les COFOB. Ces organisations villageoises qui prennent en charge la GRN seront installées dans les villages qui n'en disposent pas. Lorsque de telles organisations existent déjà, on évaluera si leurs membres remplissent leurs fonctions et si elles sont capables d'exécuter des activités ; si l'on juge qu'une organisation est fragile, elle sera alors renforcée. La procédure et différents types du renforcement organisationnel apportés sont expliqués de façon détaillée dans le manuel « Renforcement des capacités et de gestion d'une COFOB ».

Une fois que l'on procède à la mise en place d'une organisation chargée de la gestion et conservation des ressources ou à son renforcement, et qu'un système capable de s'occuper en substance de la gestion et de la protection des ressources est mis en place, alors un Schéma Directeur à moyen terme ainsi qu'un Plan d'Action précisant le contenu des activités annuelles sont formulés. Le programme d'exécution de cette série d'actions est consigné dans la figure 4.1.

En cas d'impossibilité d'assurer un appui technique du fait de frictions politiques ou de problèmes inter-ethniques dans un village, la partie du Projet n'interviendra pas davantage et attendra que les choses se résolvent grâce aux concertations entre villageois. En effet, on estime que si les villageois ont envie de mener à bien les activités, alors ils s'efforceront de résoudre les problèmes. En outre, les efforts entrepris pour trouver des solutions contribuent aussi à leur apprentissage à l'autonomie.

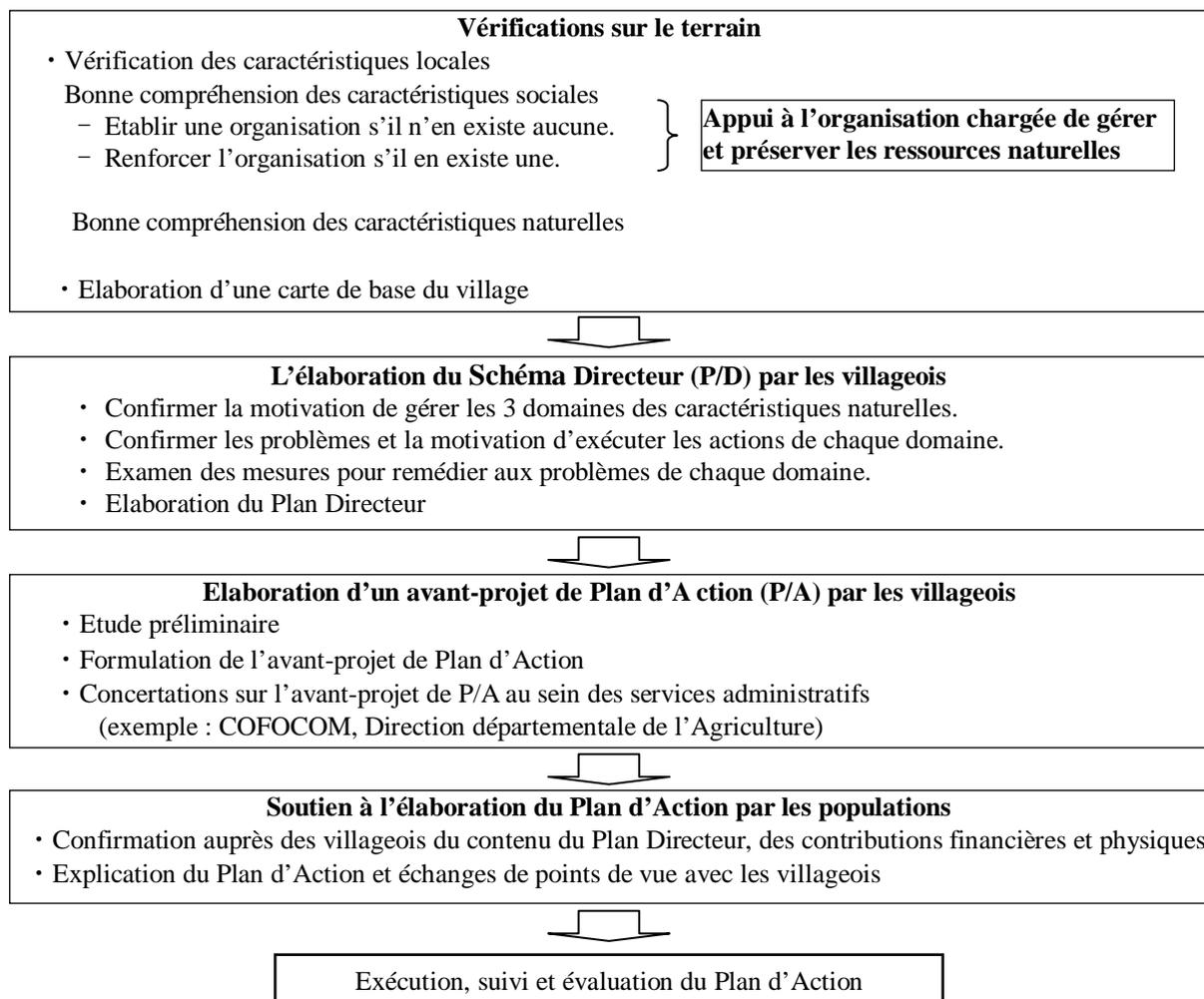


Figure 4.1 : Les étapes de la mise en œuvre des actions

4.1 Vérifications sur le terrain

De par le fait que le facilitateur effectue une étude de terrain pour comprendre la situation des villages, des données permettant une facilitation plus appropriée que les seules opinions du point de vue des villageois sont collectées. Il est souhaitable que cela soit réalisé préalablement à l'établissement du Schéma Directeur. Par ailleurs, en fonction des nécessités, le facilitateur demandera aux agents de vulgarisation et aux agents forestiers de l'accompagner pour analyser la situation dans le village dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, notamment en termes de systèmes culturels, d'espèces ligneuses présentes etc.

4.1.1 Vérification des particularités locales

(1) Bonne compréhension des caractéristiques sociales (les organisations villageoises)

Les membres des services administratifs et les facilitateurs se rendent dans les villages concernés pour confirmer si les organisations villageoises existent ou non et de vérifier la possibilité de mener ou non les activités. Si une organisation est en place (CGTV ou organisation similaire, COFOB), on procédera à la vérification des membres et à une enquête sur la situation des activités en se basant sur la Fig.3.1, les questions posées sont indiquées dans le tableau 4.1 ci-après.

Tableau 4.1 : Rubriques de l'enquête sur les organisations villageoises

Rubrique	Contenu	Remarques
Existe-t-il une organisation villageoise qui est chargée de gérer et protéger les ressources naturelles?	Les organisations qui remplissent les conditions sont estimées comme suit. <ul style="list-style-type: none">• Organisations légales comme les COFOB• Organisations mises en place par des projets dans le passé comme les CGTV• Organisations traditionnelles (ex. : le Ton des hommes, le Ton des femmes, des jeunes)	<ul style="list-style-type: none">• En cas d'absence d'organisation, appui à sa mise en place
Quelles sont les capacités opérationnelles de l'organisation villageoise?	Vérifier concrètement les rubriques suivantes, pour les capacités opérationnelles. <ul style="list-style-type: none">• Source de revenu régulière nécessaire au fonctionnement et montant de fonds actuellement possédés par l'organisation• Communication des recettes et dépenses aux villageois• Contribution physique pour les activités de l'organisation• Notification préalable des activités donnée aux villageois et demande de participation	<ul style="list-style-type: none">• Si l'organisation s'est sclérosée ou manque des compétences, sa capacité sera renforcée.

(2) Bonne compréhension des caractéristiques naturelles

Le facilitateur réalisera une enquête auprès des villageois afin de bien cerner les particularités naturelles ainsi qu'une reconnaissance sur le terrain pour en connaître les réalités.

En effet, pour partager l'information avec les villageois, et non pas à travers les opinions subjectives des villageois, il est indispensable d'apporter un soutien adéquat lors de l'élaboration du Plan d'Action pour la gestion et la conservation des ressources naturelles.

Pour cela, la reconnaissance sur le terrain se fera avec les villageois et à l'aide d'une carte afin de déterminer clairement les conditions d'utilisation des terres et les ressources sur l'ensemble du village, les limites du terroir villageois et d'identifier les caractéristiques naturelles.

4.1.2 Etablissement d'une carte de base du village

Une carte de base qui permet de comprendre dans une certaine mesure la réalité actuelle du village est nécessaire pour formuler le plan de gestion et de conservation des ressources naturelles. Une carte se révèle utile lorsque les villageois établissent le Schéma Directeur et le Plan d'Action ou lorsque, dans cet objectif, les agents facilitateurs des services techniques donnent des conseils et transmettent des informations pour une bonne connaissance de la situation sur le terrain.

Une telle carte de base nous aidera beaucoup dans l'établissement du plan de gestion et conservation des ressources naturelles permettant de faire une étude sur le terrain, de repérer et indiquer clairement les limites du terroir et d'identifier l'étendue pour le plan à établir. Elle facilite l'identification visuelle de la position des ravines (y compris les cours d'eau temporaires), les terres dénudées, les terres agricoles et les zones forestières et pastorales.

Or, il est difficile de se procurer des cartes topographiques au 1/5.000^e et au 1/10.000^e aussi bien au Mali qu'au Niger, qui sont les pays d'intervention du Projet. Il faudrait donc établir une carte de base à partir d'images satellitaires ou de photographies aériennes et les utiliser au lieu des cartes topographiques. Ces dernières années, avec l'avancement de l'environnement de technologie d'internet, il est relativement facile de se procurer des images satellites. Ce sous-chapitre explique la méthode utilisée pour établir une carte de base à partir d'images satellitaires.

(1) Reconnaissance sur le terrain

Le facilitateur se rend sur le terrain accompagné de villageois avec l'image satellite imprimée et repère les limites du village. Il utilisera un GPS portable à cet effet, et enregistre le tracé des limites. La carte imprimée lui sert à vérifier la situation sur le terrain lors de la reconnaissance.

Ainsi le facilitateur peut confirmer la situation du village, du point de vue de la carte des ressources naturelles qui a été établi par les villageois au cours de la MARP.

Lors de l'étude de reconnaissance, le facilitateur enregistre les coordonnées GPS des principaux points de changement et autre, et en même temps il note les caractéristiques topographiques dans un carnet et/ou sur la carte, c'est-à-dire les limites du terroir villageois, les points de repère, les particularités des sols d'un terrain, la végétation (herbage, arbres), les modes d'utilisation des terres, les ravines et griffes, etc. Voici un exemple de notes prises.

Tableau 4.2 : Exemple de prise de notes pour référence

Points	Date/h eure	Latitude	Longitude	Altitude (m)	Sols	Végétation (herbes)	Végétation (arbres)	Mode d'utilisation des terres	Objets à la surface du sol
31	2010/ 3/3 9h03	N13° 07'23"	E2° 19'10"	212,0	Sable (rouge)	Herbes éparses	Arbrisseaux, buissons épars	Jachère	Aucun
32	2010/ 3/3 9h05	N13° 07'50"	E2° 22'30"	205,4	Latérite	Terres dénudées	Aucun	Aucune utilisation	Grande ravine dans les environs
33	2010/ 3/3 9h06	N13° 06'15"	E2° 25'40"	200,2	Sable (Blanc)	Champ de mil	Quelques grands arbres	Terres agricoles	Aucun

(2) Méthodes d'élaboration d'une carte de base

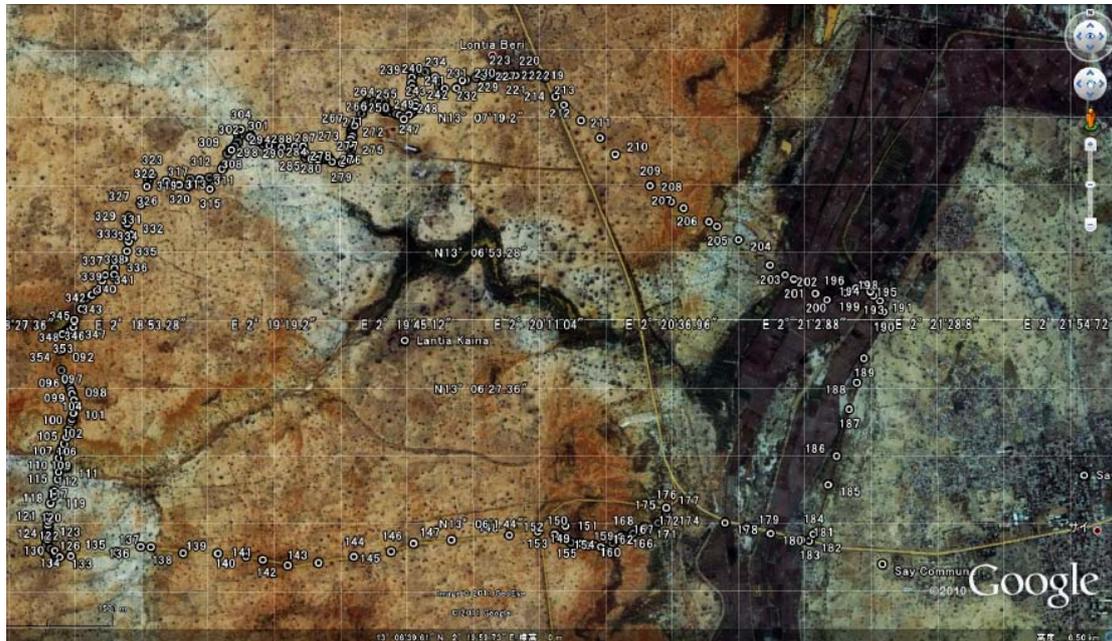
La méthode décrite ici utilise un appareil GPS, de marque Garmin, et Google Earth pour la compilation des données. Ces tâches doivent être menées à bien avec l'internet. L'élaboration d'une carte de base se fera avec le logiciel Map Source fourni par la société Garmin et l'installation préalable sur ordinateur de ce logiciel est nécessaire. Une fois le logiciel Map Source lancé, les données GPS relevées sur le terrain sont introduites dans l'ordinateur. Après téléchargement, les données Way point et Track apparaissent sur l'écran de l'ordinateur. Puis, on clique avec la souris sur l'onglet « Affichage avec Google Earth » qui se trouve dans l'Affichage de la barre de menus de Map Source, et les données ponctuelles du GPS s'affichent sur Google Earth. Il est possible d'établir une carte de base contenant les résultats de la reconnaissance sur le terrain en imprimant les données sur images affichées à l'écran (voir la Figure 4.2).

(3) Exemple d'utilisation de la carte de base

La carte de base élaborée à partir de Google Earth et d'appareil GPS peut être exploitée continuellement car sauvegardée sur ordinateur. Ainsi, cette carte s'avère utile pour déterminer jusqu'à un certain point les zones d'apparition des ravines situées à des endroits déterminés dans le village ainsi que les lieux où elles risquent de s'étendre. Ce système simple peut être utilisé lorsque les agents des services régionaux établissent les plans d'action des villages, pour fournir des informations utiles

sur les zones et les extensions qui réclament des mesures de traitement des ravines.

Comme montré dans la figure 4.3, on peut, avec cette carte de base, mesurer les extensions, estimer approximativement les superficies et vérifier visuellement les zones où des mesures sont à prendre ; de plus, c'est utile pour obtenir des données numériques.



« Références »

Site de téléchargement de Map source : <http://www.garmin.com/us/>

Site de téléchargement de Google Earth : <http://www.google.com/earth/index.html>

Figure 4.2 : Carte de base présentant les limites du village à l'aide de Google Earth

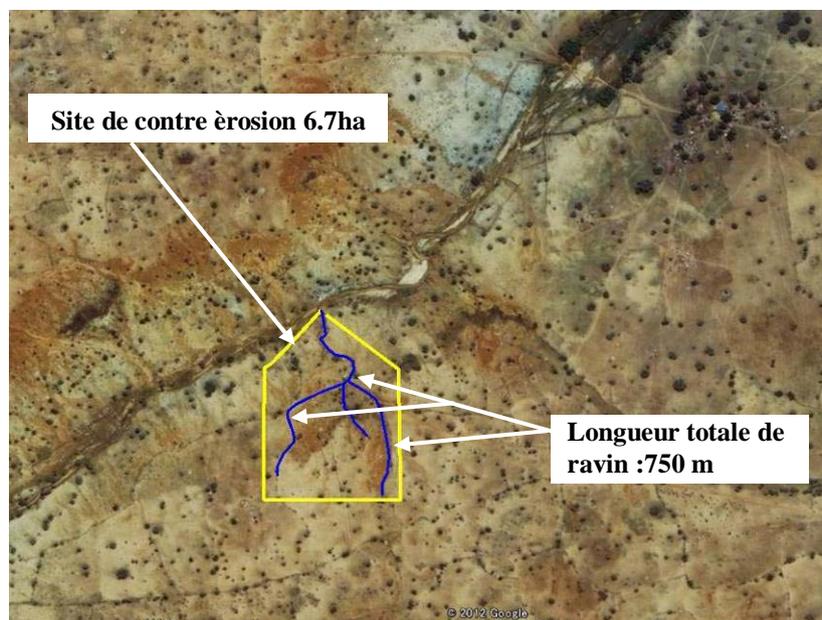


Figure 4.3 : Exemple de carte de base de la zone A établie avec Google Earth

Par ailleurs, il faut prendre garde au fait que l'utilisation de Google Earth génère des droits d'auteur ; par conséquent, il n'est pas possible de vendre ces données à un tiers, de les fournir en tant que partie d'un service, de les utiliser dans des produits commerciaux tels que livres, émissions télévisées sans avoir obtenu l'autorisation de Google.

5. Stade de la planification

5.1 Soutien aux organisations de gestion et conservation des ressources naturelles

En cas d'absence d'organisation communautaire chargée de la GRN, une demande est adressée aux services administratifs pour sa mise en place. Si l'organisation existante s'est sclérosée, elle sera alors renforcée. Un manuel sur le renforcement organisationnel est joint à ce Guide, qui propose un exemple de méthodologie.

5.2 Soutien à l'élaboration d'un Schéma Directeur

Les participants pour l'établissement du Schéma Directeur sont le facilitateur, les techniciens responsables des services de l'agriculture, la foresterie, l'élevage et le génie rural, les responsables de l'organisation villageoise, le chef de village ou son représentant et les autres qui souhaitent de participer. Les techniciens des services étatiques donnent des conseils d'un point de vue technique pour l'établissement du Schéma Directeur.

Le facilitateur, pour ce qui concerne les prises de parole des populations relativement à l'établissement des plans, demande que soient exprimées autant d'opinions que possible, et fait attention à donner des occasions de s'exprimer non seulement à la majorité mais aussi aux minorités. De plus, il doit s'efforcer de demander l'opinion non seulement des puissants du village (Chef de village, etc.) mais au plus grand nombre de groupes, notamment les jeunes et les femmes.

Pour ce qui concerne les utilisateurs des forêts et des pâturages, il arrive qu'ils soient présents non seulement dans le village mais aussi dans plusieurs villages environnants. Dans de tels cas, un soutien est impossible sans s'être non seulement assuré de la volonté du village mais aussi avoir obtenu l'accord des villages environnants, et il faut mettre en place un espace pour vérifier que ces villages environnants sont d'accord. Par exemple, afin d'organiser une réunion, le projet, passant par la (les) mairie(s) dont dépendent les villages environnants devra lancer un appel à participer aux agents des services techniques du département/cercle en foresterie, agriculture, et élevage, ainsi qu'aux représentants de ces villages environnants.

5.2.1 Vérification de la motivation des populations pour les 3 domaines des particularités naturelles

Le facilitateur vérifiera d'abord la motivation des populations à agir pour l'amélioration des 3 domaines qui concernent les ressources naturelles. Une forte motivation laisse espérer que les activités se poursuivront, et l'on procédera donc à la mise en œuvre des activités à titre gratuit, à leur suivi et leur évaluation.

Si les villageois ne sont pas motivés au premier stade, il faut en clarifier les raisons en dialoguant avec eux et les personnes concernées. D'ordinaire, on peut distinguer 2 types de raisons : l'une est d'ordre naturel (il n'existe déjà plus de site pour le projet comme les pâturages ou les forêts), et l'autre le fait que les villageois ne sont pas clairement conscients des problèmes.

Dans ce dernier cas, il est nécessaire de préciser le problème et la mesure concrète en demandant au facilitateur d'exposer le problème aux villageois comme cela a été indiqué dans 6.1.1 Clarification des problèmes et des contre-mesures. Pour cela, une sensibilisation des villageois s'impose, afin de susciter un comportement qui permette d'obtenir à la fois des bénéfices à court terme et des bénéfices destinés aux générations à venir. Par exemple, il ne faut pas hésiter à les mettre face à l'état actuel de dégradation progressive des ressources naturelles, en évoquant avec eux l'environnement tel qu'il était 50 ans plus tôt. Au fur et à mesure que l'on vérifie leur motivation, les villageois prennent conscience de l'étendue du problème et perçoivent l'urgence et la nécessité d'entreprendre des actions.

5.2.2 Problèmes dans chaque domaine et confirmation de la motivation

Après avoir constaté que les villageois étaient résolus à mettre en œuvre les activités, le Schéma Directeur est établi. Il est nécessaire que les villageois ou l'organisation villageoise décident des responsables des différentes activités.

Les activités les plus essentielles aux yeux des villageois, et en particulier celles qui peuvent être exécutées par la communauté villageoise sont abordées. Les membres de l'organisation doivent se

concerter avec chaque villageois au cours du processus de sélection des activités.

A ce moment, il est préférable de considérer la priorité de chaque activité en fonction de la pyramide de problèmes faite lors de la MARP. Les activités candidates n'ont pas la même priorité. Ainsi, pour sélectionner l'activité en suivant la priorité des villageois et une insertion possible (main d'œuvre, budget), incitera la mise en œuvre harmonieuse des activités.

Certaines activités se classent dans les 3 catégories suivantes.

- Activités que les villageois peuvent mener à bien eux-mêmes sans aucune assistance. C'est le cas, par exemple, des mesures contre les feux de brousse, de la filtration de l'eau potable, de la sensibilisation contre la coupe de bois vert, qu'ils peuvent effectuer par eux-mêmes et à court terme.
- Activités qui nécessitent l'apprentissage des méthodes d'exécution pendant une période donnée: par exemple, la construction de digues en terre consolidée, de billonnage, la formation en comptabilité requièrent l'appui de techniciens. Ce sont des activités à moyen terme.
- Des activités telles que la construction d'un barrage nécessitent des financements importants. Ce sont des activités à long terme.

Il faut retenir ici en particulier qu'il n'est pas convenable de donner la priorité à des actions qui nécessitent une grande force de travail et un financement important. La raison en est qu'à notre avis, les populations ne peuvent pas en réalité prendre en charge ni fournir la force de travail et les fonds nécessaires pour de telles activités. Il s'ensuit que, parmi les différentes activités, il faut donner la priorité à celles qui sont simples et peu coûteuses (le facilitateur doit apporter son soutien afin que les villageois puissent choisir convenablement parmi les activités identifiées). Les activités sélectionnées doivent remplir les 3 critères suivants : (1) être socialement recevables; (2) être financièrement supportables pour la population, et (3) être techniquement réalisables (utilisation de matériaux disponibles sur place tels que les pierres).

5.2.3 Examen des mesures à prendre face aux problèmes rencontrés dans chaque domaine

L'organisation villageoise organisera des débats pour l'élaboration du Schéma Directeur devant tous les villageois qui souhaitent participer à son établissement.

Les discussions porteront sur la clarification du contenu concret des activités et la désignation des responsables de leur exécution. Il est souhaitable d'éviter que les responsables de l'exécution cumulent ces fonctions avec un poste de responsable dans l'organisation de la population. Cela permettrait d'éviter qu'ils ne se produisent des cas d'absence

Faire établir le Schéma Directeur par les villageois leur permet de réfléchir en profondeur sur toutes les approches nécessaires pour mener à bien les activités de leur choix.

Rajoutons qu'une fois les responsables des activités désignés, la préparation d'une liste des membres de l'organisation villageoise comme proposée ci-après permet au facilitateur de bien les distinguer et motiver davantage les villageois devenus responsables.

【Exemple】 (Schéma Directeur du village A au Niger)

Caractéristiques naturelles	Amélioration voulue	Causes du problème	Perception du problème	Teneur des activités	Motivation pour mener à bien l'action	Responsable villageois
Terres dénudées, ravines	Oui	Erosion éolienne et hydrique	Oui	Mesures anti-érosives	Oui	M.A
Paturage/Forêts	Oui	Diminution ou disparition des forêts	Oui	Mesures anti-érosives près de la mare où se trouvent les pâturages du quartier Chifandou (proposé par villageois)	Oui	M.B
				Régénérer la végétation	Oui	M.C
Terres de culture pluviale	Oui	Erosion éolienne et hydrique	Oui	Agroforesterie	Oui	M.B
		Pauvreté des sols	Oui	Techniques d'utilisation de la matière organique dans la zone	Oui	M.A
				Micro-dose	Oui	Mme.B
				Cultures associées et en rotation de mil et de niébé	Non (les autres paysans ne cultivent pas de légumineuses, et le bétail les mange quand on commence à les cultiver.)	
		Manque de semences améliorées	Oui	Introduction de semences améliorées de mil et de sorgho	Non (si la récolte d'un champ est en avance sur les autres, il subit plus les attaques des oiseaux et des animaux.)	
		Moyen de transport de la fumure insuffisant	Oui	Sensibilisation sur un système pour le transport et l'apport de matière organique	Oui	M.D
Lutte contre la divagation des animaux (proposé par les villageois)	Oui	Aménagement d'un couloir de passage pour le bétail près du village (proposé par les villageois)	Oui	Mme.D		

5.3 Etablissement du Plan d'Action

Lorsque les populations villageoises exécutent la gestion et la conservation des ressources naturelles, les besoins des uns et des autres ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'actions collectives comme la lutte anti-érosive et les reboisements collectifs, ou d'activités individuelles telles que l'amélioration de la fertilité des champs. Le facilitateur devrait envisager l'harmonisation de chaque besoin et le Plan d'Action.

5.3.1 Etude sur le terrain

(1) Vérifications sur place (activités collectives)

Le facilitateur vérifie les conditions actuelles sur les sites où des activités du Schéma Directeur s'accompagnent de travaux collectifs. Il en profite alors pour demander aux habitants ce qu'ils veulent faire et à quel endroit. Cette interview est effectuée avec les responsables de l'organisation villageoise, les représentants du village et les agents responsables au niveau des services techniques. A la lumière de ces entretiens, des levés simples seront effectués si besoin est. Puis, selon ces résultats, les techniques à employer seront examinées, et la quantité de travail et les coûts seront estimés.

Les exemples de figure 5.1 et tableaux 5.1 permettant de visualiser et de faire la synthèse des résultats des visites de terrain et interviews accordés aux villageois :

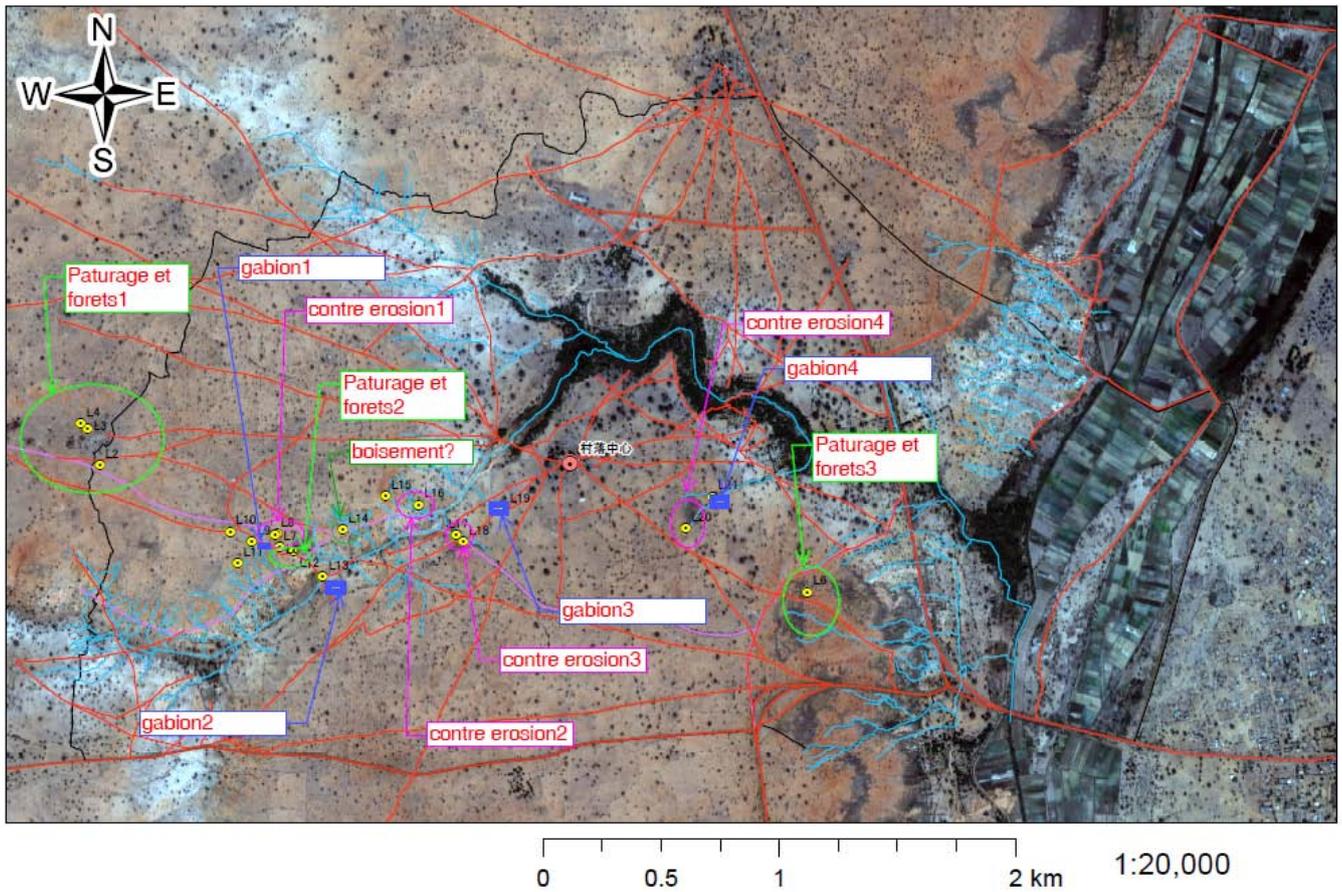


Figure 5.1 : Exemple de carte de planification de la gestion et conservation des ressources naturelles

Tableau 5.1 : Analyse des sites candidats de contre érosion du village A

Site	Site 1	Site 2	Site 3	Site 4	
Lieu	Paturage/Forêts 1	Paturage/forêt 2, Gabions 1, Gabions 2, Mesures anti-érosives 1,2	Gabions 3 Mesures anti-érosives 3	Paturage/forêt 3, Gabions 4, Mesures anti-érosives 4	
Etendue	7ha	3,9ha	2ha	2ha	
Priorités des villageois	1	2	3	4	
Caractéristiques naturelles	Couche superficielle	Surface dénudée, plaine sans ondulations	Pente relativement forte Apparition de nombreuses ravines	Pente relativement douce Ravines inactives, comparé au site 2	Site où latérite et pierres sont prélevées, ce qui laisse un nombre incalculable de trous.
	Ravines, griffes	Existence de glacis, mais aucune ravine ou rigole	Nombreuses ravines et griffes	Ravines et griffes peu nombreuses comparé au site 2	Aucune ravine ou rigole mais de nombreux trous
	Géologie	Sable mêlé de limons	Formé de sable mêlé de limon et de latérite	Sol sablonneux, la partie en amont est un plateau en latérite	Latérite
	Végétation	Plantes ligneuses: arbustes en grande majorité (Guiera senegalensis, Combretum micrantum, combretum, glutinosum) Plantes herbacées : Sida cordifolia très touffues	Plantes ligneuses: arbustes en grande majorité Guiera senegalensis, Balanites aegyptiaca) Plantes ligneuses : Sida cordifolia et Chenrcrus biflorus	Plantes ligneuses: arbustes en grande majorité (Guiera senegalensis, combretum glutinosum, etc.) Plantes ligneuses : Sida cordifolia	Plantes ligneuses: arbustes. (Acacia senega, combretum micrantum, Guiera senegalensis, Prosopis juliflora.) Plantes ligneuses : Sida cordifolia et Chenrcrus biflorus
	Utilisation des terres	- Existence d'une mare (saisonnère) ; - utilisé comme pâturages	Utilisé jusque là comme pâturages, mais ces dernières années, l'herbe n'y pousse pas. Utilisé actuellement comme couloir de passage du bétail et pour prélever le bois.	Utilisé comme couloir de passage du bétail et pour les champs de mil.	En cours d'exploitation partielle comme champ de mil et de pois. Le banco et les pierres y sont prélevés pour la construction des maisons.
	Problèmes	Aucun en particulier	Mesures difficiles à prendre à cause de la forte pente. Pas de pierres pour les ouvrages (gabions). Couloir de passage: risque de dégâts dus au bétail	Existence d'une pente. Pas de pierres pour les ouvrages. Se transforme en glacis.	Se transforme en glacis. Nivellement difficile à cause des nombreux trous. Couloir de passage pour le bétail La latérite est dénudée, la croissance de l'herbe et des arbres y est difficile
Caract. sociales	Propriétaire	Propriété des Peuls (nomades)	Propriété du chef de village	Propriété du chef de village	Propriété du chef de village
	Problèmes	Les Peuls sont contre le P/A	Aucun en particulier	Aucun en particulier	Aucun en particulier

[Note] Site 1: Mesures anti-érosives près de la mare où se trouvent les pâturages du quartier Chifandou (proposé par villageois)

(2) Enquête (activités individuelles)

Concernant les activités individuelles telles que l'amélioration de la fertilité des terres, il est conseillé au facilitateur de mener une enquête (cf tableau 5.2) et de bien comprendre la situation actuelle pour calculer le volume des travaux pour les activités mentionnées dans le Schéma Directeur. Les personnes interrogées alors seront le chef du village, son représentant et 3 ou 4 paysans, qui représenteront le village. L'avant-projet de Plan d'Action est élaboré sur la base des résultats de l'enquête et le montant de la contribution financière par UPA et pour chaque activité est estimé.

Tableau 5.2 : Exemple du contenu de l'enquête

Rubriques de l'enquête	Usage prévu
• Nombre d'UPA dans le village	• Calcul du montant de la contribution financière par UPA pour les activités • Evaluation du degré de diffusion des techniques au niveau des UPA
• Quantité d'engrais chimique utilisée	• Vérifier la nécessité d'introduire la technique du micro-dosage
• Existence ou non d'un système d'utilisation commune de moyen de transport pour la	• Vérifier la nécessité d'introduire une charrette et un système d'utilisation collective.

matière organique	
• Essences d'arbres requises	• Sélection des arbres utilisés pour l'agroforesterie
• Existence ou non de matière organique non utilisée	• Vérifier la nécessité d'organiser une formation sur l'utilisation effective de la matière organique dans le village.
• Problèmes liés à l'utilisation des terres	• Vérifier les problèmes d'utilisation des terres entre groupes ethniques et ceux liés à la plantation des arbres dans les champs.
• Existence ou non de cultures associées mil-niébé	• Examiner s'il est possible d'introduire des technique de rotation des cultures de mil et de niébé.
• Problèmes et opinions sur l'introduction des semences améliorées	• Vérifier si une formation est nécessaire pour sensibiliser les villageois à l'introduction de semences améliorées.

5.3.2 Etablissement de l'avant-projet de Plan d'Action

A l'origine, le Plan d'Action doit être conçu de façon réaliste, sans que les villageois bénéficient de l'assistance d'un projet. Mais formuler un Plan d'Action qui a pour objectif de gérer et préserver efficacement les ressources naturelles est une chose souvent difficile à entreprendre d'emblée pour une organisation villageoise. C'est pourquoi en année de démarrage, un appui plus important est apporté aux villageois lors de l'élaboration du Plan d'Action. Puis, les années suivantes, il faudra apporter de moins en moins de soutien tout en veillant à ce que les villageois deviennent capables d'établir un Plan d'Action eux-mêmes.

(1) Coûts des activités, contributions financière et physique aux travaux

Lorsque les villageois font le choix des activités, le Projet fait l'estimation de tous les coûts requis avant de concevoir le Plan d'Action, et ces informations sont présentées aux villageois pour la prise de décisions. Par ailleurs, une contribution des villageois doit être sollicitée sous forme de prise en charge financière et de contribution physique, afin de favoriser leur implication dans le Projet et de susciter une dynamique d'appropriation des activités.

Les taux de la prise en charge sont indiqués dans le tableau 5.3. Il s'agit d'un taux de 0% pour les activités d'expérimentation de nouvelles technologies, de 5% pour les activités collectives et de 10% pour les activités individuelles.

Concernant la contribution physique des villageois, ils fournissent la force de travail pour les activités prévues qu'ils peuvent accomplir eux-mêmes. De même, les villageois se mobilisent pour agir ensemble afin de mener à bien les travaux.

Les contributions financières collectées sont conservées sur le compte bancaire de l'organisation villageoise et constitue une source de financement destinée à réaliser durablement des actions de gestion et conservation des ressources naturelles dans l'avenir.

Tableau 5.3 : Exemple d'applications par le Projet

Taux de prise en charge des coûts	Critères	Exemples d'activités
5 %	Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures anti-érosives pour les sols • Aménagement des pâturages • Acquisition de charrette • Pépinière villageoise, reboisements
10 %	Activités individuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Compostage • Agroforesterie

(2) Elaboration de l'avant-projet de Plan d'Action

Le contenu de l'avant-projet de Plan d'Action est le suivant: Les sites des activités, leurs envergures, contenu et coûts, ainsi que la prise en charge des populations y sont clairement mentionnés afin que les villageois puissent se faire une image des activités. La possibilité d'exécuter les activités est examinée à la fois sur la base des priorités selon la population et des résultats vérifiés sur le terrain par l'équipe du Projet.

- **Activités** : mention des activités selon l'ordre de priorité établi par les villageois

- **Sites** : lieux des activités dans les villages cibles
- **Contenu des activités** : type de travaux, et quantités prévues (ex.: nombre de sites où les techniques anti-érosives sont introduites)
- **Coûts du matériel et des matériaux** : coût total des matériels et matériaux requis pour les travaux
- **Contribution des villageois** : la force de travail et la contribution financière à fournir sont précisées (voir tableau en annexe 3)

5.3.3 Discussions avec les services administratifs concernant l'élaboration du Plan d'Action

Lorsque le facilitateur explique l'avant-projet de Plan d'Action aux membres de l'organisation villageoise, les conseils des agents des services administratifs sur le contenu technique sont indispensables car ils maîtrisent la situation sur le terrain. Il explique donc l'avant-projet de Plan d'action aux agents de l'administration, sollicite leur compréhension et prend en compte leurs recommandations dans l'avant-projet de Plan d'Action, s'ils en ont. Les conseils provenant d'agents qui connaissent à fond la situation des caractéristiques naturelles de la zone d'étude atteignent leur but et beaucoup de villageois y sont attentifs.

Il ne faut pas perdre de vue le fait que les agents forestiers ont légalement le droit de procéder à des arrestations car ils ont pour mission de réprimer la coupe illégale de bois, et ils peuvent être en possession d'un fusil. Par conséquent, beaucoup sont redoutés par les villageois. En outre, il faut être attentif au fait que certains agents forestiers tendent à avoir une attitude arrogante envers les populations et leur parle de manière autoritaire (top-down). Ajoutons encore que, lors des entretiens préalables pour confirmer le contenu de l'avant-projet de Plan d'Action à établir, il est essentiel de confirmer avec les agents forestiers que l'approche du Projet s'appuie sur une méthodologie participative ascendante (bottom-up) où l'on est à l'écoute de l'opinion des villageois et que les expressions autoritaires sont à éviter.

5.4 Soutien à l'élaboration du Plan d'Action

Les participants sont les mêmes que ceux du Schéma Directeur, à savoir le facilitateur, les responsables des différents services administratifs, ceux de l'organisation villageoise, les responsables villageois des activités, le chef du village ou son représentant ainsi que les personnes qui le souhaitent.

5.4.1 Confirmation du Schéma Directeur

Le contenu du Schéma Directeur sera revu ensemble avec les participants avant d'entamer le Plan d'Action, pour confirmer la détermination des villageois et leur perception de ce Schéma Directeur.

5.4.2 Confirmation avec les villageois de leurs contributions financière et physique

La distinction entre l'expérimentation de techniques sur la base de la conscience d'agir de façon autonome des populations et le fait d'être récipiendaire de technologies dans un schéma de « Nourriture contre travail » doit être clairement établie. Les entretiens avec les villageois se déroulent en se conformant bien au présent guide, sans négociations en coulisse. Il faut créer un environnement où les problèmes sont abordés avec l'ensemble de la population villageoise, en rendant public le processus des concertations, en rédigeant des procès-verbaux et en divulguant le contenu des discussions.

5.4.3 Explication de l'avant-projet de Plan d'Action

L'explication de l'avant-projet de Plan d'Action aux villageois est principalement assurée par le facilitateur. Les documents explicatifs à l'intention des agents des services administratifs seront exploités à cet effet. Il arrive que les contributions financières ou physiques des villageois prévues dans l'avant-projet de Plan d'Action dépassent leurs capacités. Il faut donc réduire le volume des travaux pour atteindre un niveau de prise en charge supportable pour les populations. Le facilitateur doit discuter sur les coûts des activités afin d'ajuster leur contenu, en tenant compte des résultats du calcul des coûts totaux (jugés plutôt élevés selon les villageois) et les préoccupations des villageois. De cette façon, le facilitateur et les villageois parviennent à tomber d'accord sur la nouvelle quantité des travaux et la prise en charge (financière et physique) des paysans qui a été recalculée pour ces travaux. Lors des échanges de points de vue avec les populations, on sera attentif aux points suivants:

(1) Usage de photos et d'illustrations

Les villageois manifestent pour la première fois un grand intérêt pour le contenu concret des activités lorsqu'on les sensibilise sur la nécessité de ces activités au moment de leur planification. Les villageois s'impliquent pleinement dans l'élaboration du Plan d'action, lorsque des illustrations et des photos où figurent des changements apportés après exécution des activités leur sont montrées pendant cette sensibilisation.

【Exemple1】 (Document servant à expliquer les mesures anti-érosives)

Des photos sont prises de la situation actuelle sur les sites où des activités sont prévues ; la Figure 5.2 montre concrètement par des illustrations sur photos quel type de mesures anti-érosives seront prises, et la Figure 5.3 la localisation de ces différentes mesures à partir de photographies aériennes des sites envisagés.

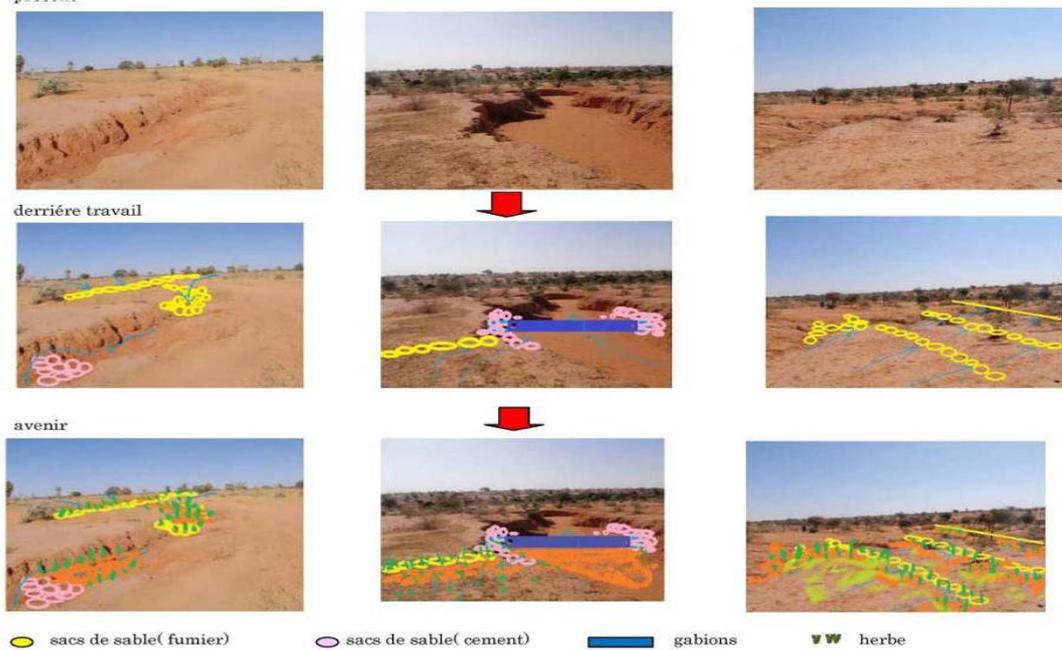


Figure5.2: Explication de la mise en place des ouvrages anti érosifs No1

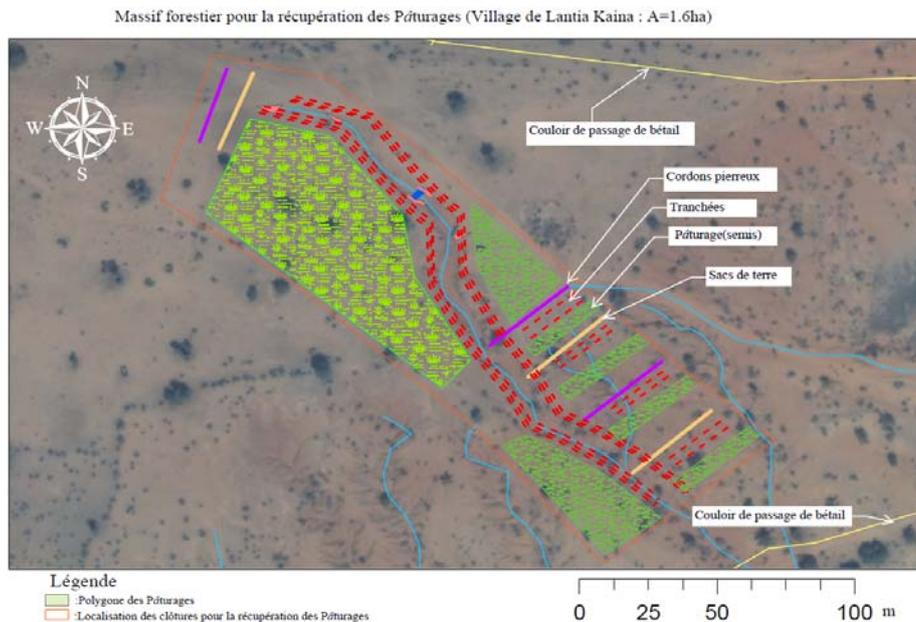


Figure 5.3: Localisation de la mise en place des ouvrages anti érosifs No2

5.4.4 Elaboration du Plan d'action

Les villageois sont interrogés sur ce qu'ils pensent du Plan d'Action et le contenu en est remanié en fonction de ce qu'ils peuvent prendre en charge. Quant aux activités prioritaires, les tâches à accomplir, la période, les coûts, les sources de financement, les responsables de leur exécution doivent être clarifiés en détail. Le contenu du Plan d'action est comme suit.

- **Activités:** mentionner les activités selon leur ordre de priorité.
- **Sites :** sites où se déroulent les activités dans les villages cibles
- **Contenu:** type de travaux et quantités prévues (par exemple, nombre de sites où les techniques anti-érosives sont introduites)
- **Responsables :** personnes qui s'occupent de la mise en œuvre des activités
- **Période des travaux:** période de l'exécution des activités
- **Quantité des travaux et coûts:** matériel et matériaux requis pour les travaux et coût global de l'exécution des activités
- **Contributions financière et physique des villageois:** Comme expliqué plus haut. Dans les exemples d'activités exécutées au cours de cette étude, le montant global a été divisé par le nombre d'unités de production agricole (UPA) et revu selon les cas.

Enfin, on vérifiera les problèmes qui subsistent pour l'élaboration du Plan d'action. Des ajustements et un accord avant exécution doivent être trouvés entre les responsables de l'élaboration du Plan (facilitateur et services techniques) et les organisations villageoises sur la façon de résoudre ces problèmes immédiatement après l'établissement du P/A.

La mise en œuvre des activités nécessite la mobilisation de divers matériels et matériaux. Même lorsqu'ils sont motivés pour les activités, lorsque certains paysans ne peuvent se procurer le matériel et les matériaux, il est préférable de leur en fournir. Les matériels et les matériaux fournis se limitent au strict minimum ; il est recommandé d'en organiser une utilisation commune, en décalant par exemple le calendrier des différentes activités lors de la planification.

5.4.5 Elaboration des divers règlements de fonctionnement en relation avec le Plan d'action

Les fonds et le matériel qui peuvent être employés pour la gestion des ressources naturelles sont le fonds de GRN et le matériel géré par l'organisation villageoise. Un règlement sera établi concernant afin de permettre une gestion pérenne des ressources naturelles par l'organisation villageoise. Il spécifiera clairement les gestionnaires, les méthodes de fonctionnement, les sanctions et les conditions de révision. Le contenu détaillé de ce règlement figure dans l'Annexe 2.

5.4.6 Programme des travaux

Le tableau 5.4 présente un aperçu du déroulement des travaux allant de l'élaboration du Schéma Directeur à celle du Plan d'Action pour la gestion et la conservation des ressources naturelles et le tableau 5.5 le calendrier de ces travaux. Le calendrier était de 20 jours au total, et le nombre de jours de soutien de la part des agents des services techniques de 43 hommes/jour au total. Quant au facilitateur, il participe à l'ensemble des tâches. Pour les tâches requises pour les discussions avec les villageois, les horaires de travail sont de 8h00 à 13h30 afin de ne pas charger les participants.

Tableau 5.4 : Synthèse du programme des travaux

Déroulement	Intitulé	Nbre. de jours	Contenu
I	Vérification sur le terrain	5	Etablissement de la carte topographique (étude pour vérifier les limites du village : 1 jour; travaux en salle pour établir la carte : 2 jours); collecte d'informations sur les caractéristiques sociales et naturelles actuelles de l'ensemble du village (étude de terrain : 2 jours)
II	Renforcement organisationnel des populations	2	Formation réalisée par les agents des services techniques à l'intention des membres de l'organisation villageoise, sur les modules suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Rôles de l'organisation et de ses membres • Problèmes liés à la gestion et conservation des ressources naturelles
III	Etablissement du Schéma Directeur	1	Confirmation de la volonté des villageois de mener des activités dans les 3 domaines des ressources naturelles, élaboration du Schéma Directeur gérée principalement par les services techniques. Sélection des responsables de l'organisation villageoise et de ceux des activités dans le village.
IV	Etude de confirmation des sites candidats	2	L'équipe du Projet se renseigne sur les activités prioritaires pour les villageois et sur les sites candidats pour l'exécution des activités, en vue d'établir un avant-projet de plan d'action.
V	Elaboration de l'avant-projet de P/A, préparation de documents explicatifs	4	Les villageois doivent choisir les activités réalisables et leurs accorder une priorité en élaborant un plan d'action avec le facilitateur.
VI	Discussions sur l'avant-projet de P/A avec les services administratifs, révision des documents	2	Des discussions ont eu lieu avec les services techniques au moyen des tableaux d'analyse et de l'avant-projet de P/A élaborés, en veillant à ce que leur contenu ne soit pas éloigné de la réalité, acceptable par les villageois et qu'il s'agisse de mesures efficaces. Le P/A proposé et les documents explicatifs seront corrigés si nécessaire. Un projecteur est utilisé et les modifications sont faites sur place. Une copie de ces documents est distribuée à tous les participants.
VII	Examen du P/A avec les villageois	2	Cet examen est conduit par le facilitateur et porte sur le contenu ci-après. Les agents concernés des services administratifs jouent pleinement leur rôle de conseiller. Confirmation de la motivation des villageois pour exécuter le contenu du Schéma Directeur ; explications sur le but de l'établissement d'un Plan d'action, sur la situation de la végétation dans le village, sur la teneur des activités proposées et sur les contributions (financière et physique) des villageois. Tout en répondant aux questions des villageois, on vérifie la prise en charge de ceux-ci, ainsi que leur motivation.
VIII	Etablissement de la version finale du P/A	2	Les villageois établissent un plan d'action final avec le facilitateur, fondé sur les considérations mentionnées en VII.

Tableau 5.5 : Programme des activités

Etapas	Rubriques	Nombre de jours																			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
I	Etude de vérification sur le terrain	■	■	■	■	■															
II	Renforcement organisationnel des populations						■	■	■												
III	Elaboration du Plan Directeur								■												
IV	Etude de confirmation des sites candidats									■	■	■									
V	Elaboration de l'avant-projet de P/A , préparation documents explicatifs											■	■	■	■						
VI	Discussions sur l'avant-projet de P/A au sein des services administratifs, révision des documents															■	■	■			
VII	Examen du P/A avec les villageois																	■	■	■	
VIII	Etablissement de la version finale du P/A																			■	■

Note: les travaux de terrain sont indiqués en noir ■; les tâches de bureau en carré blanc □.

6. Stade d'exécution

6.1 Problèmes liés à l'exécution du plan d'action et propositions de solutions

6.1.1 Clarification des problèmes et des contre-mesures

Lors de l'exécution du P/A, il arrive que des imprévus ou des retards importants surviennent pour telle ou telle raison. Les villageois sont alors interrogés car il faut identifier les problèmes et implanter des mesures concrètes.

Les problèmes reconnus par les villageois et le contenu des questions ont été catégorisés tableau 6.1.

Tableau 6.1 : Reconnaissances des problèmes et teneur des questions

Perception des problèmes par les villageois	Contenu des questions	
Les problèmes ne sont pas du tout perçus.	Demander s'il y a des problèmes ou non	
Perception confuse et vague des problèmes	Demander de quelle nature sont les problèmes.	
Tout en percevant bien les problèmes, ils tardent à agir.	Demander (ci-dessous) aux villageois de dégager des mesures concrètes.	
	5W <ul style="list-style-type: none"> • When (quand) • Where (où) • Who (qui) • What (quoi) • Why (pourquoi) 	3H <ul style="list-style-type: none"> • How (comment) • How many (combien (en nombre)) • How much (combien (en quantité))
Même si les villageois prennent des mesures dynamiques pour faire face à ces problèmes, ils n'arrivent pas à les résoudre.	On pose les questions ci-dessus (5W 3H) et l'on recherche les facteurs qui font obstacle.	

Ces questionnaires sont adressées en fonction des circonstances de part et d'autre, aussi bien pour l'équipe du Projet (contraintes de personnes et de temps, et en cumula avec d'autres activités) que pour les personnes interrogées (niveau de compréhension des activités du Projet effectuées jusque là et de leur avancement, niveau éducatif, motivation, urgence et contraintes de temps), et l'on distingue les situations tableau 6.2.

Tableau 6.2 : Formes de questionnement et leur application

Forme	Applications
Atelier	Lorsqu'il faut faire comprendre des concepts et des points difficiles à un grand nombre de villageois concernés.
Réunions internes de l'organisation villageoise	Lorsqu'il convient de poser des questions aux membres de l'organisation villageoise et les principales personnes concernées (leaders).
Entretiens avec un petit nombre de personnes	Lorsqu'il convient de poser des questions aux membres de l'organisation villageoise, et à un nombre limité de villageois, les représentants des groupes d'activité y compris.

Lorsque l'équipe du Projet interroge les villageois, il est très important de prendre le temps et de poser progressivement des questions en leur accordant un temps de réflexion suffisant. On trouvera dans la Fig. 6.1 le schéma du processus de questionnement en vue de la résolution des problèmes

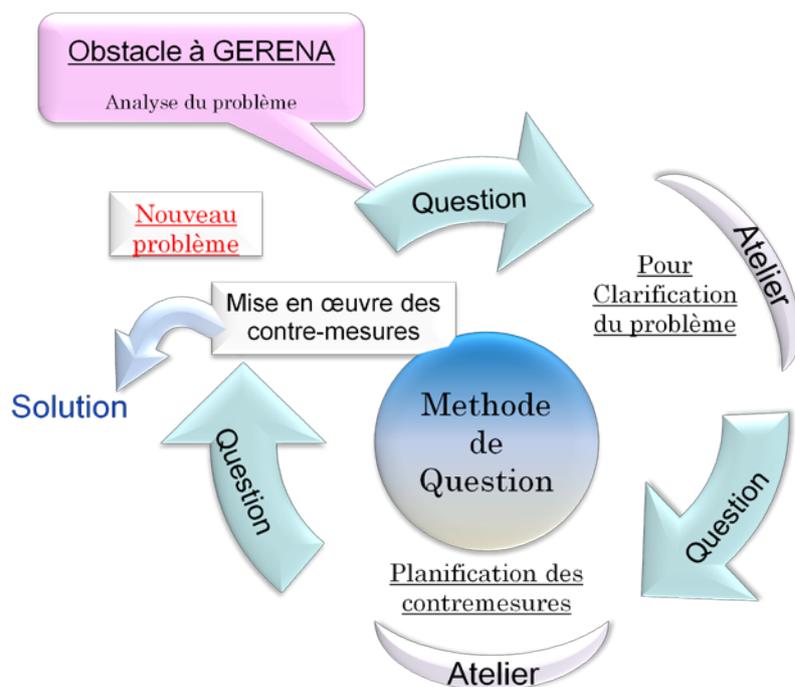


Figure 6.1 : Résolution des problèmes par questionnement

6.1.2 Suivi (monitoring) des problèmes et du déroulement des mesures

Il est rare que les problèmes puissent être soulevés et les mesures à prendre déterminées en une seule session de questions. Il est souhaitable que les processus d'exécution des questionnements aux populations soient pris en note selon le formulaire de suivi (monitoring) du tableau 6.3, et qu'au niveau du projet, en corrigeant le contenu de la facilitation, soient élaborées des mesures supplémentaires pour renforcer les plans d'action. On trouvera ci-dessous des exemples de questionnements :

Tableau 6.3 : Formulaire de suivi et points à inscrire

Rubriques d'activités	<u>Point de départ de l'identification des problèmes</u>	<u>Processus des contre-mesures aux problèmes</u> Contenu des discussions, etc. (inscrire la date et l'heure)	<u>Réalisation des mesures</u>	<u>Effets, impacts</u>
Inscrire les rubriques d'activités dans les domaines des « plantations », des « enclosure » des « sites de maraîchage » etc.	Teneur des problèmes reconnus par les populations et date et heure Si les populations ne font rien face aux problèmes, le projet les questionne sur l'existence des problèmes, et note le moment où ils ont été reconnus par l'organisation.	Noter le processus des discussions avec les populations, dans le cas où le projet donnerait des conseils durant ces discussions, la teneur des conseils, les résultats, et sur quelles solutions on a débouché. Noter aussi quels approfondissements de la compréhension et quels changements de conscience se sont produits au sein des populations	Inscrire si les solutions dégagées dans la colonne de gauche ont été réellement mises en œuvre, et si oui par qui, quand, envers qui (ou quoi), de quelle façon on a agi	Inscrire les résultats de l'application des solutions, quels ont été les effets et impacts générés. Y-a-t'il eu un rehaussement de la confiance en soi des populations, une nouvelle amélioration de leur motivation, sous l'effet de l'intérêt et de l'appréciation de l'entourage ? etc.

【Exemple1】 Résultat du suivi (monitoring) du processus de questionnement (Mali, questionnement portant sur les activités de plantation)

1. Élaboration d'un plan d'action pour les activités de plantation

Rubrique d'activités	Identification des problèmes (teneur des questions)	Processus (Mode de solutionnement des problèmes)	Acquis	Impacts																																
Élaboration d'un plan de plantation	<p>Novembre</p> <p>① Sur la base des acquis des formations (production de plants, greffe) et de l'expérience accumulée dans les plantations communautaires, quelles sont les espèces souhaitées ?</p> <p>② Sur la base des performances des plantations de cette année, quel est le nombre de plants souhaités pour les plantations de l'année prochaine ?</p> <p>③ Quel est le nombre de plants à vendre souhaité ?</p> <p>④ Quels sont les emplacements concrets des plantations ?</p> <p>⑤ Comment valoriserez vous l'expérience accumulée sur la base des problèmes rencontrés dans le passé en matière d'activités de plantation ?</p> <p>⑥ Comment comptez-vous vous procurer les fonds pour la production de plants ?</p> <p>Juin</p> <p>La pépinière n'est pas gérée, les mauvaises herbes y foisonnent, et l'arrosage etc. est insuffisant. Cette baisse de motivation est principalement due au fait que pour cette campagne, il y a eu beaucoup de plants de nouvelles espèces et que la production de plants a échoué à de nombreuses reprises (entre autres pour des raisons de mauvaise qualité des semences). En réponse, le projet subventionne les dépenses de</p>	<p>Novembre</p> <p>Réponses données suite à une <u>réunion de la population</u></p> <p>① Principalement des arbres fruitiers (Confiance par rapport à la production d'arbres fruitiers grâce à la formation) Principalement plantations communautaires</p> <p>② On peut produire 1000 plants . L'arrosage des arbres fruitiers sera effectué de façon organisée par le groupement plantations.</p> <p>③ 500 plants (Les espèces plantées dans le village et les eucalyptus sont envisagés mais la décision définitive sera prise en tenant compte de la demande des villages environnants).</p> <p>④ Concernant les arbres fruitiers du terrain à proximité des plantations de cette année à l'intérieur du terrain enclos, un autre terrain candidat est en cours de recherche.</p> <p>⑤ Chevauchement des travaux des champs et des travaux de plantations→Si le projet prend en charge le salaire et les déjeuners, le problème sera solutionné (rehaussement du niveau de motivation).</p> <p>⑥ Moyens qui peuvent être envisagés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revenus tirés de la vente de l'herbe du terrain enclos • Revenus des amendes pour les animaux en divagation • Soutien par le projet <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Suite aux deux réunions de la population et discussions approfondies sur les sujets ci-dessus dès la mi janvier jusqu'au début février, les espèces de plants à produire ont été déterminées comme suit:</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Manguiers</td><td>150</td></tr> <tr><td>Orangers</td><td>150</td></tr> <tr><td>Goyaviers</td><td>100</td></tr> <tr><td>Citronniers</td><td>100</td></tr> <tr><td>Anacardiens</td><td>100</td></tr> <tr><td>Nérés</td><td>100</td></tr> <tr><td>Caïlcédrats</td><td>100</td></tr> <tr><td>Tecks</td><td>100</td></tr> <tr><td>Kinkélibas</td><td>100</td></tr> <tr><td>Total</td><td>1.000</td></tr> </table> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Début de la fabrication de pots à plants fin février. Les espèces prévues dans le plan initial ayant été modifiées dans la réalité, en fonction des disponibilités des semences, la production des plants ci-dessous a été réalisée fin juillet:</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Acacia albida</td><td>100</td></tr> <tr><td>Orangers</td><td>180</td></tr> <tr><td>Citronniers</td><td>100</td></tr> <tr><td>Anacardiens</td><td>35</td></tr> <tr><td>Nérés</td><td>158</td></tr> <tr><td>Caïlcédrats</td><td>275</td></tr> </table>	Manguiers	150	Orangers	150	Goyaviers	100	Citronniers	100	Anacardiens	100	Nérés	100	Caïlcédrats	100	Tecks	100	Kinkélibas	100	Total	1.000	Acacia albida	100	Orangers	180	Citronniers	100	Anacardiens	35	Nérés	158	Caïlcédrats	275	<p>Cependant, comme les retards dans la production de plants ont fait qu'ils n'ont pas été produits à temps pour la période propice aux plantations, 625 plant d'eucalyptus ont été fournis séparément par le projet, et plantés sur 0,5 ha.</p> <p>Taux de reprise après transplantation : La clôture de protection contre les animaux à base d'arbres (mise en place par les</p>	
Manguiers	150																																			
Orangers	150																																			
Goyaviers	100																																			
Citronniers	100																																			
Anacardiens	100																																			
Nérés	100																																			
Caïlcédrats	100																																			
Tecks	100																																			
Kinkélibas	100																																			
Total	1.000																																			
Acacia albida	100																																			
Orangers	180																																			
Citronniers	100																																			
Anacardiens	35																																			
Nérés	158																																			
Caïlcédrats	275																																			

semences (36 francs CFA par plant).	Tecks	25	populations) ne fonctionne pas de façon satisfaisante, étant par exemple emportée par le vent, et la plus grande part des plants a été broutée par les ovins et les caprins.
	Kinkélibas	100	
	Baobabs	12	
	Total	985	
	↓		
	<p>Il a été procédé à des ajustements dans l'organisation, notamment le fait de réattribuer une partie des fonds mis de côté pour la rémunération de la surveillance des plantations aux frais de repas lors des travaux de foresterie. Cependant, il n'a pas été constaté d'amélioration considérable. La tendance est maintenant à des discussions au sein du <u>groupement pépinière</u> à propos de l'introduction du système de responsabilité tournante du travail de gestion en hivernage.</p>		
	<p><i>Le questionnement sera poursuivi jusqu'à la fin du projet.</i></p>		

6.1.3 Exemples pour chaque domaine

On trouvera ci-dessous des problèmes apparus lors de l'exécution des activités de conservation ou des formations techniques, et des exemples de solutions dégagées notamment par la méthode du questionnement :

【Exemple1】 (Protestations contre la prise en charge des villageois au Niger)

Lors de l'élaboration du plan d'action de conservation, les villageois qui ont assisté aux réunions étaient pour la plupart des chefs d'unité de production agricole (UPA). Alors que ces villageois avaient donné leur accord pour que la fourniture de main d'œuvre soit assurée par les populations (le projet ne payant pas de rémunération), lorsqu'il s'est agi de participer aux travaux, dans beaucoup de cas, ce ne sont pas ceux qui avaient assisté aux réunions, mais des jeunes de ces UPA qui ont été désignés pour effectuer ces travaux. À ce moment, ces jeunes qui ne comprenaient pas bien la situation, rejetant l'idée d'un travail non rémunéré, en sont venus à s'opposer fermement au plan d'action du village.

Le facilitateur s'est ensuite efforcé de lever tous les doutes en expliquant de façon répétée que le plan de conservation avait été élaboré avec l'implication directe des populations, que ces activités contribuaient au développement du village etc. En résultat de cela, une partie des jeunes des UPA ont approfondi leur compréhension de la contribution villageoise, et la participation aux activités de conservation s'est améliorée.

Ainsi, il est extrêmement important d'approfondir la compréhension des activités non seulement par les chefs (chef de village, chefs de famille, etc.) mais aussi par les personnes qui ont un pouvoir d'expression limité dans le village, telles que les jeunes ou les femmes.

Lorsque cette technique est nouvellement introduite, il est difficile d'en acquérir la maîtrise avec une seule formation. Il est conseillé d'encourager l'apprentissage de cette technologie par un suivi continu durant la période de l'activité et, si nécessaire, par une formation de recyclage.

【Exemple2】 (Formation de recyclage sur l'usage du semoir au Mali)

Une formation technique avait été réalisée avant le début de l'introduction du semoir à traction animale pour la fertilisation par micro-dose d'engrais chimique. Mais, les deux villages du Cercle de Barouéli, où les semis se faisaient manuellement jusque là, ont abandonné l'usage du semoir en cours de route pour appliquer le fertilisant par micro-dose à la main. En résultat d'un questionnement, lors de l'évaluation des activités, sur les problèmes en matière d'exécution des activités et sur les mesures contre ces problèmes, les paysans ont déclaré qu'ils voulaient utiliser le semoir mais qu'ils n'en comprenaient pas bien l'utilisation et voulaient réapprendre sa manipulation. Suite à cet avis exprimé, une formation de recyclage supplémentaire s'est tenue au début des activités de l'année suivante.

Les participants de cette activité étaient limités à un petit nombre de paysans motivés, mais tous les

villageois ont souscrits pour participer aux formations destinées à introduire une technique. Effectuer une formation qui touche un large public, sans considération pour leur niveau de motivation, peut déboucher sur un intérêt accru de la part de paysans qui, jusque là, n'était pas très motivés.

【Exemple3】 (Aménagement de puits maraîchers au Mali)

Après la création d'un site maraîcher communautaire par un groupement de femmes, celles-ci ont été confrontées au problème de ne plus pouvoir poursuivre les activités parce que le puits situé à proximité du site était à sec. En résultat du questionnement qui leur a été fait en leur demandant de trouver des solutions en discutant au sein de leur groupement, ces femmes ont aménagé en 2010 un nouveau puits sur le site en recourant aux fonds de leur groupement. Cependant ce puits a cessé de fonctionner suite à un éboulement de sa paroi et à un ensablement lors d'inondations. Ce groupement a donc planifié à nouveau l'aménagement d'un puits, mais a eu un problème d'insuffisance de fonds. Alors, lors d'une réunion de la population, nous avons questionné en demandant si l'on ne pouvait réfléchir à ce problème et trouver une solution. Dans le cours de la réunion, le Président du CVGT a exprimé l'opinion qu'il voulait réviser le règlement du fonds de gestion des ressources naturelles afin qu'il puisse être aussi utilisé pour les activités de maraîchage.

Après cela, en résultat d'une nouvelle discussion lors d'une réunion de la population, l'emprunt par le groupement de femmes d'une partie du financement de l'aménagement de puits auprès du fonds a été autorisé à titre exceptionnel, car il s'agit d'un usage qui contribue au développement du village, et deux puits ont pu être foncés sur le site de maraîchage. À la suite de ces acquis, le projet a apporté un soutien afin que les populations puissent utiliser ces puits de façon continue en prenant en charge des buses en béton permettant de renforcer les puits. On a là un bon exemple d'un cas où, sous l'effet de questionnements répétés, la population a trouvé des idées et agi de façon autonome.

6.2 Méthodologie pour l'évaluation et l'établissement de nouveau plan d'action

L'évaluation consiste à comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés au départ et les moyens employés. Elle consiste à bien clarifier les succès et les problèmes rencontrés jusque là en vue d'une nouvelle exécution des activités.

Pour cette évaluation, les villageois ensemble avec le facilitateur et les villageois qui n'ont pas participé aux activités, s'arrêtent pour revoir ensemble ce qu'ils ont réalisé jusque là. Par cette appréciation ils portent un autre regard ensemble sur les activités, les considèrent et doivent se lancer dans de nouvelles actions à la lumière de ces résultats.

En ce qui concerne l'évaluation du PA, il y a deux types :

- Evaluation par Facilitateur
- Evaluation par les villageois : permet aux villageois ayant participé aux activités de faire une évaluation de chaque activité, et les membres de la COFOB de faire une évaluation de l'ensemble du PA.

Et sur la base des résultats de l'analyse de cette évaluation, un nouveau plan consensuel est élaboré dont l'exécution est beaucoup plus facile.

6.2.1 Evaluation par le facilitateur

(1)Analyse des documents de gestion de la COFOB

Le facilitateur analyse les documents de gestion (PV de AG, le livret de compte de fonds, etc.), et évalue l'activité.

【Exemple1】

1) Analyse du record d'activité

Sur la base du record d'activité du domaine de contre érosion, on note une faible motivation des villageois pour conduire les activités de contre érosion.

- Quand les activités de contre érosion ont démarré le taux de participation est de 37% soit 28UPA sur les 75 que compte le village A, vers la fin des activités aucune contribution physique n'est fourni par les villageois, seuls les personnes bénéficiant des matériels et autres

appuis venant du projet (Animateurs villageois, gardien site de récupération, gérants de charrettes, main d'œuvre payante) participent aux travaux ;

- Au début des activités, le taux était de 76% au village B soit 69UPA sur un total de 90UPA, mais vers la fin des activités, aucune contribution n'est apportée par les villageois, seule la main d'œuvre payante assurait les travaux physiques ;
- Cette annulation de la contribution physique est liée à la période d'exécution des activités de contre érosion, en effet on remarque que le paiement pour la main d'œuvre a démarré au niveau des deux villages au mois de juin. Ce mois constitue le démarrage effectif des activités au niveau des champs de cultures pluviales.

2) Analyse du livre de comptes des fonds

Il ressort de l'analyse du bilan des fonds de Feb~Aout 2011 (6 mois) aux villages A et B

concernant les dépenses que les niveaux d'utilisation inadaptée sont de 74% et 89%

respectivement à B et A. Au niveau des deux villages, le résultat de l'analyse de mauvais usage du fonds est comme suit:

- les activités financées par le fonds et qui relèvent normalement de la contribution physique des villageois sans rémunérations pour des montants estimés à 70 950F et 20 000Fcf respectivement à B et à A ;
- pour le village A, c'est le cas des 40 000Fcf prélevés du fonds pour contribuer à l'achat des ânes pour les charrettes. En effet, le projet ayant appuyé la COFOB en charrettes asines, le fonds étant insuffisant au moment de l'achat des ânes, c'est pourquoi ces 40000F étaient utilisés pour les acquérir ;
- au niveau du village B, 33 750Fcf utilisés pour augmenter le stock d'engrais fourni par le projet. En effet, dans la cadre de l'activité de test de MD, 10 paysans pilotes ont bénéficié d'appui en engrais, comme les autres paysans ont réclamé leur part, le projet a apporté de l'engrais. Mais ce stock est insuffisant vu le nombre des UPQA (90), la COFOB a décidé d'acheter de l'engrais pour augmenter le stock ;
- les préparations de Repas pour les participants aux grands travaux (contre érosion, plantation, etc.) pour des montants estimés à 5 000F et 34 000Fcf respectivement à B et à A ;
- des dépenses qui ne rentrent pas dans le cadre de la gestion des ressources naturelles comme 15 750Fcf utilisés pour la réparation des tables bancs de l'école du village de B.

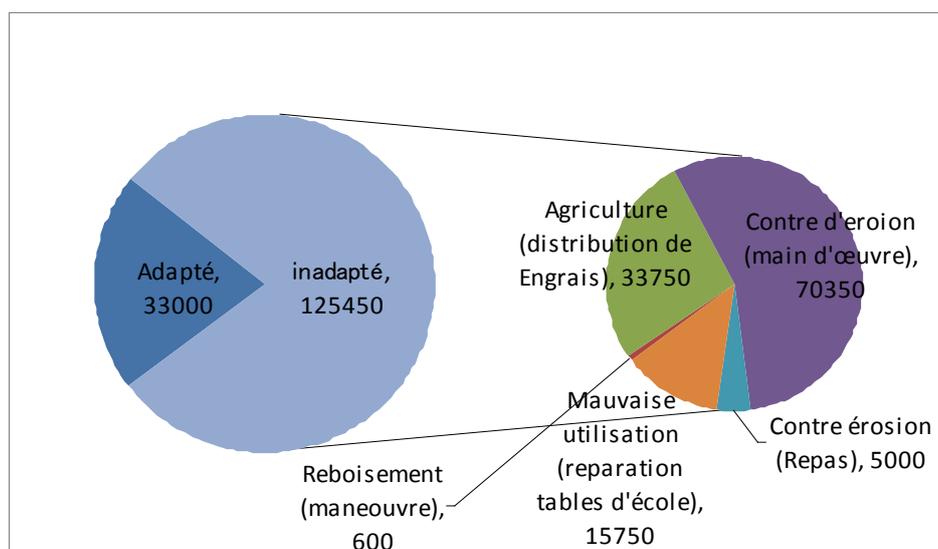
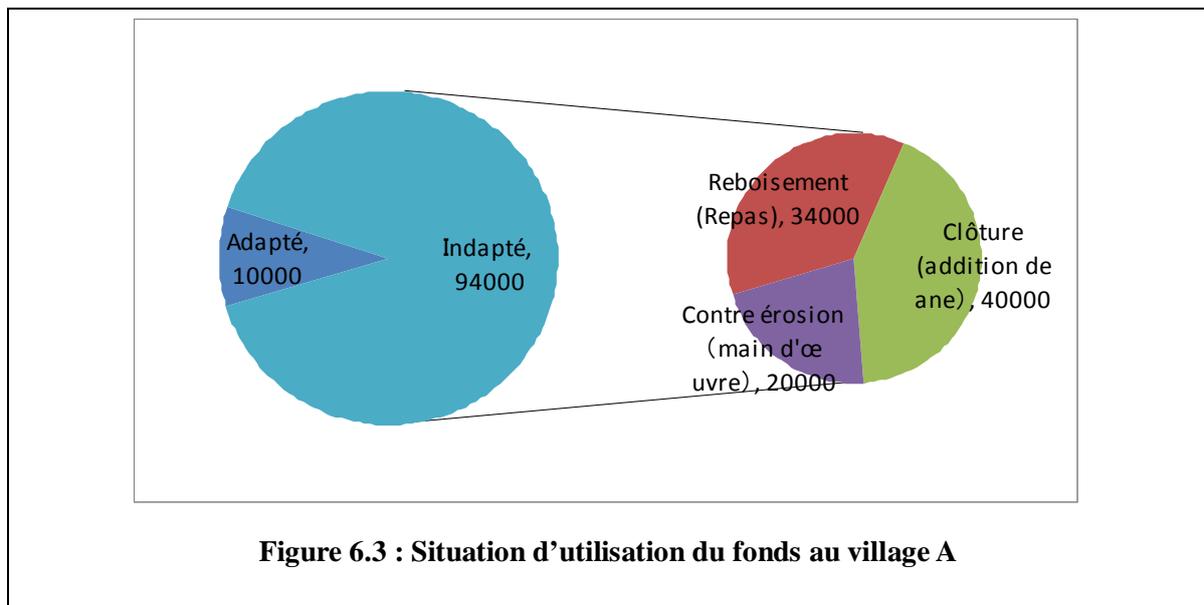


Figure 6.2 : Situation d'utilisation du fonds au village B



(2) Evaluation de chaque activité

Quand le facilitateur appuie chaque activité, après exécution de celle-ci, les points qui devront être améliorés, sont précisés et traités.

1) Domaine de la lutte contre l'érosion des sols

Les mesures participatives de conservation des sols comportent des éléments de génie civil que les villageois doivent traiter comme étant le problème de l'ensemble du village. En plus, il est souvent difficile de poursuivre des mesures qui réclament une force de travail excessive, ce qui gêne les villageois dans leur vie quotidienne, et des contributions financières. Par conséquent, le Plan d'action sera formulé avec des mesures réalisables par les villageois eux-mêmes et en dialoguant avec eux. Quant au choix des méthodes des travaux de contre-mesures, des conseils seront donnés dans la perspective d'alléger la force de travail et les contributions financières et pour faire en sorte de valoriser les ressources existantes au village. Ce Plan devra également être diffusé auprès de l'ensemble de la population par les villageois eux-mêmes.

2) Domaine de l'amélioration de la fertilité des terres agricoles

S'agissant des activités-tests de nouvelles techniques comme MD+MO, les instituts de recherche et les centres expérimentaux montrent les techniques testées et présentées ici, toutefois leurs effets ne se retrouvent pas toujours à 100% dans les exploitations des paysans. De plus, lors des démonstrations en champ paysan, les risques d'échec doivent être évités autant que possible sur un lieu qui fournit les vivres pour subsister. Par conséquent, c'est la partie Projet qui prend l'initiative de ces activités, et les intrants sont gratuitement fournis aux paysans pilotes. Cette gratuité des intrants entraîne des mécontentements des autres exploitants non désignés comme pilotes. Dans le cas des techniques comme MD qui sont facilement maîtrisables par les paysans, il faut d'une part éviter de se limiter à un nombre fixe de paysans pilotes et de l'autre exiger une contribution des bénéficiaires.

En plus, au cas où on est amené à faire ces activités d'amélioration de la fertilité des terres des producteurs individuels, les coûts seront réduits au strict minimum autant que possible et des explications claires et compréhensibles seront données aux villageois sur les avantages notables que leur apportent les activités, même s'ils contribuent financièrement.

Aussi, un autre aspect à prendre en considération : la forte résistance des paysans lorsqu'ils doivent remplacer une technique traditionnelle et déjà bien ancrée par de nouvelles techniques. Pour accroître la confiance des paysans dans les nouvelles technologies, elles seront vulgarisées plusieurs fois afin que leur motivation soit renforcée ; c'est plutôt de cette manière que l'on pourra en attendre des activités durables.

3) Domaine des ressources sylvo-pastorales

Les villageois tirent des bénéfices des ressources forestières pour leur existence, ils n'ont pas la même perception des problèmes selon leur ethnie d'appartenance, leur profession, leur sexe, leur âge et leur zone de résidence, et les écarts vont apparaître dans leur façon de s'impliquer dans les activités. Ainsi, un villageois agriculteur aura une certaine conscience de la nécessité de préserver les ressources, mais la plupart des pasteurs, pour qui le troupeau prime avant tout, pensent que les ressources naturelles doivent être exploitées pour le bétail. Ou encore, dans certaines régions du Mali, ce sont surtout les hommes et les enfants qui collectent le bois de chauffe tandis que les femmes en sont uniquement les utilisatrices. Les travaux physiques sont principalement du ressort des hommes alors que les femmes s'occupent de la cuisine et de la lessive et s'éloignent rarement du village. Ainsi même si l'on déclare entreprendre des boisements dans le village, les différences dans les rapports avec les ressources forestières qui sont dues à divers facteurs montrent qu'il faut se lancer dans la planification des activités après avoir bien compris quels en seraient les exécutants.

Travailler à la restauration des forêts et de la végétation des pâturages permet de tirer profit dans l'avenir des herbages et des produits forestiers. Par conséquent, un règlement doit être établi sur les travaux de restauration de la végétation, portant notamment sur le partage des droits pour ceux qui ont fourni leur force de travail d'une part et d'autre part l'allocation des profits à un fonds pour la GRN.

4) Organisation

Au Niger, les contraintes socio-organisationnelles suivantes sont identifiées :

- Les responsables désignés pour chaque activité lors de la planification n'ont pas joué leurs rôles, la conduite des activités était assurées uniquement par le projet ;
- Les membres du bureau de la COFOB n'ont pas joué leurs rôles de mobilisation, de contrôle, de supervision et de suivi des activités ;
- La mauvaise gestion sociale des retombées issues de l'étude (le cas du village B où le chef du village, président de la COFOB à privilégié seulement les membres de sa famille (animateur, gardien du site, gérants des charrettes) a entraîné une faible participation aux travaux physiques et contribution financière.)
- Nombre de limitations sont constatées dans les activités autonomes des femmes qui vivent dans la civilisation islamique. Il leur est difficile d'exprimer leur opinion en se mettant en avant lors des réunions de populations, et il leur faut la permission du chef du village et des hommes pour utiliser les terres. Cependant, l'établissement, sous l'effet des politiques gouvernementales d'« amélioration du statut de la femme » promulguées ces dernières années, de leurs droits à recueillir les bénéfices auxquels elles peuvent prétendre, ainsi que l'établissement de méthodes pour recueillir ces bénéfices sont la clé de la mise en œuvre du développement rural sur une large étendue.

Il est donc important, de veiller à ce que chaque responsable d'activité et chaque membre de la COFOB joue pleinement son rôle tout au long de la mise en œuvre des activités. Pour y arriver la COFOCOM doit continuer à appuyer les villageois jusqu'à ce qu'ils puissent jouer correctement ce rôle.

5) Fonds GRN

Une bonne gestion du fonds passe par une motivation et une participation importante des villageois à l'exécution aux activités.

Une grande motivation entraînera une grande mobilisation de contribution financière et physique. En effet, il existe une corrélation entre le niveau de mobilisation de contribution financière et la participation physique. Généralement les UPA qui payent leur contribution financière avant le démarrage des activités participent aussi au moment de l'exécution des travaux physiques. Donc la collecte de la contribution financière est très importante parce que conditionne le niveau de participation physique.

Points importants pour la gestion du fonds :

- Les membres de la COFOB doivent jouer leurs rôles de suivi, de contrôle des activités ;
- Un bilan du fonds doit se faire chaque trois mois ;
- Les responsables désignés pour chaque activité doivent jouer leur rôle pour garantir une plus grande participation aux travaux physiques afin d'éviter l'utilisation du fonds pour payer la main d'œuvre ;
- Faire en sorte que les activités se terminent dans la période de leur programmation afin d'éviter d'exécuter des activités de contre érosion au moment où les villageois sont occupés par les travaux champêtres ;
- COFOB doit distribuer équitablement les retombées de projet à l'ensemble des villageois aux activités de gestion des ressources naturelles.

6.2.2 Evaluation par les villageois

L'organisation villageoise peut, grâce à une évaluation annuelle, apprécier et examiner dans leur ensemble les activités exécutées ainsi que les méthodologies employées au cours de l'année. Elle doit en tirer des enseignements ainsi qu'une réflexion solide en vue d'élaborer le plan de l'année suivante. C'est en procédant ainsi que les capacités et les points faibles des villageois peuvent être évalués. En ce qui concerne l'évaluation du PA, il y a trois types :

- Le premier consiste à faire une enquête qui permet aux bénéficiaires de chaque activité de faire une évaluation pour une plus grande durabilité de cette activité.
- Le second consiste à faire une enquête qui permet aux non participants d'aucune activité de faire une évaluation pour analyser la situation.
- Le troisième permet au planificateur (COFOB) de faire une évaluation du plan.

De cette façon, les opinions des participants aux activités sont rapportées au planificateur. Ce processus permet d'élaborer un nouveau plan consensuel dont l'exécution est beaucoup plus facile.

(1) Evaluation de chaque activité par les participants

Pour analyser la durabilité d'une activité, des participants à cette activité de conservation des ressources naturelles contenue dans le plan d'action se prononcent. Ils sont questionnés sur la nécessité de continuer ou pas l'activité. En cas de réponse négative (non), l'activité n'est pas nécessaire ou il ne peut pas participer, et on demande la raison. Toutes les opinions sont prises et cela permet de faire le bon choix des activités à retenir qui seront exécutées dans le cadre du projet. La méthode d'évaluation adaptée est l'enquête, le formulaire d'enquête est indiqué par la Fig.6.4. Il est important au cours de l'enquête de se soucier d'avoir des bonnes réponses et claires. Par exemple, dans beaucoup de cas un villageois répond à la question : « pourquoi tu n'as pas participé ou tu ne continues pas les activités ? », "il manque de moyens", ainsi on ne peut plus avancer. Mais, il faut avancer et demander : Qu'est-ce qu'un moyen? Est-il de l'argent? Du temps? Des matériaux? Il est vraiment important de poser une question.

(2) Evaluation par les villageois qui n'ont participé à aucune des activités.

Le facilitateur observe généralement les participants (Par exemple sexe, ethnique, etc.) au cours de la mise en œuvre des activités. Les personnes qui n'ont participé à aucune activité seront enquêtées pour savoir toutes les raisons de leur non participation. Ces non participants connaissent-elles le contenu du PA ? Pourquoi elles ne peuvent pas participer ? et dans quel domaine elles veulent participer ? etc. Ce qui permet aux paysans une plus grande participation aux activités de conservation des ressources naturelles. La méthode d'évaluation adaptée est l'enquête. Le formulaire d'enquête est indiqué par la Fig.6.5.

Figure 6.4 : Enquête réalisée auprès des personnes qui ont participé aux activite

Nom :

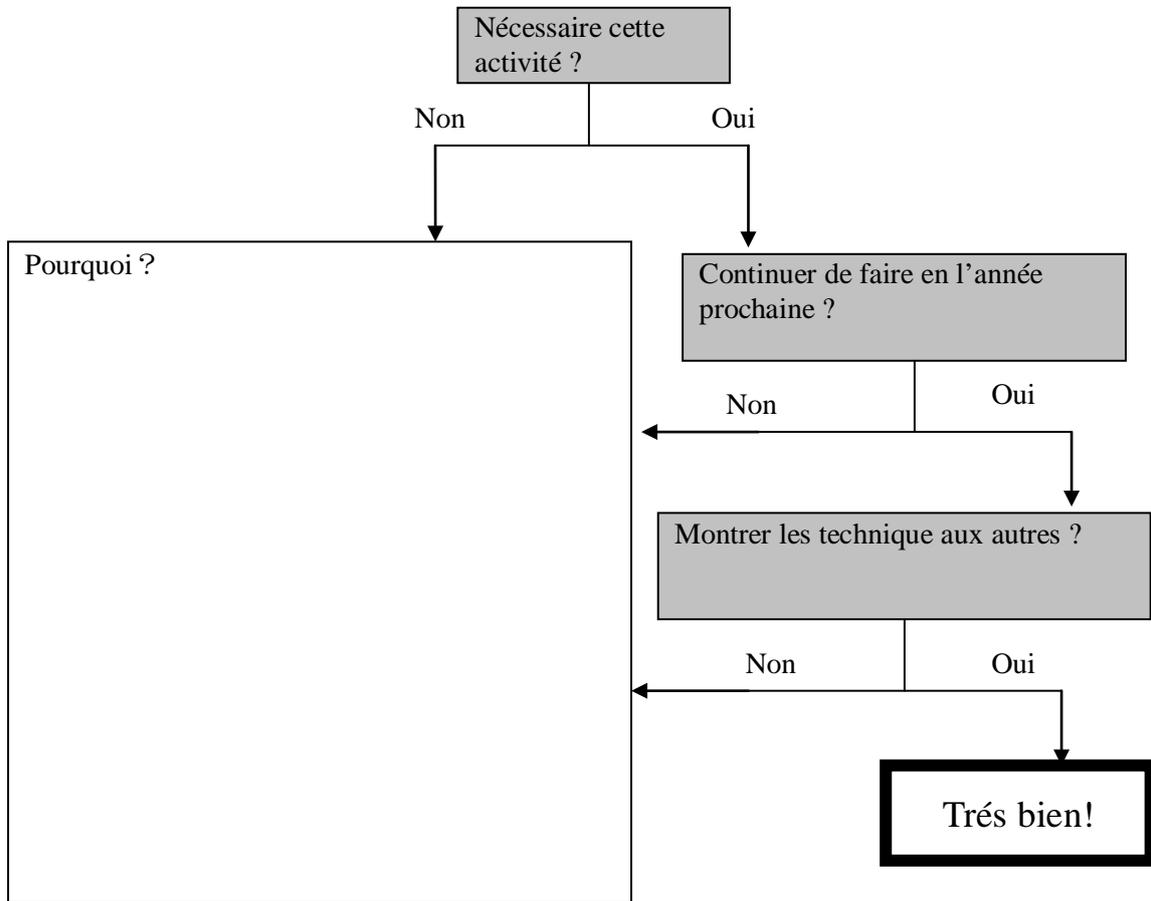
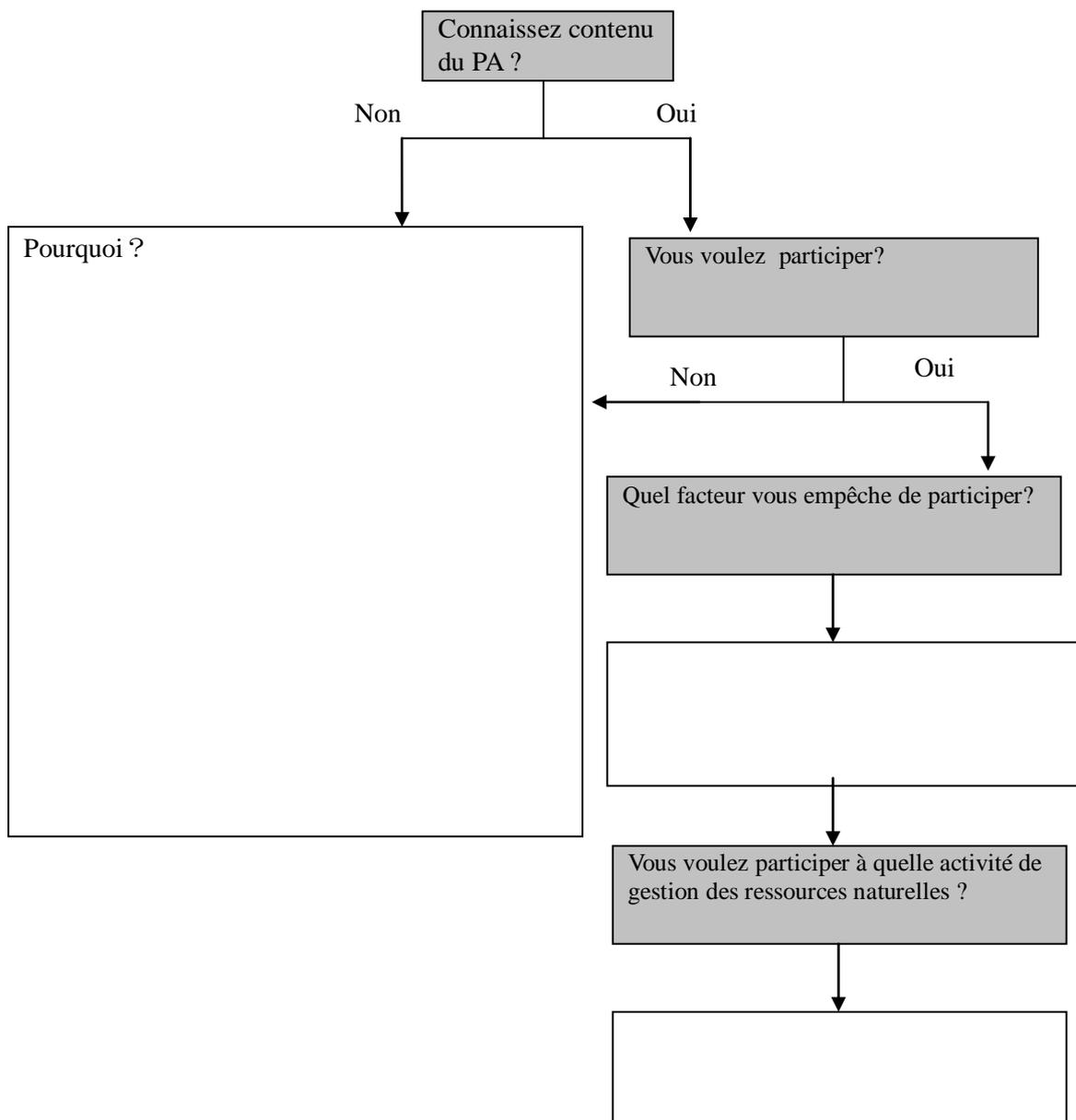


Figure 6.5 : Enquête réalisée auprès des personnes qui n'ont pas participé aux activite

Nom :.....

Genre :.....



(3) Evaluation du Plan d'Action

Les paysans qui ont élaboré le P/A, exécute l'évaluation du contenu de ce P/A, un bilan de l'exécution en tenant compte de la durabilité, est établi. Toutes les critiques, opinions et mécontentements des participants de l'activité et les freins qui ne permettent pas de participer aux activités, ressortis lors de l'évaluation d'un plan, sont rapportés en assemblée générale pour permettre une amélioration du prochain plan d'action.

Un tableau d'évaluation annuelle du plan des activités est montré ci-dessous. Le contenu à mentionner pour les différentes rubriques est comme indiqué ci-après.

- Activités: inscrire titre de l'activité
- Contenu de l'activité (numéro): noter le numéro du contenu du tableau du plan des activités
- Contenu de l'activité (contenu): inscrire les sous-activités du contenu du tableau du plan des activités.
- Contenu de l'activité (a-t-il été exécuté?) : mentionner le degré d'exécution atteint des sous-activités (achevé, presque achevé, faible niveau d'exécution, non exécuté)
- Contenu de l'activité (efficacité): mentionner si le contenu de l'exécution des sous-activités était efficace ou non.
- Période des travaux: mentionner la période des travaux du tableau du Plan d'Action.
- Période correcte : noter si, comparé à la période réelle d'exécution, l'activité s'est déroulée conformément au plan.
- Résultats de l'évaluation: évaluer le degré d'atteinte des objectifs, le contenu des sous-activités, les résultats des sous-activités à partir de l'évaluation de la période des travaux.
- Intention de poursuivre les activités: estimer à partir des résultats d'évaluation des sous-activités le degré de motivation vis-à-vis de leur poursuite de l'année suivante (par exemple si plus de 50% des participants à l'assemblée villageoise n'approuvent pas l'activité, il n'est pas nécessaire de la renouveler dans le plan d'action).

Tableau 6.4 : Exemple de tableau pour l'évaluation annuelle du plan des activités

Title d'activités	Contenu de l'activité				Période des travaux	Est-ce que l'activité a pu se faire au moment opportun?	Résultats de l'évaluation	Intention ou non de poursuivre l'activité?
	N°	Contenu	Le contenu a-t-il été exécuté?	Est-ce que le contenu exécuté a eu des effets ?				
Conservation des sols								
Amélioration de la fertilité des sols								
Conservation des forêts et pâturages								

Dans le cas où, la situation en AG ne permet pas à un groupe quelconque de s'exprimer, il est nécessaire de les séparer et discuter avec eux seuls (groupe du même genre).

6.2.3 Renouveaulement de P/A

Le renouvellement du P/A est exécuté en quatre étapes :

1. Renouveaulement de P/A par les paysans
2. Sur la Base des résultats de l'évaluation, le facilitateur examine le contenu des demandes d'appui découlant du P/A par les paysans.
3. Discussion pour l'établissement d'une proposition d'appui avec COFOCOM
4. Discussion pour estimer le volume des activités avec les villageois
5. Etablissement d'une requête de projet par les paysans avec l'appui de la COFOCOM

(1) Renouveaulement du P/A par les paysans

Les villageois sont interrogés sur ce qu'ils pensent du plan des activités et le contenu en est remanié en fonction de ce qu'ils peuvent prendre en charge. Quant aux activités prioritaires, les tâches à accomplir, la période doivent être clarifiés en détail. Le contenu du Plan des activités est comme suit.

- **Activités:** mentionner les activités selon leur ordre de priorité.
- **Sites :** sites où se déroulent les activités dans les villages cibles
- **Contenu:** type de travaux et quantités prévues (par exemple, nombre de sites où les techniques anti-érosives sont introduites)
- **Responsables :** personnes qui s'occupent de la mise en œuvre des activités
- **Période des travaux:** période de l'exécution des activités

Tableau 6.5 : Exemple du plan des activités renouvelle

Sites	N°	Contenu des activités	Contenu détaillé	Responsable villageois	Période d'exécution
Reboisement	1				
Contre érosion	2				
Terres de culture pluviale	3				
	4				
	5				
	6				
	7				

(2) Sur la Base des résultats de l'évaluation, le facilitateur examine le contenu des demandes d'appui découlant du P/A par les paysans

En se basant sur tous ces aspects, le facilitateur examine le contenu des demandes d'appui des paysans. De manière plus détaillée, il s'agit de faire une analyse en tenant compte:

1. Des résultats de l'évaluation par le facilitateur
2. Des résultats de l'évaluation par les villageois

[Exemple1]

Examen le contenu des appuis d'activités au village B

1. Contenu des appuis d'activités sur la base des résultats de l'évaluation par le facilitateur

- En principe, les activités à grande échelle (comme la mise en œuvre de gabions et la restauration de la végétation) considérées comme travaux publics, sont confiées à une Entreprise de construction. Cependant, pour les activités à petite échelle, on doit éviter leur exécution en saison pluvieuse (les paysans sont occupés par les travaux de champs) ;
- Le Bureau de la COFOB a une faible capacité. Par conséquent, un renforcement des capacités de la COFOB est nécessaire de la part de la COFOCOM. En plus, la COFOCOM et le facilitateur vont conduire des activités avec les personnes clés du village cette année ;
- Pour une pérennisation des fonds, les dépenses doivent être maîtrisées. Par conséquent, la COFOCOM doit appuyer les personnes chargées de la gestion de ces fonds ;
- On doit établir un système de gestion des charrettes.

2. Contenu des appuis d'activités sur la base des résultats de l'évaluation par les villageois

- les appuis peuvent se faire autant pour les hommes que pour les femmes séparément pour favoriser la participation des femmes ;
- concernant les activités à travers lesquelles, seuls quelques villageois profitent directement (contre érosion d'envergure et charrette) sont arrêtées. L'effort sera reporté sur les activités qui profitent au grand nombre (exemple MD, rotation, petites luttes contre érosion, plantation

d'arbres, etc.) ;

- Les actions de contre érosion nécessitent une plantation d'arbres dans les champs. Il est donc nécessaire de vulgariser cette technique auprès des propriétaires terriens. Pour motiver les exploitants, le propriétaire doit supporter la contribution financière de 10% pour l'acquisition des plants.

(3) Discussions pour l'établissement d'une proposition d'appui avec COFOCOM

Le facilitateur explique aux membres de la COFOCOM, le contenu de l'évaluation comme il est dit plus haut. Ensuite s'en suit les discussions, échanges et commentaires. Il s'agit d'établir une proposition d'appui avec la COFOCOM.

[Exemple2]

Observations et constats des membres de COFOCOM

(1) Les observations sur la mise en œuvre des activités de l'année passée

Tout au long de la période d'exécution des activités, des difficultés étaient apparues et des solutions plus ou moins adaptées étaient proposées, on peut citer entre autres :

- A Karé, les terres appartiennent à des personnes qui ne résident pas dans le village, les propriétaires sont tantôt à Say, à Niamey et à Djangoré. Il est difficile de regrouper tous les propriétaires en assemblée générale. En effet chaque exploitant rencontre le propriétaire de son champ et lui explique, ensuite l'exploitant informe la COFOB du résultat. Ce qui permet à la COFOB de faire une juste planification du nombre de plants à produire.
- A Lontia les terres appartiennent au chef de village, ce qui lui confère encore un statut plus important, personne ne peut s'opposer à lui sous peine de se voir sa terre reprise. Les avantages liés au projet reviennent aux membres de sa famille, ce qui a entraîné une baisse de la motivation lors de l'exécution des activités. Comme solution au monopole du chef de village et de sa famille, pour les besoins de l'appui, il suffit de voir le responsable de l'activité sans forcément passer par le chef de village.
Comme autre solution, il faut envisager d'appuyer individuellement les exploitants ;
- L'antagonisme entre les peulhs et les villageois agriculteurs de Lontia pour l'aménagement de l'aire de pâturage dans la zone de Tchourfandou. Les peulhs pensant que la mise en défens de la partie aménagée peu entraîner des conflits liés aux dégâts que leurs animaux pourraient commettre dans le site aménagé. La prise en compte de tous les groupes d'utilisateurs des ressources est importante pour éviter des conflits. Le site litigieux qui était en première priorité dans le plan d'action est rétrogradé en faible priorité pour l'exécution des activités.
- Dans tous les cas, il faut savoir qu'en milieu rural les paysans sont solidaires. Les villageois ont tendance à soutenir l'opinion des leaders qu'on le veuille ou non. Il faut donc faire attention des décisions issues des assemblées générales.

(2) Les conseils des techniciens sur le contenu de la proposition des appuis d'activités

- Pour contre érosion, pour la plantation des arbres, un écartement de 1mx1m est proposé,
- concernant l'activité d'amélioration du transport de fumier (charrettes), il est ressorti des discussions qu'il faut plutôt sensibiliser les villageois à utiliser les charrettes dans le cadre de l'objectif visé au départ, le transport de fumier (on peut instaurer un calendrier de rotation de garde des charrettes pour tous les UPA qui souhaitent utiliser le système), il faut faire un règlement
- Pour la rotation : plutôt que d'arrêter l'appui, il faut faire un recyclage pour l'ensemble des paysans qui le désirent
- Pour l'agroforesterie : prendre des mesures pour un meilleur entretien des arbres plantés (arrosage et protection), pour cela chaque paysan doit planter le nombre d'arbres qu'il peut entretenir
- Pour MD et MO : il faut faire un recyclage
- Enfin pour les semences améliorées : il faut créer une banque d'intrants et mettre en place un règlement.

Sur la base des observations et commentaires ci-dessus, les volumes d'activités et les contenus suivants sont proposés :

(a) Renforcement des capacités de la COFOB par la COFOCOM

1. Recyclage en vie associative (rôles des membres, tenue des assemblées générales, réunions périodiques, établissement de PV, promotion de la femme par le service de promotion de la femme de Say, etc. pendant 2 jours) ;
2. Formation gestion du fonds (remplissage des documents de gestion, transparence dans la gestion, etc. cette formation concerne le président, le trésorier, les deux commissaires aux comptes et SG).

(b) Proposition appui des activités du PA

Ces propositions sont faites sur la base de l'ensemble des UPA du village.

Proposition Appui du PA des hommes

Sites	N°	Contenu des activités	Contenu détaillé
Contre érosion (Site 2 : Route Karé-Say)	1.	Ouvrages anti érosifs (requête nécessaire)	Possible par les villageois sacs de sable+ciment : 2 cordons de 100 et 120m, si le projet donne du ciment Travaux en entreprise par projet Cordons pierreux : 2 cordons de 100 et 120m, 1 gabion de 14m, 2 Seuils en pierres sèches
	2.	Plantation arbres (requête nécessaire)	Possible par les villageois si les plants sont fourni par le projet : 600 plants
Sites agricoles	1.	Amélioration transport et approvisionnement en MO	Projet appui pour faire un règlement pour approvisionnement fumier
	2.	Rotation	Projet appui Pour faire la formation de l'effet de la technique pour tous les paysans Possible par les villageois démonstration bénéficiaires aux autres
	3.	Agroforesterie (requête nécessaire)	Possible par les villageois si les plants sont fournis par le projet : 2500 plants Chaque paysan cherche une autorisation de planter des arbres auprès du propriétaire de son champ
	4	MD et MO	Projet appui Mise en place Boutique d'intrants d'une valeur maximale de 1 500 000Fcf (semences améliorées+engrais) Possible par les villageois Démonstration technique MD par les bénéficiaires aux autres
	5	Appui en semences améliorées (requête nécessaire)	Appui projet Mise en place boutique d'intrants d'une valeur maximale de 1 500 000 (semences améliorées + engrais)

Proposition Appui du PA des femmes

Sites	N°	Contenu des activités	Contenu détaillé
Contre érosion (Site 2 : Route Karé-Say)	1.	Plantation arbres (requête nécessaire)	Possible par les villageois (si les plants sont fournis par le projet) (même site que les hommes)
Sites agricoles	1.	Amélioration transport et approvisionnement en MO	Projet appui pour faire un règlement pour approvisionnement fumier
	2.	Agroforesterie (requête nécessaire)	Possible par les villageois (si les plants sont fournis par le projet) :

			250 plants Chaque paysan cherche une autorisation de planter des arbres auprès du propriétaire de son champ
	3	MD et MO	Projet appui Mise en place Boutique d'intrants d'une valeur maximale de 500 000Fcfa (semences améliorées+engrais) Possible par les villageois Démonstration technique MD par les bénéficiaires aux autres
	4	Appui en semences améliorées (requête nécessaire)	Projet appui Mise en place Boutique d'intrants d'une valeur maximale de 500 000Fcfa (semences améliorées+engrais)

(4) Discussions pour estimer le volume des activités avec les villageois

Le facilitateur et les membres de la COFOCOM s'accordent sur le contenu du PA en collaboration avec les paysans. S'il y aura divergence d'opinions entre les villageois et le projet, on peut demander l'arbitrage des services publics tout au long des discussions. Par conséquent, on trouvera un consensus sur le contenu des activités.

[Exemple1]

Exemple dans l'assemblée générale du village B

Les discussions en assemblée générale étaient très animées et les avis divergents. Parlant de l'exécution des activités de contre érosion, il faut payer pour assurer un bon entretien clamait le chef et quelques notables du village. Le facilitateur explique que, il est fondamental que les villageois acceptent des mesures propres à assurer une durabilité de l'activité dont ils sollicitent un appui. Mais, pour le chef de village et quelques leaders, il faut forcément payer pour que l'entretien des plants et des ouvrages soient assurés.

Mais, tous les villageois ne sont pas de cet avis, un jeune disait « il faut qu'on assure l'entretien des ouvrages et des arbres pour montrer qu'on est conscient de notre problème et dans tous les cas, le projet est là pour nous aider, nous devons nous aider nous-mêmes d'abord ». Et réagissant lors des discussions sur l'amélioration du transport de matière organique, le chef et ses notables menacent ne plus accepter les autres activités du projet tant que un nouvel appui en charrettes ne soit possible. Donc on a suspendu cette discussion.

Le Résultat des discussions entre le facilitateur et les membres de la COFOCOM est de soumettre le problème à l'arbitrage du président de la COFOCOM qui est le Maire et aussi le chef de canton.

Le jour suivant, on a tenu une rencontre qui a abouti à un consensus. En début de discussion, les membres de la COFOB ont continué dans leur ancienne logique d'exiger du projet, la satisfaction de toutes leurs demandes. Le représentant du chef de canton, a expliqué que les villageois ne doivent pas se comporter comme des mendiants qui demandent seulement qu'on leur donne. Les membres de la COFOB ont décidé de ne donner aucune réponse définitive sans consulter l'ensemble des villageois. Ils ont expliqué qu'ils tiendront une assemblée générale villageoise pour expliquer bien aux autres villageois et une décision sera prise et portée à la connaissance de la COFOCOM qui en informera le projet.

Les membres de la COFOB ont convoqué une assemblée générale villageoise pour expliquer aux autres villageois le contenu de la rencontre avec la COFOCOM. Il ressort de cette rencontre que les villageois acceptent la reprise des activités du projet.

(5) Etablissement d'une requête de projet par les paysans avec l'appui de la COFOCOM

Si les villageois, ne peuvent pas exécuter par leurs seules capacités, et que l'exécution de l'action est nécessaire dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, ils doivent établir une requête de projet avec de la COFOCOM pour la recherche du financement extérieur. Mais à la fin de ce projet la COFOCOM doit rechercher des bailleurs de fonds pour financer les requêtes de projets élaborés.

Il est important lors de l'élaboration de la requête de projet de préciser au niveau du contenu des activités, comment les populations vont prendre en charge la gestion de l'activité.

En plus, il est important de préciser le nombre d'approbateurs qui sont responsables de la mobilisation des contributions villageoises et cela permet d'estimer le volume des activités. Il faut veiller à ce que le nombre des UPA approbatrices soit plus de 50% du total du village ceci pour au moins deux raisons : éviter que quelques leaders se regroupent pour bénéficier eux seuls des appuis du projet et assurer aussi une bonne gestion et une contribution supportable par chaque UPA.

(6) Définition des appuis du PA par le projet

Sur la base des nécessités des formations ressorties lors des discussions entre COFOCOM et le facilitateur, puis lors de l'élaboration des requêtes de projet par COFOB et COFOCOM, le projet définit le contenu d'appui du PA.

Lors de l'établissement des requêtes de projet, les volumes d'activités sont retenus sur la base de l'ensemble des UPA du village. Mais, s'il arrive que certaines UPA n'acceptent pas de participer à l'activité, le volume est réduit proportionnellement aux UPA consentantes pour l'étape finale. Donc on maintient le taux de contribution financière initial par UPA (activité individuelle : 10%, activités collectives : 5%).

Dans le cas où certaines UPA s'abstiennent de participer, deux solutions s'offrent au projet :

1. Il faut diminuer le volume des activités, et considérer le taux de contribution financière de départ (Contribution par UPA dans la requête de projet x le nombre total d'UPA de la liste des approbateurs) ;
2. Le montant total de la contribution villageoise est répartie entre les UPA de la liste des approbateurs, ainsi ils supportent la charge totale de la contribution financière.

Dans le cas des activités de lutte contre érosion, une diminution de volume d'activité peut affecter l'efficacité de la protection. Donc il est préférable de respecter le contenu de la requête de projet.

Concernant, une activité comme la boutique d'intrants, on estime le besoin du volume des intrants par UPA, donc il est préférable de réduire le contenu de la requête de projet proportionnellement aux nombres d'UPA qui acceptent.

Le choix de l'une ou l'autre option découlera des discussions entre la COFOB et facilitateur.

6.2.4 Procédure de l'évaluation et l'établissement nouveau plan d'action

Pour faire l'évaluation de-début novembre 2011 a début décembre 2011, la procédure de l'évaluation et établissement d'un nouveau plan d'action est comme dans le tableau 6.6 :

Tableau 6.6 : Aperçu du programme indicatif des travaux

Déroulement	Intitulé	Nbre. de jours	Contenu
I	Information de la population de la date	1	Avant 3 semaines informer les populations de la date et objectifs
II	Echanges avec COFOCOM sur la méthode d'évaluation	1	Avant 3 semaines Les participants à l'évaluation S/P COFOCOM, GR, Agriculture, Environnement, Elevage, Mairie
III	Explication aux enquêteurs, et préparation de l'enquête	1	On doit expliquer les objectifs et méthode de l'enquête aux personnes chargées de l'enquête (enquêteurs). On va choisir 5 personnes qui ont participé aux activités. On va choisir 5 personnes qui n'ont aucune participé par chaque genre.
	Exécution de l'enquête	7	Exécution de l'enquête
IV	Atelier d'évaluation	3	1 ^{er} jour évaluation et 2 ^e et 3 ^e jour élaboration nouveau plan d'action. Les participants sont : au niveau village assemblée villageoise, S/P COFOCOM, GR, Agriculture, Environnement, Elevage, Mairie
V	Analyses	3	Sur la base des résultats de l'ensemble des activités de cette année, on a proposé le contenu de l'appui au villageois
VI	Discussion avec COFOCOM	1	Il s'agit d'améliorer le contenu de l'appui au village
VII	Discussion avec les villageois	2	Parvenir à un plan d'appui définitif (hommes et femmes)

6.3 Modes d'appui des activités

Comme mentionné dans l'évaluation de PA, on peut distinguer des activités collectives et d'autres individuelles dans la gestion des ressources naturelles. Les collectives sont généralement réalisées avec un appui extérieur. Mais pour les activités individuelles, c'est l'approche décrite ci-dessous qui est appliquée afin que les villageois soient en mesure de poursuivre les activités par eux-mêmes.

6.3.1 Système d'appui des activités

(1) Appui par les services techniques déconcentrés de l'Etat

En gestion et conservation des ressources naturelles, l'idéal est que les activités soient effectuées par les populations, qui en sont les bénéficiaires. Mais, en réalité, cela s'accompagne de nombreuses difficultés. Les activités des populations requièrent un appui financier et technique pour la planification et la réalisation des projets ; les agents de l'Etat localement en place sont les plus aptes à donner cet appui.

Au Mali, un service est mis en place dans chaque Cercle pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie ; au Niger également, il existe des services qui supervisent les organisations villageoises, composés de fonctionnaires dans les communes (services de l'Agriculture, du Génie Rural, des Eaux et Forêts et de l'Elevage). On peut dire qu'il s'agit du système d'appui le mieux approprié pour conserver les ressources naturelles (Figure 6.6).

D'une façon générale, la situation budgétaire généralement très serrée des administrations locales ne leur permet pas d'exécuter des actions de façon satisfaisante. Toutefois, malgré la difficulté pour l'administration de réaliser seule des projets, elle peut bénéficier d'informations ou des opportunités

provenant d'autres projets ; de cette manière, les agents des services administratifs doivent consacrer leurs efforts à maintenir un système qui épaulé les populations, en prêtant l'oreille à leurs problèmes et leurs souhaits, en vue du développement local. C'est ce qu'on appelle les services publics.

On peut citer cet exemple: les agents forestiers de la Direction de l'Environnement sont des agents spéciaux de l'Etat, dotés d'un droit de contrôle. En s'appuyant sur les législations (dont la N°2004-040 portant régime forestier) relatives aux forêts, ils peuvent procéder à des arrestations et imposer des amendes en cas d'infractions, et les villageois éprouvent une certaine crainte à leur égard. Certains villageois étaient réticents à planter des espèces comme *Acacia Albida*, dont la coupe est interdite. Il y a à cela deux raisons : l'une est que les pasteurs coupent des arbres sans permission, ce qui engendre des conflits avec d'autres ethnies, et



Figure 6.6 : Système d'appui pour conserver les ressources naturelles

l'autre est la peur d'être arrêté par les forestiers lorsque les arbres subissent des dégâts.

De tels malentendus entravent les actions de conservation et pour ces raisons, il est crucial qu'il y ait toujours une bonne communication entre les agents de l'état et les populations.

D'autres membres de la COFOCOM sont importants dans ce système de gestion des ressources naturelles : le Chef de canton et le Maire. Ce sont les autorités coutumières et administratives disposant d'une légitimité légale et sociale. Leurs contributions sont très importantes dans le règlement des conflits entre le projet et les villageois. Le projet doit faire appel à eux quand des malentendus surviennent entre les villageois et le projet.

(2) Effet généré par le facilitateur dans le village

Il est nécessaire d'avoir un facilitateur pour une bonne conduite de l'appui villageois, il est chargé de :

- Servir de courroie de transmission entre le projet et les services techniques déconcentrés ;
- Appuyer dans la planification des PA et l'exécution ;
- Appuyer le suivi-évaluation des actions.

Il arrive que les villageois n'aient pas qu'une personne extérieure vienne s'impliquer en profondeur dans le village. Cependant, en matière de développement rural, il y a des cas où l'on doit se rendre fréquemment dans le village et dans les foyers pour étudier leur situation, mais le fait qu'un allochtone vienne s'impliquer de façon résolue dans le village sans respect envers la tradition du village, bien loin de permettre de connaître la réalité du village, ne peut qu'induire une perte de confiance de la part des villageois. Pour éviter ce type de situation, il arrive que l'on choisisse parmi les villageois des villages cibles du développement des personnes qui ont la confiance des autres villageois et savent lire et écrire en tant qu'animateurs, et qu'on leur fasse jouer le rôle d'intermédiaires entre les intervenants extérieurs (facilitateur etc.) et les villageois, ce qui permet de déboucher sur une meilleure exécution des activités. Voici quels sont les rôles qui ont été assumés jusqu'à présent par ces animateurs :

- Rôle d'intermédiaire transmettant les informations entre le facilitateur et le village.
- Documents de gestion de l'organisation villageoise (cahiers d'activités, livres de comptes, etc.)
- Participation aux réunions etc. de l'organisation villageoise

6.3.2 Création de fonds de gestion des ressources naturelles

(1) Objectif des fonds

Pour la préservation des ressources naturelles, les paysans ont besoin de ressources financières à la base pour couvrir les dépenses suivantes : main-d'œuvre, entretien des équipements et matériels de travail. Il est nécessaire de leur demander des contributions financières pour les travaux de gestion des ressources naturelles. Donc, l'objectif est d'établir un « fonds » en vue de bien gérer les ressources financières.

(2) Structure du fonds

Le tableau ci-dessous montre la structure du fonds de GRN, ce fonds est constitué de 2 grands ensembles :

- Le capital qui se décompose en 3 éléments, les contributions villageoises, les subventions (gouvernement, région) et les donations ;
- Et les entrées périodiques constituées par les contributions annuelles des villageois, les frais des locations de matériels, les retombées issues du microcrédit (intérêts, cotisations) et les profits générés par l'établissement des actes fonciers (Attestation de détention coutumière, gage, vente, prêt, location, etc.), les revenus de la vente des récoltes des champs communautaires, les revenus générés par les travaux communautaires

Tableau 6.7 : Structure des fonds

Structure des fonds	
I. Capital	1. Contribution villageoise réservée (CGTV, COFOB)
	2. Subvention (Gouvernement, Région)
	3. Donations personnelles
II. Entrées ériodiques	1. Contributions annuelles des villageois
	2. Profit location de matériels (COFOB)
	3. Profit sur le Microcrédit(intérêts, cotisations) (CGTV, COFOB)
	4. Profit généré par l'établissement actes fonciers
	5. Revenus de la vente des récoltes des champs communautaires (CGTV)
	6. Revenus générés par les travaux communautaires (CGTV)
	7. Revenus de la vente de l'herbe (CGTV)

La figure 6.7 montre la relation entre le fonds et les dépenses. Le fonds est constitué du capital et les entrées périodiques. Les dépenses doivent toujours se limiter aux entrées périodiques, elles ne doivent jamais concerner le capital. Ceci entrainera une gestion durable du fonds.

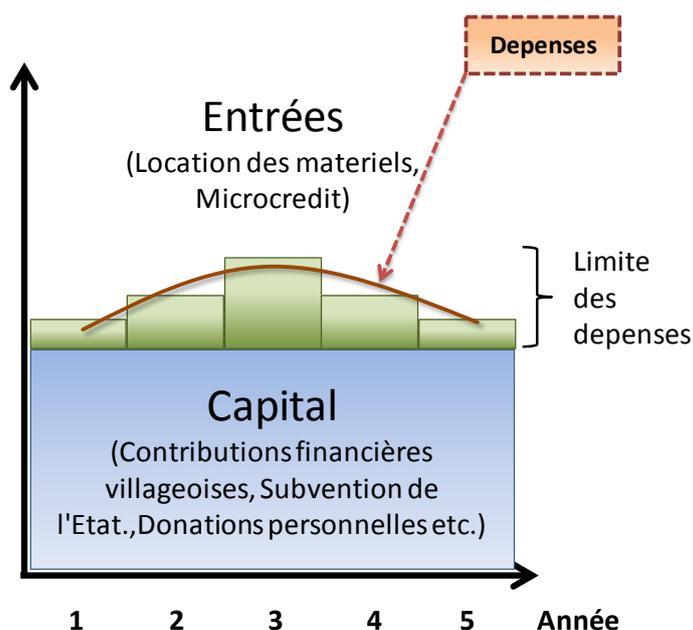


Figure 6.7 : Relations entre le fonds et les dépenses

(3) Activités couvertes par le fonds

Les trois types d'activités au niveau du Plan d'Action sont : [les activités publiques], [individuelles] et [les frais de gestion des COFOB]. (Se référer à la [Figure 6.8]) Les Fonds de gestion des ressources naturelles ne devraient pas être utilisés pour "les activités publiques" parce qu'une grande partie de celles-ci, notamment les activités de contre-érosion, de plantations collectives des arbres peuvent coûter très chères pour les raisons suivantes: Main d'œuvre, achat de matériels et la maintenance des ouvrages. Mais le fonds peut être utilisé pour les activités individuelles si elles peuvent générer des avantages dans le milieu rural avec une meilleure efficacité pour la gestion des ressources naturelles en dépit de la petite échelle. Surtout qu'on sache que les villageois sont beaucoup plus motivés pour les activités individuelles. S'agissant de l'importance "des coûts du fonctionnement opérationnels pour l'organisation des COFOB", on doit retenir que sans ces frais, la COFOB cesse de fonctionner. Les Fonds de gestion des ressources naturelles devraient être utilisés en priorité pour le fonctionnement de la COFOB (achat de registre, formulaires actes fonciers, etc.), puis en seconde priorité les activités individuelles de GRN.

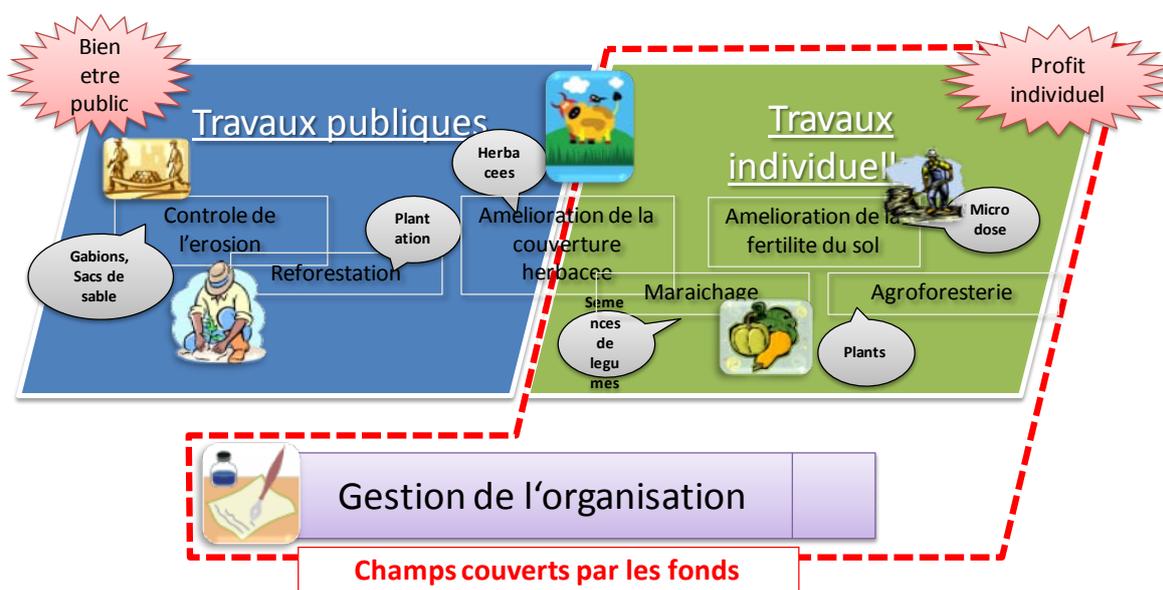


Figure. 6.8 : Champs de couverture des fonds en relation avec les autres activités de GRN

(4) Eléments standard de dépenses des fonds

Nous avons observé dans quelques cas que la main-d'œuvre était payée sur les fonds de la COFOB notamment les activités de contre-érosion qui se sont déroulées avec un énorme effort. Nous apprécions la valeur de leur idée, qui d'une manière ou d'une autre a été initiée par les villageois pour leurs dépenses collectives. Ceci étant dit, ça pourra aller au-dessus de la capacité des fonds encore fragiles. Si la COFOB entreprend de faire des dépenses non prioritaires, cela va entraîner une disparition du fonds. C'est pourquoi nous avons proposé des critères pour les dépenses mentionnées (Tableau 6.8).

Tableau 6.8 : Critères de dépenses raisonnables pour les fonds de gestion des ressources naturelles

Activités	Dépenses	Oui ou Non	Raisons
1. Activités de contre-érosion	● Gardien	● Non	● Contribution physique apportée 100% par les villageois ● Contribution physique apportée 100% par les villageois ● Nécessaire d'acheter du matériel complémentaire
	● Main d'œuvre	● Non	
	● Achat matériels	● Oui	

2. Plantations collectives des arbres	<ul style="list-style-type: none"> ● Main d'œuvre plantation ● Achat des plants ● Transport des plants ● Entretien des arbres 	<ul style="list-style-type: none"> ● Non ● Oui ● Non ● Non 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution physique apportée 100% par les villageois ● C'est possible avec le fonds et les villageois complètent ● Contribution physique apportée 100% par les villageois ● Contribution physique apportée 100% par les villageois
3. Amélioration de fertilité des sols	Achat de matériels	<ul style="list-style-type: none"> ● Non 	Existe système de location de matériels et microcrédit COFOB

(5) Orientations pour l'utilisation des fonds

a) Autogestion

Les fonds sont mis en place par la COFOB et il est nécessaire d'établir un règlement pour l'utilisation du fonds. Les membres de la COFOB doivent avoir l'obligation de respecter ce règlement pour mieux gérer le fonds. Les villageois doivent rigoureusement comprendre le contenu de ce règlement pour une meilleure gestion des fonds. Ce règlement fixe les conditions d'accès au fonds, les sanctions encourus en cas de non respect, etc. Pour plus de détail se référer à l'annexe 1 : « Règlement et exécution de gestion et de conservation des ressources naturelles.

b) Transparence

L'utilisation sans règles de ces fonds peut facilement entraîner sa faillite. Donc, tout usage du fonds doit être mené conformément aux termes du règlement. Pour une transparence dans la gestion des fonds, Il est nécessaire de faire un rapport financier périodique et recevoir une confirmation du comité de contrôle (commissaires aux comptes), puis présenté en assemblée générale villageoise.

6.3.3 Appui des activités collectives

La mise en oeuvre des activités collectives de grandes envergures, telles que : mesures de génie civil dans les zones présentant des risques d'éboulement au niveau des champs et des routes villageoises à cause de l'érosion par des ravines, production de plants à grande échelle à un moment donné pour dynamiser les reboisements, création de couloir de passage pour le bétail avec pose de balises, etc., requièrent des dépenses et des travaux très importants. En outre, même s'il s'ensuit des bénéfices publics, la restitution directe des bénéfices aux individus est plutôt difficile.

De plus, certaines activités collectives nécessitent des compétences techniques spécifiques, comme la construction de grands barrages pour lutter contre l'érosion due aux ravines, et sont impossibles à réaliser par les seules capacités des villages.

Dans ce cas, la méthode présentant la plus haute faisabilité est l'exécution de ces activités avec un Projet. En outre, concernant le suivi et la maintenance, ils sont assurés par les populations après exécution des actions, on comptera peu sur ce suivi et cette maintenance par les habitants et l'on veillera à que ces actions n'aient pas besoin de maintenance, dans la mesure du possible.

Une formation sera aussi organisée pour les villageois sur l'élaboration des requêtes de projets afin qu'une fois le projet terminé, ils soient capables de rédiger ces requêtes et de négocier pour obtenir un appui extérieur. La procédure consiste à rechercher des appuis extérieurs par le biais de la COFOCOM. Les critères d'éligibilité de la requête sont les suivants:

(Elimination des profits individuels)

- Afin d'éviter que la requête présentée par le village ne serve les intérêts personnels de certains notables, par exemple par des activités de conservation des terres qui se concentrent sur leurs champs, la présentation de la requête sera soumise à l'approbation par plus de la moitié des UPA.

(Contribution des villageois aux activités collectives)

- Lorsque les activités collectives en question sont réalisées sans contribution des villageois : (1) il est vraisemblable que ceux-ci n'assureront pas eux-mêmes la maintenance et compteront sur un soutien extérieur ; ou encore, (2) qu'ils s'attendent à des réalisations d'une envergure plus importante que nécessaire. Par conséquent, pour que ces activités correspondent aux moyens des villageois, il a été décidé de recouvrer 5% des coûts des activités collectives dans les villages,

conditionné au consentement du village. L'argent collecté sera restitué au village pour constituer un fonds de gestion des ressources naturelles du village.

(Effets des activités collectives et utilisation)

Dans la requête se trouve décrite une proposition de plan portant sur les utilisations envisagées dans le village après la mise en oeuvre des activités collectives. Des activités de grande envergure telles que la construction d'un barrage pour lutter contre les transports de sol par l'eau et contre les ravines sont extrêmement coûteuses. Le facilitateur doit donc bien étudier les effets des investissements et juger si l'on peut les adopter ou non.

Lorsque une décision a été prise d'exécuter les activités collectives avec l'aide d'un Projet, la méthodologie de leur exécution doit être étudiée. Deux méthodes peuvent être envisagées: la gestion directe par le Projet, et la délégation à une organisation extérieure experte. Chacune présente des avantages et des inconvénients, comme dans le tableau comparatif 6.9.

1. **Gestion directe par le Projet:** le facilitateur assure la supervision et la gestion, et il recrute des villageois comme main d'oeuvre. Exemple : construction d'une digue en sacs de sable pour lutter contre l'érosion hydrique; production de plants en pépinière réalisée à petite échelle (500 plants environ) à un niveau qui ne soit pas dommageable au métier exercé, en vue de fournir des plants à l'agroforesterie dans l'avenir.
2. **Délégation à une structure extérieure spécialisée :** Exemple, construction d'un barrage de lutte contre l'érosion des ravines confiée à une entreprise de génie civil ; production de plants (10.000 plants) destinés aux terres communes confiée à la Direction de l'Environnement, etc.

Tableau 6.9 : Tableau comparatif des modes de gestion directe par le Projet et de délégation à une organisation extérieure spécialisée

Catégorie	Gestion directe par le Projet	Délégation à une organisation extérieure spécialisée
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement de villageois est temporairement assuré. • L'économie villageoise est prospère. • Des investissements dans la production agricole sont escomptés. • Transfert de technologies aux villageois possible. • La pérennisation de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le facilitateur n'y consacre pas de temps. • Une exécution de haut niveau des travaux est possible. • Les délais des travaux peuvent être respectés. • Il est facile de réclamer une contribution des villageois aux activités qu'ils peuvent réaliser eux-mêmes.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • La demande de compensations pour le travail devient plus forte. • On ne peut pas compter sur une exécution de haut niveau des travaux. • Il est difficile d'établir un programme des travaux. • La quantité de travail du facilitateur s'accroît. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts élevés • Peu d'argent laissé au village • Transfert de technologies aux villageois impossible. • La faible adoption de la technologie

La gestion directe par le Projet est appliquée dans les villages faiblement autonomes, afin d'assurer aux villageois des revenus financiers même temporaires et pour qu'ils puissent se procurer avec certitude leur nourriture quotidienne. Par contre, dans les villages dotés d'une grande autonomie, le Projet apporte les appuis nécessaires après avoir consulté les leaders villageois. Exécuter des activités collectives de grande envergure nécessite l'examen des modes d'exécution de ces actions avec comme critère l'autonomie des villages et l'expertise de ces activités est confiée à une structure extérieure. Lors de cet examen, on pense qu'un certain nombre de contraintes apparaissent du fait du Projet, mais il est indispensable de concentrer son attention sur le volume de travail du facilitateur et les résultats issus des discussions avec les villageois et les membres des COFOCOM, qui sont aussi responsables des activités après l'achèvement du Projet.

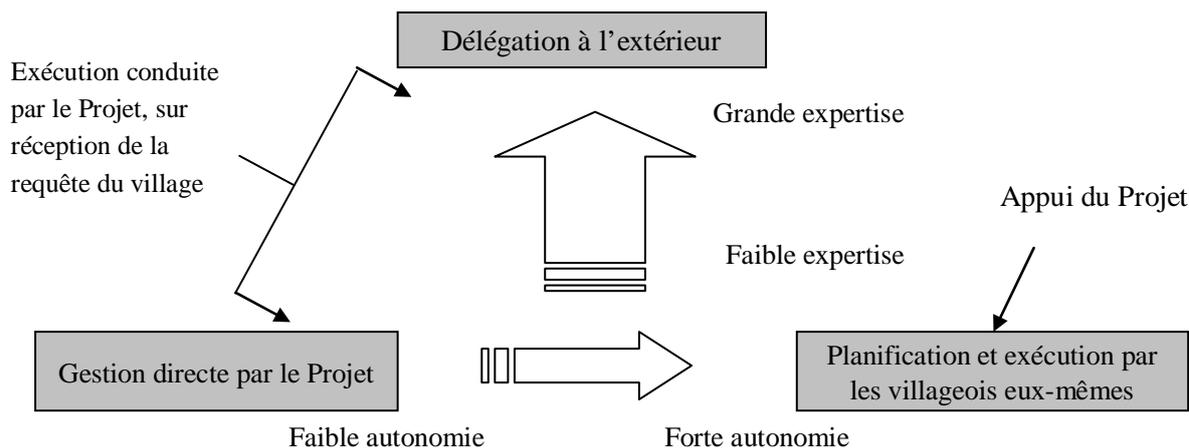


Figure 6.9 : Etapes de l'exécution des activités collectives

6.3.4 Appui des activités individuelles

(1) Type d'activités individuelles

Les activités individuelles sont définies comme des activités étroitement liées à l'agriculture, la foresterie et l'élevage, qui sont les moyens de subsistance des villageois, et elles utilisent des techniques de gestion des ressources naturelles (GRN) qui peuvent être exécutées durablement et individuellement par les villageois. L'exécution de ces activités permet de restituer des profits directement aux individus, ce qui les motive très fortement. On peut distinguer deux types d'activités, celles qui introduisent des techniques inconnues aux villageois et celles qui exploitent des techniques qu'ils connaissent.

a) Activités où des techniques inconnues sont introduites

Les villageois n'adoptent généralement pas facilement des techniques qu'ils ne connaissent pas, car leur existence en dépend. On commencera donc par sensibiliser les villageois sur l'efficacité de ces techniques en y passant du temps. Lorsque la sensibilisation est répétée, alors certains d'entre eux ont envie d'essayer ces techniques. Lors de la sélection des personnes pilotes parmi les villageois volontaires, certains inconvénients peuvent survenir :

- Ceux qui n'ont pas été choisis risquent d'éprouver de la jalousie.
- Ceux qui sont choisis comme personnes pilotes ne suivent pas toujours l'encadrement technique avec docilité et ne parviennent pas toujours au stade où ils sont capables d'encadrer les autres.
- En général, ce sont les chefs de famille qui participent à la sensibilisation, mais en réalité ce sont leurs enfants qui sont envoyés faire les travaux. Par conséquent, même si les chefs de famille sont motivés mais que leurs enfants ne le sont pas, cela rend l'encadrement technique très difficile.

Pour cette raison, on fera d'abord participer le plus grand nombre possible de villageois ayant manifesté la volonté d'essayer ces nouvelles techniques, et l'on formera peu à peu, au vu de l'intérêt qu'ils montrent et de l'état de leur apprentissage, des personnes en mesure de devenir des personnes pilotes. On peut connaître le degré de leur intérêt et de leur volonté en se basant sur le fait qu'ils poursuivent dans ces nouvelles techniques, et mesurer l'état de leur apprentissage des techniques en déterminant s'ils sont ou non capables de les mettre en œuvre au moins de la façon qu'ils les ont apprises. La sélection des personnes pourra se faire par l'organisation de concours de produits ou à travers un encadrement régulier et suivi par les agents des services étatiques etc. Faire participer ces « pratiquants d'excellence » à des visites de sites avancés devrait augmenter les effets. Après ces différentes étapes, le fait que ces personnes pilotes ayant accumulé cette expérience deviennent formateurs, présentent aux autres villageois les techniques etc. qui ont manifesté des résultats, et les encadrent dans ces techniques, sera pour ces autres villageois quelque chose de plus proche, de plus réel, et donc de plus facile à accepter. C'est là le principe même du « paysan à paysan ».

La répétition de transfert des techniques, recourant au système d'encadrement « paysan à paysan » dans lequel les personnes pilotes jouent un rôle de formateur, permettra la généralisation des

techniques dans le village.

b) Activités qui utilisent des techniques connues des villageois

On observe souvent des techniques efficaces et déjà connues des villageois, et certaines sont même appliquées dans le village. Dans ce cas, il suffit que le facilitateur apporte un appui afin qu'elles soient utilisées plus efficacement.

Cependant, de nombreuses techniques connues ne sont pas appliquées par les villageois, pour différentes raisons, mais peu comprennent et peuvent expliquer les véritables raisons de cette non utilisation. Ainsi, lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne les appliquent pas, leur première réponse est qu'ils n'ont pas les moyens. Leur demander par exemple de « quels moyens » il s'agit, etc., permet de rechercher les véritables causes du non usage des techniques dont ils ont connaissance. Par la suite, on examinera, avec les villageois et les COFOCOM, les mesures permettant de les exécuter en fonction de la situation actuelle du village concerné.

Il arrive que les villageois aient par moments des idées erronées sur les techniques utiles et c'est pourquoi ils ne les appliquent pas. Afin de dissiper de telles incompréhensions, des sensibilisations et vulgarisation des techniques seront effectuées selon le procédé « 6.2.4 a) sur les Activités où des techniques inconnues sont introduites ».

La Figure 6.10 présente une synthèse de la méthodologie d'appui aux deux catégories d'activités individuelles qui viennent d'être expliquées. A chaque étape, la vulgarisation technique rencontre parfois des situations complexes. Si les raisons avancées sont des facteurs externes comme, par exemple, l'eau qui tarit ou une grande sécheresse, la diffusion sera momentanément interrompue, puis des conseils seront prodigués afin que le problème soit résolu avec une aide extérieure et l'on fera tout pour vulgariser des activités présentant un meilleur potentiel (Figure 6.11).

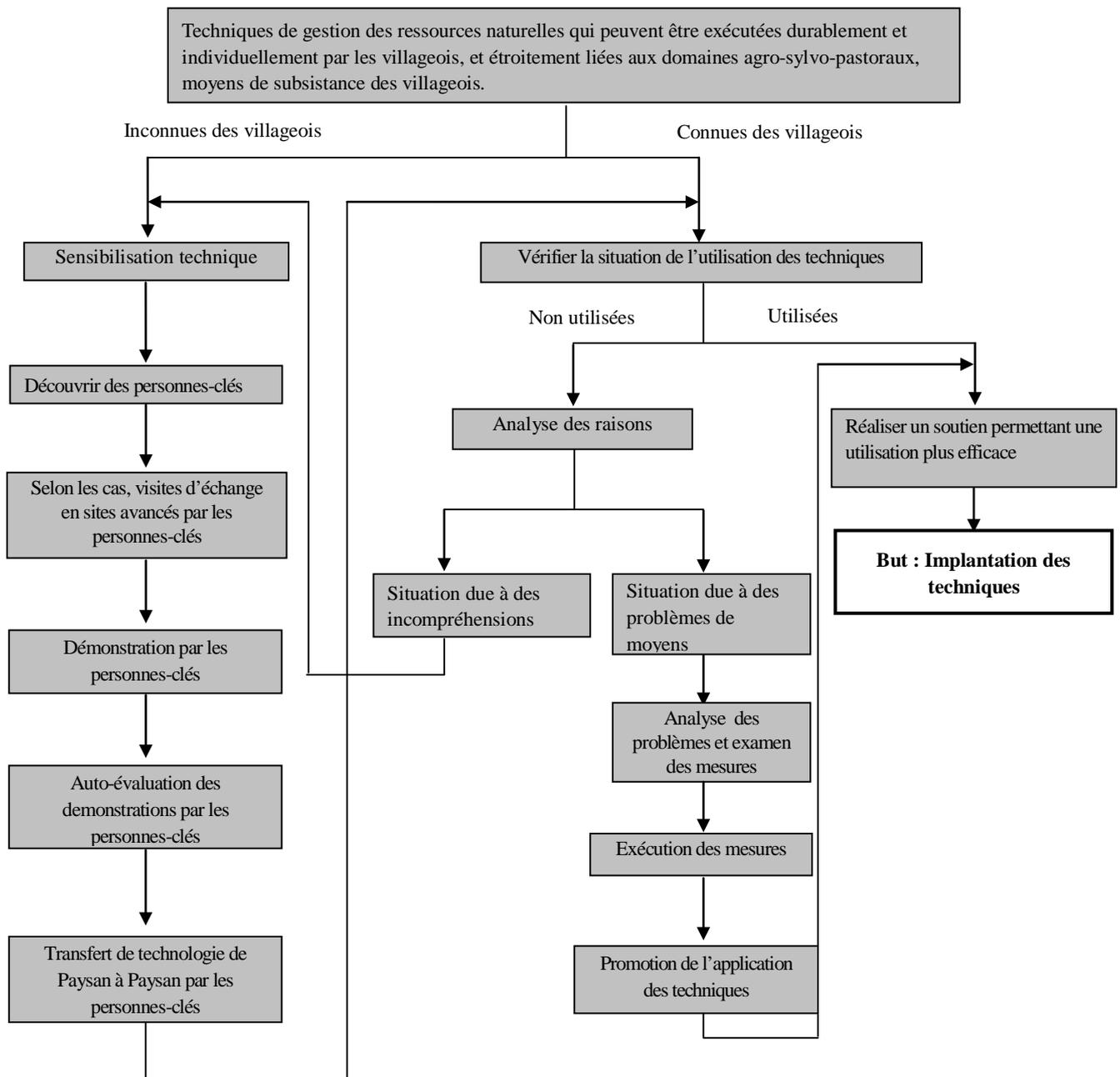


Figure 6.10 : Procédures d'appui aux activités individuelles

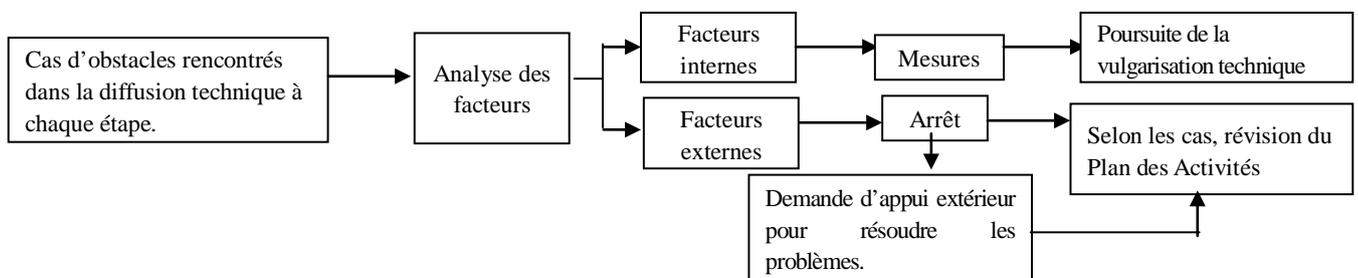


Figure 6.11 : Solutions en cas d'obstacles rencontrés dans la vulgarisation technique à chaque étape

(2) Raisons de la non application des techniques connues et examen de mesures

Il y a des techniques connues des villageois, mais qu'ils n'appliquent pas ; quant aux raisons fondamentales avancées, notre Etude de vérification a obtenu des réponses telles que le manque de moyens financiers, de matériel et l'impossibilité d'accéder à l'activité. Le Tableau 6.10 présente l'analyse des problèmes moyens et des exemples de mesures étudiées. Les problèmes moyens et les mesures préconisées ici se limitent à un seul exemple. Il y a certainement des problèmes de fond spécifiques en fonction des caractéristiques naturelles selon les villages. Quelle que soit l'efficacité d'une technique, elle ne prend pas racine chez les villageois tant que ces problèmes de fond ne sont pas résolus. Par conséquent, ces raisons intrinsèques devront être clarifiées avant d'introduire les techniques. Il est essentiel de prendre des mesures pour lever les obstacles qui font que les villages refusent d'appliquer ces techniques et de respecter une démarche qui encourage l'utilisation de ces techniques une fois que les obstacles commencent à s'estomper.

Tableau 6.10 : Raisons de la non application des techniques connues et exemple de mesures examinées

Raisons pour lesquelles les villageois n'appliquent des techniques qu'ils connaissent	Mesures
● Manque de moyens financiers	Introduction du micro-crédit et d'un Magasin de warrantage
● Manque de matériel	Fourniture de matériel, introduction d'une boutique d'intrants
● Manque de temps	Appui technique pour pouvoir effectuer des activités agro-sylvo-pastorales plus rentables
● Impossibilité d'accéder à l'activité	Recherche de solutions avec les leaders villageois, avec l'appui des services administratifs.

Les grandes lignes des exemples de mesures examinées sont expliquées ci-après.

a) Manque de moyens financiers

La majorité des villages de la zone d'Etude ne vivent pas toujours en autarcie et n'ont pratiquement aucun revenu en espèces. Presque toutes les dépenses des populations rurales sont consacrées à se nourrir. S'ils peuvent se procurer de l'engrais et des semences améliorées, ils peuvent alors accroître leur production vivrière et rembourser aussi les coûts d'acquisition des intrants. Cependant, en l'absence d'argent disponible, ils se résignent à une agriculture traditionnelle peu coûteuse et à faible rendement. Ainsi les paysans proposent donc les mesures ci-dessous, qui leur permettraient d'assurer des fonds pour l'investissement de départ.

(Mesure proposée a-1) Introduction du micro-crédit

Obtenir un financement par une institution financière impose des choses inhabituelles aux paysans telles que des formalités compliquées et des documents à remplir, et ils n'osent pas se rendre auprès de telles institutions. En outre, on ne trouve aucune institution financière à proximité de la plupart des villages. La mise en place de micro-crédit est donc proposée pour que les villageois puissent obtenir des prêts. Réaliser un micro-crédit requiert un capital principal; le fonds pour la gestion des ressources naturelles (GRN) sera utilisé pour cela.

« Exemple »

Au Mali, des fonds pour la gestion des ressources naturelles ont été créés, et, au départ, leur usage était limité aux activités de conservation des ressources naturelles, telles que les plantations, les pépinières, les actions de conservation des bois et forêts (massif forestier), les foyers améliorés, les mesures de lutte contre l'érosion des sols, etc. Cependant, ces activités ne débouchant pas aisément sur des bénéfices à court terme, les fonds n'ont pas été utilisés. D'un autre côté, les opinions suivantes sont apparues au sein des populations : « Nous voudrions utiliser ce fonds pour l'aménagement de puits/forages maraîchers », « Il serait dommage de ne pas utiliser ce fonds ». Sur la base des opinions ainsi exprimées, les règlements des fonds ont été révisés. La révision a consisté à rendre possible, dans la limite d'un pourcentage déterminé du fonds, son utilisation pour le microcrédit (emprunts destinés au petit commerce, à l'embouche des petits animaux, à la fabrication de savon, à l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles). On notera que le taux d'intérêt a été placé à un niveau plus élevé pour le microcrédit que pour les activités de conservation des ressources naturelles. On trouvera un exemple de règlement en annexe 4.

(Mesure proposée a-2) Introduction de Magasin de warantage

En novembre, au moment de la récolte, les producteurs ont besoin d'argent en espèces et vendent leurs produits agricoles à des intermédiaires, qui leur achètent à bas prix. C'est la raison pour laquelle les groupements agricoles proposent la construction d'un magasin de warantage. Il est en effet plus facile de négocier collectivement avec les acheteurs intermédiaires plutôt qu'individuellement. En outre, plutôt que de vendre immédiatement après la récolte, les prix peuvent être multipliés par 1,5 ou 2 si l'on vend en mai.

Le facilitateur doit former les groupements agricoles au fonctionnement d'un magasin de warantage. La condition est la fourniture par la population du magasin pour la conservation des produits agricoles.

b) Manque d'intrants

Au village, il est difficile d'obtenir du matériel provenant de l'extérieur, hormis le matériel local. L'idéal est de gérer les ressources naturelles en tirant profit autant que possible du matériel local, mais pour exécuter des travaux de façon efficace et performante, il faut bien souvent se procurer à l'extérieur le matériel minimum requis. Par conséquent, la fourniture des matériels et équipements ci-après et l'introduction d'une boutique d'intrants seront proposées.

(Mesure proposée b-1) Fourniture d'intrants

Les paysans détiennent personnellement des outils agricoles pour les travaux champêtres, mais ils n'ont pas les outils employés pour les boisements et les travaux de génie civil tels que barres à mine, pelles, pics (pioches). Cette absence d'outils rend les travaux compliqués si bien que la fourniture d'un lot d'outils nécessaires pour la GRN est proposée. Ce matériel sera géré par les COFOB et son prêt à des individus ou à des sociétés sera même autorisé ; des frais de location seront perçus et ces bénéfices seront incorporés au capital du fonds de gestion des ressources naturelles. De même, lorsque des réparations ou du matériel supplémentaire seront nécessaires, ils seront payés à partir du fonds de GRN.

(Mesure proposée b-2) Introduction d'une boutique d'intrants

Lorsque les producteurs veulent acheter, de l'engrais ou des semences améliorées, par exemple, ils ne peuvent s'en procurer autour d'eux qui soient de bonne qualité ou en petite portion. Il est donc proposé que le Projet mette en place une boutique d'intrants. Le Projet fera directement l'acquisition chez un grossiste de certains intrants bien définis (par exemple, un camion d'engrais) qu'il fournit au groupement de l'agriculture. Celui-ci vend aux villageois les intrants fournis en petites portions. Le montant des ventes sert de capital pour acquérir de nouveaux intrants.

Le facilitateur doit former les groupements agricoles au fonctionnement d'une boutique d'intrants. La condition est la fourniture par la population du magasin pour la vente des intrants. Toutefois, le projet doit apporter les matériaux non disponibles au niveau local (ciment, tôle, portes et fenêtres).

c) Manque de temps

Lorsqu'on rentre dans un village, on observe bien souvent qu'il y a largement la place à des améliorations techniques qui feraient gagner en efficacité, et que les problèmes, impossibles à résoudre par un individu, le seraient si les paysans des alentours coopéraient de façon concertée. Par conséquent, un appui technique sera apporté pour un meilleur rendement de leur profession, qu'ils pratiquaient en perdant du temps inutilement. On espère que les villageois pourront ainsi dégager du temps dans leur vie et montrer de l'intérêt pour la gestion des ressources naturelles.

(Mesure proposée c-1) Appui technique pour pouvoir effectuer des activités agro-sylvo-pastorales plus rentables

Exemples relevés : (1) Plutôt qu'une agriculture extensive où de grandes superficies sont défrichées avec un faible rendement, on essaiera d'introduire les techniques de micro-dose et de billons cloisonnés afin de passer à une agriculture intensive où de petites superficies sont défrichées et présentent un rendement élevé. (2) Si les femmes et les enfants doivent parcourir plus d'1 km pour aller chercher du bois de chauffe, la création d'une forêt villageoise près du village sera testée. (3) Les lieux de pâture pour le bétail sont peu nombreux, ce qui entraîne des dégâts aux cultures par les animaux qui entrent dans les champs. Si la situation réclame des mesures à prendre de façon pressante, on essaiera d'aménager des pâturages.

d) Impossibilité d'avoir accès aux activités

Si des villageois ne peuvent accéder à des activités pour des raisons de coutumes, de genre qui font qu'ils ne peuvent assister aux assemblées générales du village, ou encore si, bien qu'assistant aux assemblées, certains ne peuvent pas exprimer leur opinion car ils appartiennent à des minorités, alors des solutions seront recherchées avec les leaders du village, avec l'appui des services administratifs.

(Mesure proposée d-1) Accès aux activités

(1) Il y avait des pasteurs semi-sédentarisés qui vivaient de l'élevage à l'extérieur du village. Le bétail des pasteurs est entré dans les champs du village et a causé des dégâts aux cultures. Comme ils ne s'entendent pas avec les leaders du village, dont le chef, et ils ne sont pas appelés aux assemblées générales. Dans ce cas, on créera un espace de dialogue entre les représentants des pasteurs et les leaders du village, en vue de résoudre les problèmes.

(2) On observe très souvent une habitude traditionnelle selon laquelle les maris n'aiment pas que leur femme assiste à des réunions. Dans ce cas, il faut demander conseil aux agents du Ministère de la Promotion Féminine et s'efforcer de créer une situation permettant aux femmes de participer.

(3) Résolution des conflits

Si la vulgarisation rencontre des difficultés, les facteurs qui font obstacle doivent être identifiés en interrogeant les villageois sur les causes. Lors de la vérification conduite au cours de cette étude, l'existence de conflits a été constatée, qui sont liés aux différences de sexe, d'âge, d'ethnies, de professions, aux écarts entre riches et pauvres, et entre les gouvernants et le peuple. La recherche des causes des conflits et l'examen des contre-mesures rendront possible la vulgarisation des techniques.

Exemple (Agroforesterie)

L'agroforesterie est la plantation d'arbres réalisée sur des terres agricoles privées (ou des terres en location). Dans les zones concernées pauvres en ressources arboricoles, les bienfaits apportés par les arbres aux terres agricoles et aux villageois sont inestimables. Mais il est vrai aussi que si les villageois comprennent leur intérêt, ils démentent cela à cause des contraintes qui existent. L'agroforesterie ne peut réussir tant que ces contraintes ne sont pas levées. Signalons ici que les boisements collectifs sont des travaux publics, et ils ne font donc pas l'objet de cette rubrique.

Quand les populations plantent des arbres dans les champs, plusieurs contraintes se profilent, dont les principales sont les suivantes :

- Dégâts causés aux arbres plantés, par les éleveurs ou le bétail conduit par les éleveurs ;
- En cas de terres agricoles prêtées, problèmes des contraintes aux plantations imposées par les propriétaires ou les ayants droit ;
- Lorsque les femmes sont les exécutrices, dispositif des hommes qui leur interdisent de planter des arbres du fait de coutumes locales ;
- Craintes et incompréhensions vis-à-vis de la réglementation sévère dans la législation sur l'environnement.

Face à ces contraintes, l'appui du facilitateur ou des agents de l'administration est nécessaire pour les différents aspects suivants.

(Conflits avec les pasteurs)

Le bétail (bovins, caprins, ovins) constitue pour les éleveurs leur bien le plus précieux. Même si les paysans plantent des arbres avec soin, pour les pasteurs, il ne s'agit que de fourrage. Il faut donc, en passant par les forestiers, faire partager les souhaits et les problèmes des deux parties afin d'élaborer des mesures. On peut suivre, à cette fin, la procédure d'élaboration du Plan des activités (P/A).

En République du Sénégal, les paysans ont planté des arbres fourragers pour les éleveurs; en échange de la fourniture de ce fourrage aérien, le bétail dépose ses excréments ce qui est un exemple de convention où les bénéficiaires sont mutuels.

(Contraintes pour les plantations sur des terres en location)

D'ordinaire, les paysans ne peuvent pas installer de choses permanentes sur les terres qui leur sont prêtées. Mais, quel que soit le droit d'usage, si planter des arbres s'avère efficace pour conserver les terres, il faut alors s'entendre comment planter des arbres sur les terres en prêts, en passant par

l'entremise des agents de l'administration locale.

Trois situations sont alors envisageables : cas où les arbres plantés par le fermier qui exploite les terres (1) appartiennent au propriétaire, (2) appartiennent au fermier emprunteur, ou bien (3) cas où les arbres reviennent au propriétaire mais les fruits (les produits récoltés) reviennent au paysan qui exploite.

Il faut ici des preuves irréfutables que l'acte du paysan emprunteur de planter des arbres ne menace en rien les droits de propriété foncière des ayants-droit, et préciser clairement les bénéfices issus des plantations.

(Contraintes sur la plantation d'arbres par les femmes)

Il arrive que, d'après les coutumes sociales, le bien-fondé des plantations d'arbres réalisées par des femmes sur les terres soit mis en question. Pour ces raisons, il y a des cas où les femmes ne peuvent reboiser même si elles le souhaitent ; il faut résoudre cet aspect au préalable, qui constitue une contrainte lors de l'exécution du Plan des activités par les femmes.

Les femmes utilisent le bois de chauffe au quotidien ; elles sont aussi dans une position où elles utilisent le plus des arbres et les produits agricoles dans le village en fabriquant notamment des produits à partir des fruits. Il faut donc encourager les activités de conservation des ressources par des plantations, et pour les villages, il est bien de se rendre compte que comprendre et pouvoir décider dans la mesure du possible selon la coutume débouche sur la conservation des ressources villageoises.

Quant au statut de la femme (genre), comme indiqué dans la mesure proposée d-1, il est nécessaire de s'efforcer de créer une situation où les femmes puissent participer (en organisant des réunions séparées, par exemple) selon les conseils du Ministère de la Promotion Féminine.

(Craintes et incompréhensions vis-à-vis de dispositions du code forestier)

Dans le code forestier du Mali et du Niger, il est interdit d'élaguer et d'abattre certains arbres spécifiques. De ce fait, même s'ils plantent des arbres importants, les villageois craignent d'être soupçonnés s'ils coupent ces arbres et certains expriment leur découragement.

Spécifier l'interdiction des coupes d'arbres est un dispositif destiné à protéger les ressources du village et les efforts des forestiers sont nécessaires pour lever les craintes et éviter les incompréhensions parce que cela aide aussi les populations. Cela requiert aussi, en même temps, de vulgariser les méthodes de protection des arbres. Une réforme est nécessaire pour passer des « sanctions en cas de dommages aux arbres » aux « félicitations quand les ressources sont protégées ».

(4) Prise en considération des motivations des participants aux activités

Au départ, le taux de participation aux activités de GRN est élevé; toutefois, lors de la vérification de cette étude, on a observé que ce phénomène tend à diminuer. Pour maintenir la motivation des participants, outre la prise en compte des bénéfices individuels des participants, il faut donc trouver le moyen d'attribuer une appréciation sociale.

Exemple (motivation par l'introduction de compétition)

On constate le grand intérêt visible des villageois pour ces actions de reboisement comme l'agroforesterie, dont on peut sentir les bénéfices individuels, comparé aux reboisements sur les terres communes qui nécessitent des travaux collectifs. Mais, même si un certain nombre de problèmes mentionnés plus haut sont surmontés, on a vu dans le passé de nombreux exemples où l'activité ne débouchait pas sur un succès quand elle se limitait à mettre les plants en terre.

Le concept de foresterie sociale commence lorsque les populations se rendent compte que la gestion des ressources est de leur ressort. Pour qu'il y ait appropriation des plants et que cette appropriation se perpétue aussi dans l'avenir, un bon modèle doit être établi et montré aux autres qui formuleront des compliments et des encouragements à son égard. Au démarrage des plantations, l'organisation de compétition permet de motiver les populations et les gens cherchent, en même temps à atteindre de meilleurs résultats (plus ou moins bons) en exposant leurs réalisations devant les autres ; cette méthode peut s'avérer très effective.

Annexe

Annexe 1 : Règlement pour gérer les matériels et le fonds de gestion et la conservation des ressources naturelles

Article 1 : Définition des ressources pour la gestion et la conservation de la nature

Deux types de ressources pour la conservation de la nature est concernés : le Fonds de gestion et les Matériels.

On entend par Matériels : le petit matériel utilisé pour les opérations de contre érosion, de plantation, les charrettes apportées aux COFOB, etc.

Article 2 : Objectif de la gestion pour la conservation de la nature

Les moyens, comme fonds et matériels sont nécessaires pour la COFOB, ils jouent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles dans le village. Ce règlement détermine comment gérer ces moyens de façon durable.

Article 3 : Personnes concernées par la gestion et la conservation de la nature

Les membres de la COFOB assurent la gérance de la gestion et la conservation de la nature (voir liste des membres en annexe).

- Responsabilité : représentant de la COFOB
- Gérance du fonds : Le fonds est gardé dans un coffre fort par la COFOB ou dans un compte. Le Président et le Trésorier assurent la cogestion.
- Gérance des matériels : Le matériel est celui utilisé pour les différents travaux (contre érosion, reboisement, etc.) dirigés par la COFOB. Une personne désignée par la COFOB assure la gestion.
- Conseil de surveillance : la fonction de surveillance est assurée par la COFOB.

Article 4 : Comment gérer les ressources pour la gestion et la conservation de la nature

Dans le cas des matériels, le système de gestion doit se reposer sur la location. L'argent généré par la location est gardé dans un compte de la COFOB ou dans un coffre-fort. Les membres de la COFOB fixent les frais de location chaque année (Voir en annexe la liste de frais de location).

Dans le cas de la gestion du fonds, il est permis d'accorder des prêts avec intérêt. Le profit généré par ces intérêts vient renforcer le fonds de gestion.

Article 5 : Transparence d'activité

La gérance du fonds se fait à travers un livre de comptes, et la gérance de matériels doit disposer d'un cahier de gestion de matériels.

Les gérances rapportent 2 fois comme suit ;

1. Elles rapportent aux membres de la COFOB à la fin de l'activité.
2. Elles rapportent aux villageois lors d'assemblée générale.

De plus, lorsqu'ils rapportent aux membres de la COFOB, un conseil commissaire vérifie le livre de compte et le cahier de gestion des matériels.

Article 6 : Condition d'utilisation du fonds et matériels pour la gestion et la conservation de la nature

L'usage du fonds est limité au travail de bureau de COFOB, la conservation de la nature et l'achat / supplément des matériels.

Chaque fois, l'usage du fonds doit être décidé en assemblée générale villageoise. Lorsque la COFOB arrive à un accord sur l'usage du fonds avec l'ensemble de la population, on peut utiliser le fonds.

Lorsque des groupements villageois demandent du crédit, la COFOB examine le contenu des activités et évalue si le groupement peut rembourser le crédit ou pas. Si COFOB décide que ce groupement a la capacité pour rembourser le crédit, celui-ci lui est accordé. L'intérêt est 10 % par an. Cependant, s'il arrive que la production soit mauvaise du fait du climat, etc, le paiement de l'intérêt

est dispensé. Mais le groupement doit rembourser le fonds principal du crédit.

Les matériels sont utilisés en priorité pour les activités de la conservation de la nature (surtout les activités collectives), et la location est acceptée pendant une période sans activité de la conservation de la nature.

Concernant la location des matériels, le Gérant doit s'assurer que le nom du prêteur, les dates de location et de retour sont bien noter dans le cahier de gestion du matériel (voir annexe 2 pour le prix de location).

Mais, en cas de demande d'utilisation ponctuelle (ne couvrant pas le jour), le prix d'usage est négocié avec le gestionnaire.

La gestion des charrettes asines se fait comme suit :

- ✓ Les gestionnaires sont désignés en assemblée générale villageoise. Les gestionnaires doivent accepter deux conditions : fournir les charrettes pour les travaux collectifs et accorder des prestations de service aux personnes qui n'ont pas le moyen de transport comme les femmes et qui en font la demande de location ou d'utilisation payante.
- ✓ 20% du prix d'usage va au profit du fonds de gestion des ressources naturelles, et 80% revient aux gestionnaires.
- ✓ Les coûts de réparation des charrettes et l'entretien de l'âne sont à la charge du gestionnaire. Cependant, en cas de mort de l'âne, parce que son prix d'achat est difficile à supporter par le gestionnaire, la COFOB va assurer son remplacement.

Article 7 : Puntion

Lorsque un membre de la COFOB viole ce règlement, on le rapporte immédiatement à la COFOCOM, et la COFOCOM donne un avertissement. Deux avertissements entraînent un remplacement du membre. La COFOCOM peut se faire aider par la COFODEP en cas de faute grave. De plus, lorsque la COFOB n'est pas satisfaite par une décision de la COFOCOM et COFODEP, elle peut saisir une instance compétente.

Aucun groupement ne doit bénéficier de crédit s'il ne rembourse pas le crédit précédent.

Aucune personne ne peut relouer du matériel si elle ne ramène pas le matériel loué précédemment. Tout loueur qui casse ou endommage un matériel doit informer le Gérant sous peine de ne plus bénéficier de location.

Article 8 : Révision du règlement

Une révision du règlement est acceptée lorsque le contenu ne s'adapte pas à la présente condition. Les membres de la COFOB effectuent une révision du règlement. Et après avoir obtenu le consentement des villageois en assemblée générale, la révision du règlement entre en vigueur.

Village A, le

Le Président de la COFOB

Annexe 2 : Règlement d'activités de restauration de la végétation

Article 1 : Objectif du règlement

La terre qui est dégradée par la culture excessive, le surpâturage, l'abattage excessif, a été restaurée avec des espèces végétales autochtones. La motivation des villageois intéressés devient la grande clef du succès pour exécuter ces actions. Toutes les personnes qui ont participées aux travaux vont bénéficier des fruits de cette action de révégétalisation. Une partie des recettes provenant de l'exploitation des ces ressources servira à renforcer un fonds pour la gestion des ressources naturelles.

Le profit tiré d'un arbre planté viendra au bout de quelques années pas immédiatement, pour minimiser cette contrainte, des herbacées sont produites permettant d'avoir un profit à court terme. Cette solution a permis de dissiper les inquiétudes de départ de la population.

Article 2 : Contenu des activités de récupération de la végétation

On entend par activités de récupération de la végétation :

1. la lutte contre la dégradation des terres,
2. La dissémination de l'herbe
3. Le reboisement
4. La Protection (lutte contre dégât).

Article 3 : Gérance des activités pour la récupération de la végétation

Les membres de la COFOB assure la gestion des activités pour la récupération de la végétation (voir liste des membres en annexe).

- Responsabilité : représentant de la COFOB
- Gérance du fonds : Le fonds est gardé dans un coffre fort par la COFOB ou dans un compte. Le Président et le Trésorier assurent la cogestion.
- Gérance des matériaux : Le matériel est celui utilisé pour les différents travaux (contre érosion, reboisement, etc.) dirigés par la COFOB. La personne désignée par la COFOB assure la gestion.
- Conseil de surveillance : la fonction de surveillance est assurée par la COFOB.

Article 4 : Contribution villageoise pour exécution des activités pour la récupération de la végétation

Pour toutes les activités de gestion des ressources naturelles, la contribution villageoise est nécessaire. Pendant la durée du projet, 5% du montant financier nécessaire pour exécuter l'activité sont mobilisés par les villageois et le projet apporte le reste (95%). Les villageois apportent en plus 100% de la main-d'œuvre si nécessaire.

La responsabilité d'exécution désignée lors de l'élaboration du plan de l'action, se charge de la mobilisation de la main-d'œuvre villageoise.

Les activités concernées sont :

1. La lutte contre la dégradation des terres,
2. La dissémination de l'herbe
3. Le reboisement
4. La Protection (lutte contre dégât).

Article 5 : Partage de profit fourni par une activité pour récupération de la végétation

Le profit généré par l'activité de la récupération de la végétation est partagé entre le propriétaire terrien, les fournisseurs de la main-d'œuvre et le fonds de gestion des ressources naturelles et le Gardien. Pour faciliter le partage, les récoltes telles que produits de forêt, sont convertis au prix de vente du marché.

De plus, le droit d'utilisation traditionnel (la collecte des produits de foret dans un but lucratif) n'est pas accepté sur le site de récupération de la végétation. Seuls les villageois ayant participé à l'activité ont un droit d'accès.

Après plantation, plusieurs années sont nécessaires pour une période de possible exploitation. Par

conséquent, on interdit l'accès des villageois ayant participé à d'activité pendant cette période de mise en défens.

Une fois que le forestier confirme l'exploitabilité de l'arbre, puis COFOB établit les conditions d'utilisation des arbres et dans ces seules conditions, l'accès des villageois est autorisé.

La COFOB propose le ratio du partage du profit. Et un consensus est trouvé entre villageois lors d'une assemblée générale.

Les ratios du partage du profit sont fixés comme suit.

- Pourcentage du profit à un propriétaire est 20% du profit total ;
- Pourcentage du profit au fond de la gestion des ressources naturelles est 40% du profit total ;
- Le gardiennage/surveillance du site, a un pourcentage de 20%.
- Pourcentage du profit aux fournisseurs de la main-d'œuvre est 20% du profit total. Les fournisseurs de la main-d'œuvre qui ont pris part aux activités ci-dessous, obtiennent les profits conformément à leur statut de fournisseurs de main-d'œuvre :
 1. La lutte contre la dégradation des terres,
 2. La dissémination de l'herbe
 3. Le reboisement
 4. La Protection (lutte contre dégât).

Article 6 : Transparence dans la conduite de l'activité

La gérance du site est assuré par un responsable désigné par la COFOB qui dispose d'un cahier de gestion.

La gérance rapporte 2 fois comme suit ;

1. Elle rapporte aux membres de la COFOB à la fin de toute activité.
2. Elle rapporte aux villageois lors d'assemblée générale.

De plus, lorsqu'ils rapportent aux membres de la COFOB, un conseil commissaire vérifie l'exactitude de tous les enregistrements dans le cahier de gestion du site.

Article 7: Mesures contre les difficultés dans l'exécution des actions de récupération de végétation

- ✓ Lorsque la progression de l'exécution de la récupération de la végétation est en retard, les membres de la COFOB ont besoin d'analyser la cause et de prendre une mesure rapidement. Dans le cas d'une défaillance des responsables, la personne mise en cause est changée.
- ✓ Personne ne peut prétendre à la distribution de profit si la période fixée n'est pas atteinte. La COFOB dégage toute responsabilité quand une activité est arrêtée avant d'arriver à la période d'avoir un profit.
- ✓ Avant l'arrêt de toute activité de récupération de la végétation, obtenez le consentement des villageois par une assemblée générale.
- ✓ Quand il n'y a aucun consentement, une activité de la récupération de la végétation ne peut pas être arrêtée.

Article 8 : Révision du règlement

Une révision du règlement est acceptée lorsque le contenu ne s'adapte pas à la présente condition. Les membres de la COFOB effectuent une révision du règlement. Et après avoir obtenu le consentement des villageois par une assemblée générale, une révision règlement prend effet.

Village A, le

Président de la COFOB

Annexe 3 : Avant-projet de Plan d'action pour les ravines et les pâturages (Village de Lontia Kaina au Niger)

N°	Nom du site	Superficie (ha)	Nom des activités	Contenu	Coûts matériel (FCFA)	Prise en charge des populations villageoises	Remarques
1	Site 1 Mesures anti-érosives près de la mare où se trouvent les pâturages du quartier Tchirfandou (proposé par villageois)	7	Paturage/forêts 1	Récupération des terres par des banquettes et des demi-lunes	4.700.000	Contribution force de travail: 600 homme/jour Contribution financière: 5%	Des concertations avec les éleveurs se tiendront avant d'exécuter les actions, car il faut résoudre les problèmes fonciers.
2	Site 2	3,9	Paturage 2, Gabions 1, Gabions 2, Mesures anti-érosives 1,2	Exécution de cordons pierreux, d'empierrements et de gabions (volume total des pierres ; 989m ³)	4.800.000	Contribution force de travail: 966 homme/jour Contribution financière: 5%	Vu la faible disponibilité des pierres et afin de réduire la charge de travail des villageois, les cordons pierreux sont remplacés par des sacs de sable et la quantité exécutée est réduite. Les sites des gabions ont été réduits, avec un site en moins.
3	Site 3	2	Gabions 3, mesures anti-érosives 3	Exécution de cordons pierreux, d'empierrements et de gabions (volume total des pierres ; 200m ³)	2.000.000	Contribution force de travail: 220 homme/jour Contribution financière: 5%	Vu la faible disponibilité des pierres et afin de réduire la charge de travail des villageois, les cordons pierreux sont remplacés par des sacs de sable et la quantité exécutée est réduite. Les gabions ont été réduits.
4	Site 4	2	Paturage 3, Gabions 4, Mesures anti-érosives 4	Exécution de cordons pierreux, d'empierrements et de demi-lunes (volume total des pierres ; 80m ³ , {(terre et sable 200m ³)	4.000.000 +(7.960.000)	Contribution force de travail: 600 +α homme/jour Contribution financière: 5%	Il est nécessaire de niveler le terrain en comblant les trous avant d'entreprendre l'exécution des ouvrages.

Annexe 4 : Règlement de la gestion du fonds de la conservation des ressources naturelles (Mali)

Article 1 : Application

Le présent règlement s'applique à la gestion du fonds de la conservation des ressources naturelles dans le village de A. Il entre en vigueur dès sa signature.

Article 2 : Constitution ou collecte du fonds

Le fonds initial sera collecté de la façon suivante :

- Les travaux collectifs à but lucratif : les prestations de service dans les champs de particuliers, également la culture d'un champ collectif. Pour ces activités, les prévisions en recettes sont estimées à Cent Mille (100.000 FCFA) ;
- L'argent de contribution pour le projet JIRCAS d'un montant de Cinq Cent Quatre Vingt Cinq Mille Quatre Cent Cinquante (585.450 FCFA) ;
- Les frais d'adhésion fixés à Mille Cinq Cent (1.500 FCFA) pour les individus et trois mille (3 000 FCFA) pour les groupes ;
- Les dépôts à terme (DAT) d'un montant minimum de Vingt Cinq Mille (25.000 FCFA) pour une période minimum de Six (06) mois. Il a été convenu que les intérêts portant sur ce DAT sont de 5% l'an.
- Les parts sociales de personnes de bonne volonté qui adhèrent à l'idée ;
Les objectifs pour le fonds initial sont de Quatre Million (4.000.000 FCFA).

Article 3 : Structure ou organes de gestion du fonds

Pour la gestion du fonds, il a été décidé la mise en place d'un comité de gestion comprenant trois organes que sont : la commission de crédit ; le conseil de surveillance et la gérance.

Le Comité de Crédit compte trois personnes :

- Un Président ;
- Un Secrétaire administratif ;
- Un Secrétaire à l'information ;

La commission de crédit analyse les demandes de crédits et octroie les crédits. Elle est également chargée du recouvrement des crédits.

Le Conseil de Surveillance compte trois personnes :

- Un Président ;
- Un Vice-président ;
- Un Secrétaire administratif ;

Le Conseil de Surveillance est chargé du suivi de l'exécution correcte des crédits contractés, en conformité avec le règlement. Il veille également sur l'application correcte des dispositions du règlement.

La gérance compte deux personnes :

-
-

Le gérant principal et son adjoint sont chargés de la manipulation des fonds.

Ils reçoivent les demandes de crédits, qu'ils transmettent à la commission de crédit pour analyse et observations.

Ils effectuent également les paiements en fonction des disponibilités. Ils reçoivent également les fonds collectés et les recettes recouvrées. Bref ils sont chargés de la tenue des écritures comptables.

- Les membres du comité de gestion de façon générale, sont élus / nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelables une fois.
- Ils rendent compte de leurs activités au CGTV tous les trois (03) mois. Ils tiennent l'Assemblée générale (AG) bilan au village une fois par an (tous les 12 mois).

Article 4 : Rôle du fonds

Le fonds a comme rôle :

- Les activités d'emprunt sont permises. L'argent ne peut être prêté qu'aux membres du fonds. Pour bénéficier d'un crédit il faut remplir les conditions suivantes :
- Faire une demande écrite de crédit ;
- Etre membre pendant au moins un mois ;
- Etre un bon payeur ;
- Présenter une garantie suffisante ;
- Ne pas avoir un crédit en cours.

Les prêts contractés sont affectés aux activités suivantes :

Les activités de conservation des ressources naturelles

- Reboisement ;
- Pépinières ;
- Massifs forestiers ;
- Fabrication de foyers améliorés ;
- Lutte anti érosive (LAT).

NB : 20% du fonds transformable seront alloués aux activités liées à la conservation des ressources naturelles.

Les activités génératrices de revenu

- Petit commerce ;
- Embouche bovine, ovine et caprins ;
- Artisanat (fabrique du savon, teinture, macaroni) ;
- Le crédit agricole.

NB : 80% du fonds transformable seront attribués aux activités génératrices de revenu.

Les prêts sont soumis aux exigences suivantes :

- Le montant maximum (plafond) du crédit ne peut dépasser Cinquante Mille (50.000 FCFA) pour les individus, et Cent Mille francs (100 000 FCFA) pour les groupes ;
- La durée maximum du crédit est fixée à 12 mois ;
- L'intérêt sur le crédit à rendement rapide (fabrique de foyer, pépinière) est fixé à 15% l'an ;
- L'intérêt sur le crédit à rendement lent (reboisement, massif villageois, lutte anti érosive) est fixé à 10% l'an ;
- L'intérêt sur le crédit des activités génératrices de revenu est fixé à 20% l'an ;

Les intérêts sur les crédits ne seront pas partagés, ils viendront en augmentation du fonds initial.

Les activités de l'emprunt seront rigoureusement surveillées par le Conseil de surveillance. Il en est de même pour l'ensemble de l'application correcte du règlement.

Article 5 : Sanctions

Les règles de sanctions sont :

- Tout retard sur le paiement est sanctionné par le paiement d'un bonus de 2%, appliqués sur le montant du crédit contracté ;
- Le non respect des règles de gestion (non respect du règlement) est sanctionné par le paiement de Cinq cent (500 FCFA), par le contrevenant.
- En cas de décès d'un détenteur de crédit, les ayant droits payent seulement le capital.

Le Village de A, le 31 décembre 2011

LU et APPROUVE pour l'ASSEMBLEE GENERAL

Le Président de séance

AUTEURS

Introduction: Yasuhisa Jotaro, Takenaka Koichi; JIRCAS

Chapitre 1: Yasuhisa Jotaro, Takenaka Koichi; JIRCAS

Chapitre 2: Yasuhisa Jotaro, Yamada Masakazu; JIRCAS

Chapitre 3: Yasuhisa Jotaro, Suzuki Kanako; JIRCAS

Chapitre 4: Yasuhisa Jotaro, Takeuchi Toshihide; JIRCAS

Chapitre 5: Yasuhisa Jotaro, Takeuchi Toshihide; JIRCAS

Chapitre 6: Yasuhisa Jotaro, Takenaka Koichi, Shimizu Naoya, Shinohara Togo; JIRCAS

Contribution à la Rédaction et à l'Enrichissement du Guide et Manuel (Niger)

[Homologue, DEP/MAG]

M. Souley Kiabèye; DEP/MAG (Homologue 2012~)

Mme.Tourawa Zouéra; DEP/MAG (Homologue ~2012)

[1^e Comité Technique]

M. Chegou Maman; DEP Adjoint/MAG

M. Tekoma Adji Kaimami; DGGR/MAG

M. Moustapha Ibrahim; DAF/RT/MHE

M. Idrissa Gamatché; DGPV/MAG

M. Amadou Tidjani Gambo; DAC/POR

[2^e Comité Technique]

M. Yahaya Issaka; DEP Adjoint/MAG

M. Alhou Abey Bazou; SP Code Rural

M. Tekoma Adji Kaimami; DGGR/MAG

M. Moustapha Ibrahim; DAF/RT/MHE

M. Ibrahim Moussa; DACPOR/MAG

Mme Souley Hassana; DGPV/MAG

[Spécial grâce à]

Ali Kairöu; Coordonnateur Local JIRCAS (2008~2012)

Ibrahim Soumana Billo; Coordonnateur Local JIRCAS (2012~)

Contribution à la Rédaction et à l'Enrichissement du Guide et Manuel
(Mali)

Dr. Abdou Yéhia Maiga, Directeur de Recherche, Coordinateur Scientifique /
Environnement, IER

Dr. Abdoulaye Hamadoun, Directeur du Centre Régional de Recherche Agronomique
(CRRA) de Sotuba, IER

M. Oumar Senou, Délégué du Programme Ressources Forestière, CRRA de Sotuba, IER

Dr. Adama Coulibaly, Chercheur, CRRA de Sotuba, IER

Dr. Kalifa Traore, Chercheur, CRRA de Sotuba, IER

Dr. Seydou Sidibe, Chercheur, CRRA de Sotuba, IER

À propos de l'utilisation des documents

Pour copier, transférer ou citer le contenu de ce présent rapport, veuillez contacter la Division du développement rural de JIRCAS ou l'Institut d'Economie Rurale, Mali

JIRCAS (Japan International Research Center for Agricultural Sciences)
Service du Développement Rural

Adresse : 1-1 Ohwashi, Tsukuba, Ibaraki, 3058686, JAPON

Téléphone : +81-29-838-6681, - 6690

Télécopie : +81-29-838-6682, - 6693

Courrier électronique : koichitk@affrc.go.jp / myama42@affrc.go.jp